Soixante-quatorzième année - N° 3816 — 5 rebia II 1406 (18 décembre 1985).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Abonnement et publicité

IMPRIMERIE OFFICIELLE

Rabat-Chellah

Tél. 650-24 — 650-25

651-79 et 654-13

C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1984.

Rapport sur l'exercice 1984 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Bennani Ahmed, gouverneur de la Banque du Maroc 431

« Bulletin officiel ». — Tarifs d'abonnement et de vente.

Décret n° 2-84-425 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) fixant les tarifs d'abonnement et de vente au numéro pour les éditions du « Bulletin officiel » 479

Contrats de prêts conclus entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau.

Décret n° 2-85-858 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 12.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Sidi Ifni » 479

Pages

Décret n° 2-85-859 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 30.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Khenifra et de Mrirt ». 479

Décret n° 2-85-860 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 40.000.000 DM, conclu le 16 safar 1406 (31 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Extension et modernisation de la mine de charbon de Jerada ». 480

Contrat conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement pour la garantie d'un prêt consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole.

Décret n° 2-85-881 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat conclu le 9 moharrem 1406 (25 septembre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement pour la garantie du prêt de 8,5 millions d'ecus, consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole 480

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pages

Crédit immobilier et hôtelier. — Garantie de l'Etat aux emprunts.

Décret n° 2-85-910 du 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Crédit immobilier et hôtelier à concurrence d'un encours maximum de six cents millions de dirhams 480

Administration des douanes et impôts indirects. — Poursuite des infractions à la réglementation des changes.

Arrêté du ministre des finances n° 1028-85 du 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985) habilitant certains fonctionnaires de l'administration des douanes et impôts indirects en matière de poursuite d'infractions à la réglementation des changes 481

Périmètres d'améliorations pastorales. — Agents spécialement chargés d'assurer le contrôle.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 454-85 du 25 moharrem 1406 (11 octobre 1985) désignant des agents spécialement chargés d'assurer le contrôle des périmètres d'améliorations pastorales. 481

Crédit immobilier et hôtelier. — Émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 1240-85 du 28 rebia I 1406 (11 décembre 1985) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Crédit immobilier et hôtelier d'un emprunt obligataire de soixante-dix millions de dirhams (70.000.000 de DH) 481

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de l'habitat. — Liste des services gérés de manière autonome.

Arrêté conjoint du ministre de l'habitat et du ministre des finances n° 1076-85 du 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985) fixant la liste des services gérés de manière autonome relevant du ministère de l'habitat et dont les budgets sont soumis au visa du ministre des finances 483

Pages

Compagnie royale asturienne des mines. — Explosifs.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 789-85 du 14 moharrem 1406 (30 septembre 1985) modifiant l'arrêté du 7 rebia II 1356 (16 juin 1937) autorisant la Compagnie royale asturienne des mines (CRAM) à installer un dépôt d'explosifs 483

Mandat sanitaire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1022-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire 483

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1023-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire 484

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1024-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire 484

Agrément pour la vérification des installations électriques.

Décision du ministre de l'emploi n° 1016-85 du 18 moharrem 1406 (4 octobre 1985) déterminant la liste des organismes agréés pour la vérification des installations électriques 484

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du Premier ministre n° 3-19-85 du 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985) complétant l'arrêté du Premier ministre n° 3-18-72 du 2 février 1972 fixant, pour l'année 1972, la liste des catégories de fonctionnaires et agents des administrations et des établissements publics susceptibles d'être dispensés de l'accomplissement du service actif ou de périodes d'instructions spéciales 485

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1984

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur BENNANI Ahmed

Gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1984, vingt-sixième exercice de l'Institut d'émission.

L'année 1984 a été caractérisée au plan international essentiellement par la poursuite de la recherche des équilibres et d'un renouveau économique mondial. Des progrès plus ou moins sensibles ont été réalisés dans ces différents domaines. Cependant, les acquis demeurent fragiles et les perspectives apparaissent encore incertaines.

C'est ainsi que l'environnement économique mondial s'est dans l'ensemble amélioré. La croissance s'est consolidée, sans aggravation de l'inflation et les hypothèques les plus immédiates nées de la dette internationale ont été levées grâce notamment aux progrès réalisés dans le processus de rééchelonnement adopté et aux résultats encourageants des politiques d'ajustement suivies par les pays endettés. La poursuite de l'expansion aux Etats-Unis a contribué à la fermeté de la conjoncture en Europe où la plupart des économies ont enregistré un rythme d'activité relativement soutenu. Le commerce mondial a marqué un redressement ce qui n'a pas suffi néanmoins à desserrer les contraintes pesant sur les économies en développement où la relative amélioration de la situation économique s'est avérée modeste et de surcroît très inégale. Au total, la progression de l'économie mondiale est passée de 2,1 % à 4,4 % en 1984, mais elle est demeurée confrontée à des facteurs défavorables : accentuation du protectionnisme, fareté des capitaux, fortes fluctuations des taux de change, hausse sans précédent du dollar et maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt.

L'expansion de l'économie américaine a été stimulée par la consommation, aussi bien publique que privée et confortée par un accroissement sensible des dépenses d'investissement. De fait, après une avance de 3,3 % en 1983, le produit national brut des Etats-Unis s'est accru de 6,9 %, taux le plus élevé depuis 1951. Le développement des importations suscité par cette croissance a aidé les principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis à élargir leurs débouchés extérieurs qui, dans de nombreux cas, ont constitué le meilleur soutien de leur économie.

Très ferme au Japon où elle s'est renforcée de près de 5,3 %, l'activité s'est développée dans la Communauté économique européenne à des rythmes plus faibles mais qui ont tendu à se rapprocher dans les différents Etats membres. Elle a progressé de 2,5 % en Allemagne comme au Royaume-Uni, performance comparable à celle de la France où, après une quasi stagnation en 1983, le produit national brut a progressé de 2 %. L'Italie, après plusieurs années de récession, a enregistré elle-même un taux d'expansion de 2,5 %.

L'amélioration de l'emploi n'a concerné que certains pays. C'est le cas surtout des Etats-Unis où le taux de chômage est revenu de 9,5 % à 7,2 % et où le nombre de créations de postes de travail au cours des quatre dernières années s'est élevé à 6,5 millions. Dans la plupart des autres pays industriels, face au défi posé par l'accentuation de la concurrence internationale, les efforts se sont portés sur la restructuration de l'appareil productif, ce qui n'a pas manqué de se traduire par des pertes d'emplois. De plus, la reprise est demeurée globalement insuffisante pour enrayer la progression du chômage, alors même que la population active a eu tendance à augmenter. Dans ces conditions, le nombre de chômeurs s'est sensiblement accru dans l'ensemble de la Communauté économique européenne pour s'établir globalement à 11 % des actifs et représenter ainsi 13 millions de personnes et le total des effectifs employés s'est avéré inférieur à celui atteint au début de 1973.

Dans ce contexte, les tensions inflationnistes se sont dans l'ensemble stabilisées et les écarts de taux se sont plutôt réduits entre les pays. Les progrès les plus nets ont été réalisés par ceux où l'accentuation de l'inflation avait été la plus forte en 1983. La France et l'Italie ont ramené la hausse des prix respectivement de 9,6 % à 7,3 % et de 14,6 % à 10,8 %. Le coût de la vie n'a pas dépassé 2,4 % en Allemagne et 2,2 % au Japon. Il s'est maintenu au Royaume-Uni et en Belgique aux alentours de 5 %. Aux Etats-Unis, le vif élan de la conjoncture ne s'est pas traduit par un dérapage des prix dont l'augmentation n'a pas atteint 4 %.

Au total, si l'activité a été favorablement orientée dans la plupart des pays industriels et plus particulièrement aux Etats-Unis et au Japon, le chemin parcouru dans la voie de la restauration des équilibres interne et externe a parfois conduit, en Europe, à tempérer la croissance, d'autant que la dépréciation des monnaies nationales par rapport au dollar a continué de s'opposer à un desserrement significatif des politiques monétaires et à une baisse sensible des taux d'intérêt. Les choix de politique économique ont continué de privilégier la lutte contre l'inflation et la recherche d'un équilibre budgétaire. Nombreux sont les pays qui se sont aussi efforcés de susciter la reprise des investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à terme à la poursuite de la croissance. Cependant, devant l'insuffisance de l'épargne nationale le groupe des pays industrialisés a dû recourir aux emprunts extérieurs.

Les pays en développement ont persévéré dans leur politique d'ajustement qui s'est trouvée une nouvelle fois contrariée par la persistance de problèmes liés notamment à l'appréciation du dollar, à l'instabilité du taux de change, au niveau élevé des taux d'intérêt, à la faiblesse des cours des matières premières et à l'insuffisance des ressources en capitaux. Leur croissance est passée, en un an, de 1 % à 3,8 %. Les profils d'évolution ont été très variables selon les zones géographiques et parfois entre groupes de pays d'une même zone. En Asie, l'activité a fortement profité du développement des ventes à l'étranger et s'est accrue de l'ordre de 6,5 %. Il en a été de même en Amérique latine, où a été constatée une légère reprise de la croissance. C'est en Afrique que les disparités de situations sont apparues les plus grandes. Les pays subsahariens affectés au surplus par une accentuation dramatique de la sécheresse ont enregistré une nouvelle détérioration de leur économie ; ailleurs, les progrès s'avèrent modestes. Au total, le taux de croissance de l'Afrique a été légèrement supérieur à 3 %, marquant ainsi une avance par rapport aux trois dernières années mais demeurant à peine supérieur au rythme d'accroissement moyen de la population.

Les actions de correction des équilibres économiques se sont accompagnées d'une compression de la consommation mais n'ont pas abouti à une décélération de la hausse des prix. L'inflation s'est même fortement amplifiée dans certains pays d'Amérique latine atteignant des niveaux excessivement élevés et la hausse moyenne du coût de la vie pour l'ensemble de cette région est passée de 130,6 % en 1983 à 160 % en 1984. En Afrique, bien que le niveau général des prix ait été défavorablement influencé notamment par l'insuffisance des récoltes agricoles et la réduction des subventions à la consommation, il s'est inscrit en léger retrait en revenant de 19,7 % à 16,1 %. En Asie, la hausse des prix est passée de 5,7 % à 6,6 %.

L'activité dans les pays de l'Est ne semble pas avoir connu de progression sensible dans l'ensemble, la croissance étant demeurée voisine de 3,8 %. En Union Soviétique, un fléchissement de la production de pétrole et de mauvaises récoltes céréalières se sont traduits en particulier par un léger ralentissement de la croissance qui n'a pas dépassé 2,6 %.

L'affermissement de la conjoncture dans les pays industrialisés, qui pour la plupart ont axé leur politique économique sur une accentuation des exportations a entraîné une augmentation de 9 % en termes réels du commerce mondial, après plusieurs années de marasme. C'est ainsi que le volume des achats des Etats-Unis à l'étranger s'est accru d'un tiers en un an et que les échanges entre les pays de l'O.C.D.E. ont progressé de 13 % entre eux et de 12 % avec le reste du monde. On a noté aussi dans un grand nombre de pays en développement une nette atténuation du processus de compression des importations. En revanche, les économies dont les liens commerciaux restent encore étroitement attachés à l'Europe, ont à nouveau connu des difficultés pour accroître leurs exportations en raison, pour partie, du durcissement de certaines mesures protectionnistes de la part de leurs principaux clients. Dans le même temps, la structure du commerce mondial s'est modifiée dans la mesure où les courants d'échanges les plus importants ont porté sur les denrées agricoles et les produits hautement élaborés alors que s'affaiblissaient les transactions sur le pétrole et les matières premières. A cet égard, les pays producteurs, confrontés en particulier à des besoins alimentaires considérables, à des importations de biens d'équipement de plus en plus onéreux et à la charge de leurs dettes, n'ont pas enregistré en 1984 de progrès en ce qui concerne les prix des matières premières. Ceux-ci ont rarement évolué à la hausse et certains ont connu des baisses

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

sensibles. Les cours des produits de base apparaissent en recul par rapport à leur niveau d'il y a quelques années. Au demeurant, les termes de l'échange ne se sont pas améliorés pour les pays en développement et sont demeurés stables pour les pays industrialisés. Par ailleurs, les opérations de troc ont eu tendance à se développer et ont dépassé le quart du commerce mondial.

De surcroît, l'essor des échanges internationaux a profité bien davantage aux pays développés. De fait, le solde de leur balance des paiements courants s'est fortement amélioré exclusion faite des Etat-Unis dont le déficit courant, en atteignant 100 milliards de dollars, s'est révélé en nette détérioration d'une année à l'autre. Dans le même temps, le déficit des pays exportateurs de pétrole, bien que réduit, demeure relativement élevé, de l'ordre de 8 milliards de dollars. Il en a été de même en ce qui concerne les autres pays en développement dont le déficit a été ramené en trois ans de 109 à 45 milliars de dollars par suite de l'application de politiques de redressement, parfois très rigoureuses, et ne représente plus que 9 % de leurs exportations de biens et services, pourcentage le plus faible depuis vingt ans.

De même, rares ont été les Etats qui, dans le cadre de la recherche de leur équilibre financier, n'ont pas réduit leur aide aux pays en développement. Celle-ci s'est certes manifestée à l'occasion notamment de l'apparition de la famine dans les régions d'Afrique, mais elle est demeurée limitée et insuffisante, face à des besoins de plus en plus importants et pressants.

En outre, aucun progrès sensible n'a été observé tant en ce qui concerne la mise sur pied d'une réforme du système monétaire international que pour ce qui relève de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

C'est ainsi que le flottement généralisé des monnaies apparu au début des années 1970 à la suite de l'abandon des parités fixes, continue d'être défavorable aux pays en développement, en particulier ceux non exportateurs de pétrole qui subissent de plein fouet les effets néfastes du coût de l'énergie, des produits alimentaires, des biens d'équipement et du remboursement tant en principal qu'en intérêts de leur dette. C'est qu'en effet, leur monnaie nationale pâtit le plus souvent des dépréciations importantes résultant aussi bien des mécanismes de cotation que du processus d'ajustement. De fait, le dollar, principale monnaie de facturation des échanges et des règlements financiers, a poursuivi le mouvement ascendant amorcé au milieu de 1980, progressant vis-à-vis des principales monnaies de 70 % en quatre ans et de 14,4 % pour la seule année 1984 à l'égard de l'ensemble des monnaies rattachées au mécanisme de change européen. Au sein de ce dispositif, le repli du franc français et du deutschemark ressort à 13 % environ pour l'une et l'autre monnaie. Celui de la livre sterling a même atteint 19,6 %. Au demeurant, le yen japonais a aussi accusé une baisse de 7,4 % qui contraste avec un nouveau renforcement de l'excédent des paiements courants du Japon et avec la légère appréciation observée l'an dernier. De surcroît, l'internationalisation du yen décidée au milieu de 1984 ne s'est pas concrétisée. Enfin, l'appréciation du dollar jointe au maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt s'est traduite par un nouveau recul de la cotation de l'once d'or, revenue en un an de 382 à 309 dollars.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années déjà en vue d'instaurer une coopération internationale harmonieuse n'ont pas encore marqué de progrès sensible. Les diverses tentatives effectuées à cet égard, tant en ce qui concerne le dialogue Nord-Sud ou les concertations des nations les plus riches que le rapprochement Sud-Sud et même régional n'ont pas abouti en définitive à atténuer la tension persistante de la crise économique internationale. Toutefois, il a été possible de parvenir à des accords cas par cas sur le rééchelonnement de la dette notamment en faveur des pays d'Amérique latine dont les emprunts constituent près de 40 % de la dette globale du tiers-monde, évaluée à environ 900 milliards de dollars à fin 1984. Durant cet exercice, les pays pauvres ont pour la première fois remboursé plus qu'ils n'ont obtenu de capitaux. Cette évolution découle de l'accroissement du service de la dette qui a atteint 103 milliards de dollars, en alourdissement de près de 8 % par suite surtout de taux d'intérêt plus élevés, alors même que les capitaux collectés, sous toutes formes, n'ont pas dépassé 85 milliards.

C'est qu'en effet la plupart des pays en développement ont été amenés à poursuivre des politiques d'ajustement, souvent contraignantes, en accord avec les organismes internationaux. Ceux-ci face à une demande relativement élevée de capitaux, se sont efforcés de rechercher de nouvelles ressources. Ainsi le Fonds monétaire international a recouru à nouveau à des emprunts, de 6 milliards de dollars, fournis pour moitié par l'Agence monétaire saoudienne et pour l'autre par la Banque des règlements internationaux, la Banque nationale de Belgique et le Japon. A la fin de 1984, les autorisations de prêts du F.M.I. s'élevaient à 14.8 milliards de D.T.S., et concernaient 29 accords de confirmation et 4 accords élargis. Les tirages effectués cette année apparaissent en baisse par rapport à 1983 et le Fonds monétaire international a resserré les conditions d'octroi de ses concours notamment en réduisant les possibilités de mobilisation au titre de la politique d'accès élargi à 280 % ou 345 % sur trois ans et le plafond global des engagements d'un pays à 408 % ou 450 %.

La Banque mondiale a pour sa part accru ses concours par suite surtout du développement de son programme d'action spéciale adopté en février 1983 et comportant un plus grand nombre de prêts à l'ajustement structurel. Pendant l'exercice clos le 30 juin 1984, elle a augmenté ses autorisations de prêts de 11,1 à 11,9 milliards de dollars et ses versements effectifs de 6,8 à 8,6 milliards. Dans le même temps, pour renforcer sa situation financière et faire face au développement continu de ses interventions, la BIRD a procédé à une augmentation de son capital, porté à 95 milliards de dollars, tout en continuant de recourir au cofinancement des banques commerciales qui a représenté 40 % environ de ses interventions.

Quant à l'Association internationale de développement dont les engagements ont atteint 3,6 milliards et les utilisations, 2,5 milliards de dollars à fin juin 1984, elle n'est pas parvenue à recueillir des sommes suffisantes pour faire face aux programmes modestes qu'elle souhaite financer, son budget ayant été ramené à 3 milliards par an seulement au cours des trois prochaines années. De ce fait, le rôle de cette institution s'avère de plus en plus limité.

Au total, les progrès réalisés par l'activité économique mondiale durant l'année 1984 apparaissent relatifs et fragiles. Ils n'indiquent pas une reprise généralisée ni durable et n'augurent guère d'un avenir meilleur, en particulier pour les pays en développement qui souhaitent voir rapidement réunies les conditions de leur décollage économique, lui même tributaire d'un assainissement financier international et d'une coopération mondiale plus agissante.

•

L'économie nationale n'a que peu bénéficié de l'amélioration relative du commerce mondial et du contexte international dont les principales caractéristiques viennent d'être rappelées à grands traits. Bien au contraire, elle a continué de subir les effets pernicieux de l'envolée de la devise américaine, de l'instabilité des taux de change, du niveau élevé des taux d'intérêt, de la faiblesse des cours des produits miniers et de l'accentuation du protectionnisme.

De surcroît, à ces facteurs externes défavorables se sont greffés les effets néfastes de la persistance de la sécheresse qui n'ont pas manqué d'exercer de vives pressions sur les équilibres fondamentaux. Face à cette situation, les Pouvoirs publics ont poursuivi, en le renforçant, le processus d'ajustement économique et financier engagé auparavant. La politique d'assainissement et de restructuration de l'économie adoptée dans ce cadre, définie en fonction d'objectifs à long terme et appuyée par des facilités accordées par les organismes internationaux ainsi que par le rééchelonnement de la dette extérieure, vise à ramener progressivement à des niveaux soutenables, le déficit du Trésor et celui de la balance des paiements courants, grâce à une régulation plus poussée de la demande interne et une meilleure adaptation de l'appareil productif.

Les actions entreprises dans ce sens ont abouti au terme de 1984 à des résultats qui apparaissent certes dans l'ensemble encourageants, mais nettement différenciés d'un secteur à l'autre.

C'est ainsi que dans le domaine des finances publiques, la recherche d'une meilleure adéquation entre les recettes et les dépenses a permis de limiter le déficit du Trésor à 6,7 % du produit intérieur brut au lieu de 8,5 % en 1983 et 12,3 % en 1982. Un tel progrès a pu être réalisé en raison d'une expansion des recettes ordinaires supérieure à celle des charges de même nature qui ont englobé pourtant des subventions à la consommation et des paiements d'intérêt de la dette, en fortes hausses. Toutefois, il a résulté aussi d'une importante contraction des dépenses d'investissement. Au demeurant, même ainsi reduit, le besoin de financement du Trésor a été tributaire pour une large part des concours extérieurs venus alourdir le niveau de la dette en dépit du rééchelonnement des échéances de 1983 et de 1984. C'est d'ailleurs l'effort d'investissement public et semi public légitimement ambitieux mais élevé et au surplus concentré sur une courte période qui a entraîné subséquemment la nécessité d'envisager le report du paiement de certaines échéances d'autant que l'appréciation du dollar intervenue entre le moment de l'emprunt et celui de son remboursement avait plus que doublé l'endettement extérieur. Dans ces conditions, la poursuite de l'action de redressement entreprise implique, sauf renforcement substantiel et peu probable des recettes, une révision de l'intervention de l'Etat tant en ce qui concerne l'économique que le social.

En revanche, le déficit commercial a été marqué par une importante détérioration imputable à un accroissement très accentué des importations alors que, dans le même temps, les exportations se sont développées mais à un rythme moins rapide. De ce fait, l'objectif qui visait à réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements n'a pas été réalisé en dépit du rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure à moyen et long terme venant à échéance au cours de l'exercice. Le solde négatif qui représentait 6,8 % du produit intérieur brut en 1983 est passé à 8,9 %, traduisant une poussée très vive de la demande interne qui s'est accompagnée, en sus, de la résurgence de tensions inflationnistes. Les mesures prises avec les Etats, au sein du Club de Paris, et avec les banques internationales, constituant le Club de Londres, ont permis cependant, en limitant les décaissements de fonds au titre des intérêts et surtout du principal, de dégager un excédent de la balance des paiements venant renforcer les réserves de change.

Enfin, dans le but d'accompagner ces dispositions, il a été décidé de procéder à un réajustement de la valeur externe du dirham, qui de ce fait, et en raison du flottement généralisé des monnaies, s'est dépréciée, au terme de 1984, de 10 % par rapport au D.T.S., de 15,6 % vis-à-vis du dollar et de 3,2 % en moyenne au regard des monnaies participant au Système monétaire européen. Le cours de change du dirham est resté stable face au franc suisse et s'est apprécié de 4,9 % par rapport à la livre.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Quant au produit intérieur brut, son taux de croissance réel ressort à 3,9 % en net redressement. Toutefois, la dépense nationale brute a montré une vigueur inattendue qui tranche avec la quasi-stagnation observée en 1983 et qui a concerné surtout la consommation des ménages et la formation brute de capital fixe. Cependant, le niveau de l'épargne dégagé, bien qu'en augmentation substantielle, est demeuré insuffisant et a même couvert une partie moins importante des investissements, nécessitant l'appel à des concours extérieurs pour des montants plus élevés que précédemment.

La production

Le produit intérieur brut s'est établi aux prix du marché de 1969 et sur la base de données provisoires à 35 990 millions de dirhams, enregistrant de la sorte une croissance réelle de 3,9 % due pour une large part au secteur tertiaire, et à un moindre degré aux autres secteurs d'activité, à l'exclusion toutefois de celui du bâtiment et des travaux publics dont la valeur ajoutée a diminué de 2 %. Aussi, la structure du produit intérieur brut s'est-elle trouvée quelque peu modifiée : les parts des activités primaires et secondaires sont revenues respectivement de 11 % à 10,8 % et de 28,1 % à 27,2 % ; en revanche, celles du secteur tertiaire et des administrations publiques ont progressé de 41,8 % à 42,7 % et de 19,1 % à 19,3 % (1).

La valeur ajoutée de la branche « agriculture, sylviculture et pêche », affectée par la persistance de conditions climatiques défavorables a augmenté de 2,2 % mais demeure néanmoins inférieure au niveau qu'elle avait atteint en 1982. En effet, si les productions de primeurs et d'agrumes se sont nettement développées, la récolte de céréales principales, qui n'a pas dépassé 36,6 millions de quintaux, s'avère en hausse limitée et celle des légumineuses et des cultures sucrières apparait en retrait par rapport au volume atteint lors de la campagne précédente. Quant à la branche de l'élevage, elle s'est redressée, même si l'effectif global du cheptel est demeuré voisin de 15,7 millions de têtes. Enfin, s'agissant de la pêche maritime, une progression de l'ordre de 5,4 % a été enregistrée en ce qui concerne les prises.

L'activité des mines s'est élargie de 6 % au lieu de 7,5 % en 1983 à la suite essentiellement de la production de phosphates qui, stimulée surtout par une forte demande intérieure, est passée de 19,8 millions à 21,4 millions de tonnes. A l'exportation, les ventes de produits miniers ont rapporté 5,5 milliards de dirhams en augmentation de 37,5 % en un an.

Quant à la branche «énergie et eau», elle ne s'est accrue que de 0,5 % au lieu de 4,9 % un an plus tôt. Cette évolution d'ensemble, qui recouvre une extension de 5,2 % de l'activité de raffinage et de 3,4 % d'électricité englobe également une expansion de la consommation intermédiaire. De fait, le déficit énergétique relevé à 88,8 % s'est aggravé et les dépenses d'importation de pétrole et de charbon se sont sensiblement alourdies.

La production de l'industrie manufacturière, renforcée de 3,9 % en 1983, n'a connu cette année qu'une amélioration de 0,5 %. Ce résultat est dû à la croissance de certaines branches, notamment alimentaires et chimiques, atténuée par le recul d'autres activités telles que le matériel de transport et les industries métallurgiques.

L'évolution du secteur « bâtiment et travaux publics » a été encore orientée à la baisse qui a atteint 2 % par suite exclusivement d'un nouveau repli des travaux publics alors qu'en revanche, le bâtiment a légèrement progressé.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire qui n'avait augmenté que de 1 % en 1983 a marqué un essor de 6,1 % sous l'effet d'un développement de 5,1 % des transports et communications, de 8,6 % des autres services et de 4,8 % du commerce.

Pour ce qui concerne les services non marchands des administrations publiques, la croissance s'est élevée à 5 % au lieu de 8,3 % un an auparavant.

Exprimé à prix courants, en tenant compte de la hausse des prix à la production, égale à 8,9 % au lieu de 2,7 % seulement l'année précédente, le produit intérieur brut s'établit à 107 milliards de dirhams, marquant de la sorte un progrès de 13,1 % au lieu de 5 % en 1983. Aussi, le produit national brut, qui comprend en outre les revenus nets de l'extérieur pour 1,3 milliard, ressort-il à 108,3 milliards de dirhams, réalisant une expansion de 13,5 % au lieu de 5,4 % l'année précédente (1).

La demande

La dépense nationale brute qui s'est fixée à 118,1 milliards en élargissement de 15,5 %, a laissé apparaître un déficit en ressources de 11,1 milliards, en nette aggravation par rapport à 1983. En effet, face à une forte progression des exportations de biens et services non facteurs, les importations de même nature ont accusé un alourdissement relativement plus important et le déséquilibre qui en est résulté a représenté 10,4 % du produit intérieur brut au lieu de 8,1 % en 1983.

La consommation finale globale, évaluée à 93,5 milliards de dirhams enregistre pour sa part une poussée de 12,9 % au lieu de 2,2 % en 1983. Ce surcroît qui contraste avec la quasi-stagnation observée au terme de l'exercice précédent est imputable principalement à la consommation des ménages, celle de l'Etat n'ayant que peu varié. Cette dernière a même baissé en termes constants puisqu'elle n'a augmenté que de 4,8 % à prix courants alors que la hausse de l'indice du coût de la vie est passée en un an de 6,2 % à 12,5 %. Au total, les dépenses de consommation ont absorbé 87,4 % du produit intérieur brut soit un peu moins qu'un an plus tôt, entraînant une légère amélioration du niveau de l'épargne intérieure.

La formation brute de capital fixe, estimée à 24 milliards de dirhams, s'est accrue de 15,9 % et le taux d'investissement a été relevé en un an de 21,9 % à 22,4 %. Quant aux investissements bruts, ils ressortent à 24,6 milliards en accroissement de 26,4 % compte tenu d'un renforcement des stocks à concurrence de 600 millions.

Parallèlement, l'épargne intérieure brute d'un montant de 13,5 milliards, s'est redressée de 14,8 % et l'épargne nationale brute qui s'est établie à 14,8 milliards, en expansion de 17,3 %, couvre 60,1 % des investissements. L'appel aux capitaux extérieurs est ainsi ressorti à 9 800 millions en extension de 43,3 %.

Les relations financières avec l'étranger

L'élargissement des besoins en produits alimentaires consécutif à des résultats agricoles médiocres, un renforcement important de la facture énergétique et une hausse des acquisitions d'équipements se sont traduits par un accroissement sensible, de près de 35 %, de la valeur des importations. Ainsi, bien que les exportations aient marqué un rythme de développement élevé, d'environ 30 %, le déficit commercial s'est nettement creusé, engendrant l'aggravation du solde négatif du compte courant de la balance des paiements, passé en un an de 6,4 milliards de dirhams à 9,5 milliards de dirhams, en dépit de l'extension des recettes touristiques et de celle des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. Ce déséquilibre, dû pour une part à une vive appréciation du dollar et au maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt internationaux, a été couvert principalement par un nouvel et substantiel appel aux concours étrangers et, à un moindre degré, par les tirages effectués sur les facilités ouvertes par le Fonds monétaire international. En définitive, la balance des paiements a laissé un solde positif de 612 millions de dirhams.

Les finances publiques

D'un exercice à l'autre, la situation des finances publiques s'est encore améliorée. En effet, malgré une augmentation des charges de subvention et des intérêts de la dette, les dépenses ordinaires ont progressé moins vite que les recettes courantes, permettant ainsi de dégager à nouveau, pour la première fois depuis 1980, une épargne budgétaire. En outre, une réduction des investissements a entraîné un déficit du Trésor limité à 7,2 milliards de dirhams, représentant 6,7 % du produit intérieur brut. Au surplus, ce déficit a été financé à concurrence de 6,8 milliards de dirhams par des ressources extérieures et à hauteur de 232 millions seulement par des recours nouveaux à des moyens moné-

La monnaie et le crédit

En raison des pressions qui continuaient de s'exercer sur les prix et des tensions affectant l'équilibre externe, la politique d'encadrement sélectif du crédit, mise en place depuis quelques années déjà, a été maintenue en 1984 afin de conforter le processus d'ajustement et d'assainissement entrepris. Conformément aux objectifs établis à cet égard, les créances sur le Trésor ont marqué une quasi-stagnation et les avoirs extérieurs ont été renforcés. Quant aux crédits à l'économie, ils se sont développés de 16 % contribuant ainsi pour près des quatre cinquièmes à l'expansion des disponibilités monétaires et quasi-monétaires. Celle-ci est ressortie à 9 % d'une fin d'année à l'autre et à 11,7 %, sur la base des moyennes des fins de mois, apparaissant de la sorte dans tous les cas inférieure à la croissance du produit intérieur brut nominal. La légère contraction du taux de liquidité qui en est résultée n'a cependant pas exercé d'effet restrictif sur le financement de l'économie, par suite d'une part, du maintien hors encadrement du financement des investissements et des exportations et, d'autre part, de l'activation des encaisses constituées auparavant et grâce surtout à l'obtention par le Trésor public de concours extérieurs importants.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

L'agriculture occupe dans l'économie nationale une place fondamentale que ne reflète qu'imparfaitement sa contribution limitée à 11 % dans la structure du produit intérieur brut calculé à prix constants. En effet, par son impact sur les autres secteurs d'activité et son importante incidence sur les équilibres interne et externe, elle conditionne assez largement la mise en œuvre de la politique économique d'autant qu'elle constitue la source de revenus de 57 % de la population du pays. Les produits agricoles ont représenté cette année près du quart des recettes d'exportation et ont compté pour 20 % dans les dépenses d'importation. Par ailleurs, les aides consenties à l'agriculture, en vue d'accélérer son développement et d'assurer de meilleurs revenus au monde rural, ont encore pesé sur les finances publiques à un moment où s'alourdissait la charge de l'Etat pour soutenir les prix intérieurs des denrées alimentaires, les subventions allouées à ce titre ayant avoisiné deux milliards de dirhams.

Les conditions climatiques ont constitué encore le facteur déterminant de la production agricole qui a pâti cette année d'une pluviométrie nettement insuffisante et mal répartie. De surcroît, la superficie des terres cultivables n'a pas été élargie et s'est même réduite, alors que l'accroissement de la population continue d'appeler une augmentation corrélative des besoins alimentaires.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts à la fois sur l'amélioration des conditions de vie du monde rural et sur la recherche d'une extension de la production par des mesures appropriées. A cet effet, ils ont exonéré de tout impôt l'ensemble des revenus de l'agriculture et ont créé des postes d'emploi ponctuels et pour des actions spécifiques. Par ailleurs, ils ont relevé dès le début de la campagne les prix à la production pour tenir compte des hausses de coût en guise d'encouragement aux producteurs. De même, une nouvelle opération de labour collectif a été lancée en vue d'activer les travaux et la mise en valeur des sols. De plus, la mobilisation des ressources en eau a été renforcée par la poursuite de l'édification de barrages qui sont en mesure à l'heure actuelle d'irriguer plus de 800 000 hectares. En outre, la perception des droits et taxes à l'importation du matériel hydraulique a été supprimée. Enfin, il a été permis à la Caisse nationale de crédit agricole d'accorder aux agriculteurs des facilités de type nouveau relatives à l'entretien du matériel agricole et à l'habitat rural ; de plus il a été procédé au report et à l'étalement des échéances des prêts qu'elle avait consentis auparavant aux clients dont les revenus avaient été particulièrement affectés par la sécheresse des dernières campagnes.

La valeur ajoutée du secteur « agriculture et pêche » calculée sur la base des prix de 1969, en diminution de 4,6 % en 1983, est passée à 3 983 millions, marquant une hausse de 2,2 %. Ce redressement résulte essentiellement de l'amélioration de la production dans les zones bour qui fournissent la majeure partie des céréales. Il est dû aussi, mais à un degré moindre, à la meilleure orientation de l'activité dans les secteurs de l'élevage et de la pêche (1).

Céréales

La campagne céréalière 1983-1984 a été marquée elle aussi par la faiblesse des précipitations et leur mauvaise répartition aussi bien dans le temps que sur le territoire. Ainsi, l'absence de pluies en septembre et octobre s'est accompagnée d'une contraction de 4,3 % de l'emblavement des principales céréales. Par la suite, le retard des pluies a entravé l'évolution de la plupart des cultures. C'est dans le sud, et dans une moindre mesure l'oriental, que le déficit en eau a été le plus accusé. Au total, la relative amélioration des rendements passés de 7,6 à 8,4 quintaux à l'hectare a permis à la récolte des quatre principales céréales d'atteindre 36,6 millions de quintaux et d'enregistrer une hausse de 5,8 %. Ce léger progrès a intéressé toutes les variétés à l'exception toutefois du blé dur dont la production est revenue de 12,4 à 11,7 millions de quintaux. En revanche, celle de l'orge et celle du blé tendre se sont relevées respectivement de 14,4 % et de 11,8 %. De même, la récolte de maïs avec 2,6 millions de quintaux s'est développée de 2,2 % en dépit d'une réduction de 11,7 % des superficies. Pour répondre à la demande sans cesse croissante de la consommation, il a été nécessaire en 1984 de procéder à l'importation d'un tonnage sans précédent de 27 millions de quintaux au lieu de 19 millions en 1983. Le coût des achats effectués à ce titre s'est chiffré à 3 618 millions de dirhams, ce qui représente un alourdissement de 80 % dû à parts à peu près égales à l'augmentation des cours et des quantités.

le volume des céréales commercialisées sur le marché local de mai à décembre 1984 par les intermédiaires agréés auprès de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses a porté sur 3,8 millions de quintaux au lieu de 4,3 millions lors de la précédente campagne. Ces transactions se sont effectuées à des prix officiels au quintal, relevés de 140 à 150 dirhams pour le blé dur et le blé tendre et de 100 dirhams à respectivement 110 et 130 dirhams pour l'orge et le maïs.

La récolte de riz qui accuse une baisse continue depuis la campagne 1979-1980 s'est établie à 45 400 quintaux en redressement de plus de 14 % sous l'effet conjugué d'une amélioration de 7,7 % des rendements et d'une extension de 5,9 % des superficies. Quant aux importations, elles ont marqué un vif recul de 303 000 à 50 000 quintaux.

Par ailleurs, la production des céréales secondaires n'a pas dépassé 872 600 quintaux, en repli de 27,3 % et les exportations d'alpistes chiffrées à 80 900 quintaux ont augmenté de 36,8 %.

Légumineuses

En dépit d'un élargissement de 7,3 % des surfaces ensemencées favorisé par l'opération de labour collectif, le retard des pluies en automne et leur quasi absence en hiver ont gravement affecté les rendements des légumineuses qui ont chuté d'une campagne à l'autre, de 6,9 à 5,5 quintaux à l'hectare. Aussi, la récolte n'a-t-elle pas excédé 2,5 millions de quintaux, en régression de 13,9 % laquelle a concerné toutes les principales variétés à l'exception toutefois de la production de 276 000 quintaux de petits pois qui s'est développée de 24,3 % grâce à l'augmentation des superficies et des rendements. A l'inverse, celle de 1,2 million de quintaux de fève qui constitue la moitié environ du volume global des légumineuses, a baissé de 14 %. De même, les récoltes des pois chiches et des lentilles en ne s'établissant respectivement qu'à 287 000 et 245 000 quintaux apparaissent en diminution sensible de 48,7 % et 23,4 %.

(1) Voir Annexes statistiques 8 à 20.

Primeurs

Les pluies de fin d'automne ont profité aux cultures de primeurs dont les rendements se sont améliorés. En outre, la diminution de l'offre des pays concurrents, notamment l'Espagne dont la production a souffert des conséquences d'inondations importantes, a facilité leur écoulement sur les marchés extérieurs. Dans ce contexte, les exportations ont atteint 143 000 tonnes en expansion de 34,9 %, rompant ainsi avec les mauvais résultats successifs observés depuis trois ans. Cette évolution favorable est dûe essentiellement aux livraisons à l'étranger de 89 000 tonnes de tomates et de 50 000 tonnes de pommes de terre, en progression d'environ 28 %. Ces exportations destinées principalement à la France et à l'Allemagne fédérale ont procuré 538 millions de dirhams, en net renforcement de 68 %.

Agrumes

Les précipitations de novembre et décembre ont été bénéfiques pour les agrumes dont la production s'est élevée à 1 017 000 tonnes en augmentation de 9,3 % consécutive en particulier à l'amélioration de la récolte des variétés tardives notamment dans le Souss et dans le Gharb. Toutefois, ni le calibrage des fruits, ni leur coloration par suite du manque de froid n'ont été satisfaisants. De même l'abondance de l'offre des pays du bassin méditerranéen et la décision de la Communauté économique européenne de relever de 16 % le prix de référence de la clémentine, ont constitué un handicap supplémentaire pour l'exportation des agrumes. Dans ces conditions, celle-ci a été limitée à 522.000 tonnes et s'est révélée en baisse de 13,1 %. La Communauté économique européenne est demeurée avec 56,3 % des expéditions notre principal client avant l'Union Soviétique qui en a acquis 20,4 % au lieu de 12 % un an plus tôt. Quant aux recettes globales, chiffrées à 1 150 millions de dirhams, elles ont accusé une contraction de 14 %.

Près de la moitié de la récolte agrumicole totale soit 495 000 tonnes a été absorbée par le marché intérieur et 29 % des ventes ont été destinées aux industries locales de transformation.

Cultures industrielles

La production des cultures industrielles est demeurée stable d'une campagne à l'autre, aux environs de 3,3 millions de tonnes.

En dépit d'une réduction de 20 % des superficies, la récolte de 2 525 400 tonnes de betteraves n'a baissé que de 2,5 % par rapport à celle de la campagne précédente grâce à une nette amélioration des rendements passés de 39,1 à 47,6 tonnes à l'hectare.

En revanche, l'extension de 9 465 à 11 256 hectares des superficies récoltées de canne à sucre a permis la production de 799 000 tonnes, en hausse de 4,7 %.

De ce fait, le volume de sucre extrait a baissé de 427 200 à 402.300 tonnes dont 17 % en provenance des sucreries de cannes renforcées en 1984 par l'entrée en service d'une nouvelle unité. A ce niveau, il a assuré 65 % de la consommation locale.

En ce qui concerne le coton, il n'a pas été procédé à des semis dans l'oriental en raison de la persistance de la sécheresse et les superficies récoltées limitées à 9 600 hectares et aux seules régions du Tadla et des Doukkala n'ont fourni que 115 400 quintaux faisant ressortir une régression de près de moitié des rendements et de la production.

En vue d'encourager ces cultures, les Pouvoirs publics ont décidé de relever les prix de la tonne de betterave de 155 à 175 dirhams, celle de canne à sucre de 105 à 120 dirhams.

Oléiculture

Les conditions climatiques ont été défavorables à l'oliveraie dont la récolte qui a débuté en novembre 1983 n'a pas dépassé 249 000 tonnes, en chute de 40 %. De même, les quantités d'huiles extraites de 23 000 tonnes ont également fléchi de plus de 40 %. En revanche, la production d'olives entamée à l'automne 1984, estimée à 303 000 tonnes, serait en forte augmentation et permettrait l'extraction de 27 000 tonnes d'huiles.

Oléagineux

La récolte d'oléagineux, en raison d'une extension de plus du quart des superficies, s'est établie à 544 300 quintaux en hausse de 15 % reflétant un repli des rendements de 9 %. Elle a constitué ainsi le meilleur résultat depuis 5 ans. Cette évolution favorable a intéressé toutes les espèces et plus particulièrement l'arachide, principale variété cultivée, dont le tonnage s'est élevé en un an de 315 800 à 353 900 quintaux en raison de l'accroissement des superficies et des rendements et peut être aussi du relèvement de 320 à 350 dirhams du prix du quintal à la production intervenu en début de campagne. De même, 190 400 quintaux de tournesol ont été produits contre 157.600 quintaux en 1982-1983 par suite d'un élargissement de près de moitié des sols consacrés à cette culture et d'une majoration de 270 à 300 dirhams du prix du quintal.

Viticulture

La production vinicole, après la nette reprise observée en 1983, n'a pas dépassé 395 000 hectolitres et a marqué un recul de 9,2 % lié en partie au vieillissement du

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

vignoble. En revanche, les exportations de 199 500 hectolitres au lieu de 136 300 hectolitres un an auparavant ont procuré une recette de 37,2 millions de dirhams, en hausse de 45,9 %. Parallèlement, les quantités écoulées sur le marché local sont revenues en un an de 334 500 à 288 900 hectolitres.

Elevage

L'élevage qui intervient pour près du tiers dans la production du secteur agricole a encore souffert de la pénurie des pluies. L'augmentation de 3,2 % du nombre des ovins qui a atteint 9,6 millions de têtes, a contrasté avec une nouvelle diminution des autres races. Au total, le cheptel est resté stable mais il ne représente plus que 15,7 millions de têtes contre 18,5 millions en 1981 et 26 millions en 1980.

Par ailleurs, la production contrôlée de viande rouge s'est chiffrée à 120 700 tonnes, en recul de 8,5 %. De même, celle de viande blanche a régressé de 120 000 à 115 000 tonnes et près des trois quarts de ce tonnage ont été le fait des unités industrielles qui ont également fourni plus de la moitié des 860 millions d'œufs produits cette année.

Parallèlement, la production de lait, estimée à 700 millions de litres et en hausse de 6,9 %, a permis comme l'an passé de couvrir la totalité des besoins. D'ailleurs, les Pouvoirs publics ont relevé, cette année encore, le prix moyen à la production du litre de lait de 1,84 à 1,90 dirham. Les importations de produits laitiers ont été limitées à 23 100 tonnes au lieu de 29 600 tonnes en 1983 et 42 400 tonnes en 1982.

L'importance accordée au secteur de l'élevage a été à l'origine des exonérations fiscales et douanières concernant l'importation d'animaux reproducteurs de race et d'aliments pour l'aviculture. Elle a conduit aussi à l'encouragement des cultures fourragères notamment par l'octroi de subventions pour l'acquisition de semences.

Pêche

Les prises de la pêche maritime ont porté sur 462 200 tonnes au lieu de 438 600 tonnes en 1983 pour une valeur de 1 694 millions de dirhams, en hausse de 36 %. L'apport de la flotte côtière a été de 366 800 tonnes dont 39 % ont été destinés à l'industrie des sous produits, 36 % à la consommation en frais et 22,3 % aux usines de conserves.

Les exportations des produits de la pêche bruts et transformés se sont établies à 163 100 tonnes au lieu de 159 300 tonnes et ont rapporté 1 781 millions de dirhams représentant 10 % environ de la valeur totale des exportations. Dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie, les Pouvoirs publics ont transféré la responsabilité de la commercialisation des conserves de poisson de l'Office de commercialisation et d'exportation aux conserveurs eux-mêmes qui ont créé un organisme à cet effet. En outre, afin de promouvoir ce secteur dont l'apport en devises est important et qui offre directement ou indirectement près de 75 000 emplois, des dégrèvements fiscaux ont été accordés aux armateurs de la flotte côtière et au personnel navigant de la pêche maritime. De même, l'effort d'extension des ports a été intensifié en vue de permettre le débarquement des captures de la pêche hauturière.

Parallèlement, des accords bilatéraux de coopération ont été conclus dans le but à la fois de stimuler les investissements dans ce secteur, de former des cadres nationaux, d'acquérir de nouvelles techniques de pêche et de rechercher de nouveaux débouchés pour nos produits.

LES MINES ET L'ENERGIE

L'indice global du secteur des mines et de l'énergie a été estimé à 131 en avance de 6,5 % au lieu de 7 % en 1983. Au demeurant, cette progression d'ensemble recouvre une amélioration de 7,3 % de l'activité minière et de 4,7 % seulement de celle de l'énergie dont le ralentissement s'explique une fois encore par une baisse des ressources locales, en particulier de l'hydroélectricité. Dans ces conditions, le taux de dépendance à l'égard de l'étranger s'est établi à 88,8 % marquant une nouvelle aggravation. L'évolution des indices de l'extraction minière et de la production d'énergie au cours des quatre dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

(Base 100 en 1978)	1981	1982	1983	1984
Indice global	**110**	**115**	**123**	**131**
– de l'extraction minière	97	101	110	118
– de la production d'énergie	135	141	148	155

Mines

Largement tributaire de la conjoncture internationale, la valeur ajoutée du secteur minier apparaît en progression de 6 % à prix constants et sa part dans la production intérieure brute d'environ 3,4 % est demeurée pratiquement inchangée.

Sur les marchés extérieurs, en dépit de la reprise de l'activité industrielle dans les pays développés, les cours des matières premières ont été d'une manière générale orientés à la baisse à l'exclusion toutefois d'un certain redressement des prix des phosphates, du plomb et du zinc. Les recettes tirées des exportations de la plupart des minerais, notamment des phosphates, ont bénéficié de l'appréciation du dollar américain, utilisé comme monnaie de facturation de près de 90 % des ventes à l'étranger. De ce fait, la valeur carreau-mine a atteint 4 445 millions de dirhams en essor en un an de 18,7 % consécutivement à un élargissement de 7,8 % des tonnages passés de 20,8 millions de tonnes à 22,4 millions et surtout à une hausse des prix. Ce résultat est essentiellement imputable à celui des phosphates et à un moindre degré à l'extraction des autres minerais (1).

Quant au produit des exportations, il s'est fixé à 5 436,2 millions de dirhams, supérieur de 30,2 % par rapport à son niveau de 1983. Cette évolution a résulté davantage d'un renforcement des recettes que du volume exporté, pour plus de 16 millions de tonnes au lieu de 15,4 millions précédemment.

Parallèlement, la commercialisation sur le marché intérieur qui a porté sur 6,5 millions de tonnes et près de 29 % de la production totale, s'est encore intensifiée de 13,3 % sous l'effet d'un accroissement de 15,8 % des livraisons de phosphates et d'une contraction de 40 % des autres minerais. La valeur de ces ventes, constituée à 80,8 % par celle des phosphates, s'est chiffrée à 1 358,2 millions de dirhams et a accusé une hausse de 22,8 %.

C'est d'ailleurs dans une perspective d'une plus large valorisation locale que les investissements engagés au cours de l'exercice ont enregistré avec 3 543 millions de dirhams une vigoureuse poussée qui fait suite aux 1 952 millions et 1 258 millions observés respectivement au cours des deux dernières années.

Phosphates

La production marchande ressort à 21,4 millions de tonnes au lieu de 19,8 millions un an auparavant en augmentation de près de 8 % ; parallèlement, les ventes totales d'un tonnage équivalent, se sont élargies de 5,8 % par suite d'une expansion de 15,8 % des cessions aux unités de transformation et d'une avance de 2 % des exportations. Celles-ci ont totalisé près de 15 millions de tonnes permettant à l'Office chérifien des phosphates (O.C.P.) de conserver sa place de premier exportateur avec un peu plus de 31 % du commerce mondial des phosphates naturels. Quant aux recettes procurées par les expéditions à l'étranger, elles se sont fixées en termes douaniers à 4 620 millions de dirhams en augmentation de 30,8 % née d'une amélioration de 4,3 % des cours, de 2 % des tonnages et surtout de l'appréciation du dollar, monnaie de facturation.

L'exportation de 10,3 millions de tonnes de phosphate brut à destination de l'Europe occidentale s'est développée de 13,5 % et a porté la part de celle-ci à 68,7 % du total des ventes. Les achats de 823 000 tonnes du continent américain se sont redressés de 2,7 % et ceux de 1,6 million de tonnes d'Asie et d'Océanie apparaissent en stagnation. En revanche, les importations de l'Europe de l'Est limitées à 2,2 millions de tonnes se révèlent en baisse de 12,5 %.

Par pays, l'Espagne avec des enlèvements de 2,6 millions de tonnes demeure au premier rang de nos clients suivie par la France avec près de 2 millions, la Belgique 1,6 million, la Pologne un peu plus d'un million et le Royaume-Uni 900 000 tonnes.

Les quantités fournies à l'industrie locale se sont développées de 15,8 % pour s'élever à 6,3 millions de tonnes et ont représenté 29 % aussi bien des ventes globales que de la production, atteignant ainsi l'objectif assigné à la valorisation locale. Celle-ci a nécessité l'importation de 1,4 million de tonnes de soufre et permis la production de 1,4 million de tonnes d'acide phosphorique en hausse de 14,8 % et de 736 000 tonnes d'engrais en baisse d'environ 30 %. A l'exportation, les livraisons d'acide phosphorique se sont accrues de 26 % pour dépasser un million de tonnes alors que celles des engrais tombées à près de 521 000 tonnes se sont contractées de 35 %. Au total, les ventes des dérivés des phosphates qui ont fléchi de 3,5 % en volume, ont procuré la contrevaleur de 4.399 millions de dirhams en expansion de 40,6 % d'une fin d'année à l'autre.

En définitive, le montant des transactions du groupe O.C.P. avec l'étranger a dépassé 9 milliards de dirhams en extension de 35,4 % et a constitué 47 % des recettes d'exportations.

En vue d'intensifier la valorisation locale des phosphates dont les gisements actuellement reconnus représentent les trois quarts des réserves mondiales et dans le but de consolider son rang de premier exportateur de brut et d'acide phosphorique et d'élargir en même temps sa part dans le marché des engrais, l'Office chérifien des phosphates a encore renforcé ses capacités de production. C'est ainsi qu'ont démarré les travaux de construction à Khouribga d'une unité d'enrichissement et d'une usine de calcination à Youssoufia et qu'a été poursuivie l'édification du complexe chimique de Jorf El Asfar. De même, il a entrepris des études de reconnaissance de gisements de phosphate et accru la prospection de soufre surtout dans les Jebilets centrales.

A terme, l'accord récemment conclu avec l'Arabie Saoudite laisse présager un développement encore plus rapide de l'activité phosphatière par la livraison d'une quantité importante de minerais destiné à la transformation en acide phosphorique et en engrais en échange de l'acquisition de soufre.

(1) Voir Annexes statistiques 21 et 22.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Autres produits miniers

L'extraction des minerais autres que les phosphates a été généralement caractérisée par une augmentation des tonnages extraits et un fléchissement des cours à l'exception du plomb et du zinc compensé il est vrai par l'appréciation des monnaies de réglement. C'est ainsi que la valeur carreau-mine a été évaluée à 802 millions de dirhams en avance de 8,2 % au lieu d'une baisse de 2,8 % l'an passé imputable à un accroissement de 12,7 % des tonnages relevés à 1 048 800 tonnes. La même tendance a été observée en ce qui concerne les exportations dont le volume de 1 072 500 tonnes s'est élargi de 35,3 % alors que les recettes comptabilisées pour 816,2 millions de dirhams n'ont augmenté que de 27 % en raison surtout de l'appréciation des monnaies de facturation.

Plomb

La production du plomb, en recul continu depuis trois ans a été stimulée par l'amélioration des cours et s'est redressée de 3,7 % pour atteindre 143 900 tonnes. De même, les exportations, en totalisant 80 900 tonnes pour une valeur de 199,6 millions de dirhams, se sont développées respectivement de 26,6 % et 32,6 %. Quant aux ventes à la fonderie d'Oued el Heimer, elles se sont contractées de 11,4 % pour revenir à 69 300 tonnes. De ce fait, le volume du métal produit a été réduit à 46 000 tonnes et les livraisons à 44 800 tonnes procurant l'équivalent de 174,4 millions de dirhams. A moyen terme, la capacité de la fonderie de Zellidja devrait passer de 80 000 tonnes à 120 000 tonnes et il est prévu qu'une unité de traitement soit installée à Khénifra.

Cuivre

Le marché mondial du cuivre s'est dégradé en dépit d'un raffermissement de la consommation mondiale et d'un développement de l'extraction dans les grands pays producteurs. En effet, les cours ont légèrement fléchi en raison de l'existence d'importants stocks. Dans ce contexte, la production locale du cuivre n'a pas dépassé 63 800 tonnes en repli de 8,2 % et la valeur des ventes hors frontières d'un tonnage inchangé est tombée à 175,8 millions de dirhams en diminution de 8,1 %.

Si la baisse des cours s'est naturellement répercutée sur l'exploitation de Bleida, l'avenir de celle-ci ne semble pas remis en cause puisqu'il est projeté d'ériger une usine de concentré de cuivre et de production d'acide sulfurique à Jorf El Asfar.

Barytine

Les quantités produites de la barytine auparavant en très sensible baisse se sont inscrites pour 425 200 tonnes en forte hausse de 47,4 %. Les livraisons à l'étranger de 596 700 tonnes ont augmenté de 66,1 % et rapporté une recette de 195,1 millions de dirhams en essor de près des trois quarts en un an.

Fluorine

L'extraction de la fluorine qui s'est élevée à 65 900 tonnes s'est élargie de 9,3 % mais les exportations bien que portées à 78 100 tonnes en progression de 44,6 % n'ont procuré que 69,7 millions de dirhams par suite d'une chute des cours.

Manganèse chimique

La production du manganèse chimique a poursuivi cette année sa tendance à la baisse pour se réduire à 59 100 tonnes et de 19,6 % par rapport à son niveau enregistré en 1983. En revanche, les livraisons à l'étranger en passant de 57 700 tonnes à 65 600 tonnes se sont redressées de 13,7 % et leur contrevaleur qui s'est établie à 67,6 millions de dirhams s'est améliorée de 34,4 % grâce notamment à l'appréciation du dollar.

Zinc

Le maintien de la bonne orientation des cours a été à l'origine de la croissance de la production de zinc dont les 20 600 tonnes produites ont été entièrement exportées pour une valeur de 50,9 millions de dirhams, soit plus que le double de celle réalisée en 1983.

Fer

Le mouvement de baisse observé l'an passé s'est poursuivi cette année ramenant ainsi les quantités extraites à 164 200 tonnes en retrait de 5,1 %. Dans le même temps, les exportations revenues à 116 500 tonnes et à 17,6 millions de dirhams se sont contractées respectivement de 22,6 % et 6,4 %.

Energie

Le secteur de l'énergie continue de jouer un rôle prépondérant dans l'économie nationale bien que sa contribution au produit intérieur brut soit limitée à 4,3 %. En effet, face à une consommation qui s'est maintenue et à des ressources nationales encore en baisse, il a été nécessaire de recourir à des importations de pétrole accrues tant en tonnage qu'en valeur ce qui s'est traduit par un élargissement du déséquilibre commercial, un renchérissement des coûts de production et une accentuation de la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

La consommation d'énergie a atteint 4 809 000 tonnes-équivalent pétrole (TEP) en léger fléchissement de 1,2 % alors qu'elle avait augmenté de 2,8 % en 1983. Les produits pétroliers ont couvert 86,2 % de la demande au lieu de 84,6 % précédemment tandis que la contribution de l'électricité hydraulique est revenue de 2,6 % à 2 % et celle du charbon de 11,5 % à 10,5 %. Dans le même temps, la part du gaz naturel s'est stabilisée à 1,3 % environ (1).

(1) Voir Annexes statistiques 23 à 26.

La production locale d'énergie n'a pas dépassé 536 000 T.E.P. accusant un recul de 7,3 % de sorte qu'elle n'a satisfait que 11,2 % de la demande au lieu de 11,9 % l'an passé. Ce mouvement est lié essentiellement à la chute des apports de l'hydro-électricité.

Dans ces conditions, le déficit en énergie s'est encore aggravé nécessitant un élargissement de 6,7 % des tonnages importés à un moment où sous l'effet de l'appréciation du dollar, monnaie de facturation, le coût des importations s'est fortement alourdi. Celui-ci s'est chiffré à près de 9 milliards de dirhams en hausse de 28 %, absorbant ainsi 47 % des recettes globales d'exportation. Aussi, en vue d'aboutir à une réduction de la facture énergétique, les pouvoirs publics ont-ils axé leur politique sur une économie de l'énergie et un relèvement des tarifs des hydrocarbures destinés à infléchir la demande ; par ailleurs, ils ont également développé les efforts de recherche et de mise en valeur des ressources nationales.

Produits pétroliers

Les besoins en produits pétroliers ressortent à 4 144 000 tonnes, en hausse de 0,7 % par rapport à 1983 à la suite surtout de l'importante demande des centrales thermiques en progression de 14,6 % sur un an. En revanche, celle des autres secteurs a sensiblement diminué du fait vraisemblablement des fortes majorations de prix et de la conversion de certains gros consommateurs à d'autres formes d'énergie.

L'extraction de pétrole s'est encore ralentie ne dépassant pas 16 500 tonnes, en recul de 6,8 % en un an et celle du gaz a stagné à 83,1 milliards de mètres cube. Au total, la production locale d'hydrocarbures a représenté l'équivalent de 78 000 T.E.P. ou 1,6 % de la consommation d'énergie, en repli de 1,3 % sur le précédent exercice.

Il a donc été nécessaire d'accroître les importations de pétrole d'autant que se faisait sentir le besoin de reconstituer les stocks sensiblement réduits en 1983. Les achats extérieurs d'hydrocarbures de sont établis à 4,6 millions de tonnes en expansion de 10,2 % et ont été effectués pour 88 % auprès des pays du Moyen-Orient et pour 12 % auprès de l'Union soviétique. Leur coût s'est élevé à 8 394 millions de dirhams, en augmentation de près d'un tiers en un an due en particulier à l'appréciation du dollar.

Le raffinage de pétrole par les deux usines de Mohammedia et de Sidi-Kacem portant sur quelque 4,7 millions de tonnes a progressé de 4,8 % et les livraisons, égales à 4,3 millions de tonnes, se sont développées de 6,3 %. Si les ventes de produits blancs, gas-oil et essences notamment, ont regressé de 2,3 %, celles de fuel qui entrent pour 42,3 % dans la consommation totale, se sont accrues de 3,5 %. De même, les livraisons de gaz liquéfiés ont marqué une nouvelle avance de 3,3 %.

En vue de contenir la demande et de ne pas aggraver outre mesure la charge de la facture énergétique, les pouvoirs publics ont relevé à plusieurs reprises les tarifs intérieurs des hydrocarbures. C'est ainsi qu'au cours de 1984, les prix au détail ont été majorés de 26,4 % pour le gas-oil, 24,6 % pour le fuel, 24 % pour l'essence, 16,7 % pour le propane et de 12,6 % pour le butane.

L'électricité

La production globale nette d'électricité a été estimée à 6,4 milliards de kilo-watt-heure en hausse de 3,5 % par rapport à 1983 au lieu de 8,7 % un an auparavant. En raison de la persistance de la sécheresse et de la baisse corrélative des réserves des barrages, les besoins énergétiques n'ont pu être assurés que par un recours massif aux fournitures des usines thermiques qui ont progressé de 5,8 % pour atteindre 6 millions de KWH représentant ainsi plus de 94 % du total de l'électricité produite. A l'inverse, l'apport des centrales hydrauliques en baisse continue depuis trois ans n'a guère dépassé 352 millions de KWH en repli de 24,4 % d'une année à l'autre.

La consommation qui avait augmenté de 9,5 % l'an dernier ne s'est accrue cette année que de 3,4 % pour s'établir à 5,7 milliards de KWH. Ce ralentissement semble s'expliquer notamment par les relèvements successifs des tarifs intervenus au cours des dernières années.

Charbon

La production d'anthracite a accusé avec 837 500 tonnes, une avance de 11,5 % au lieu de 2,2 % en 1983 tandis que les importations de coke en forte expansion l'an dernier se sont repliées de 22,7 %. Cependant, la contraction de la demande des principaux utilisateurs en particulier l'Office national d'électricité dont les commandes ont été réduites de 17,5 % conjuguée à la majoration de 21 % des tarifs n'ont pas permis aux ventes de dépasser 867 000 tonnes en recul de 8,6 %. Par ailleurs les exportations qui n'ont porté que sur un faible tonnage de l'ordre de 65 700 tonnes contre 35 500 l'année précédente, ont procuré une recette de 58 millions de dirhams au lieu de 29 millions un an auparavant.

L'évolution préoccupante de la situation énergétique et notamment les effets néfastes que celle-ci exerce sur les équilibres interne et externe a amené les Pouvoirs publics à poursuivre activement le développement et l'optimisation des ressources nationales. C'est dans cette optique qu'ont été diversifiées les mesures d'économie d'énergie et entreprises des opérations de reconnaissance destinées à mieux apprécier les gisements potentiels. De même, il a été recherché une meilleure maîtrise des techniques d'exploitation des schites bitumineux et des énergies renouvelables.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ainsi les travaux de forage ont été repris dans la région d'Essaouira et du Gharb en vue de déceler l'importance des réserves de gaz et de détecter de nouveaux puits de pétrole. Parallèlement la première phase du programme d'exploitation des schistes bitumieux s'est achevée avec la mise en place d'une unité pilote à Timahdit. Toutefois, la construction sur ce site d'une centrale électrique d'une puisssance de 1 000 mega-watts, sans être écartée, a été différée à la suite de divers problèmes techniques.

Par ailleurs, la production d'huiles lubrifiantes est appelée à se développer grâce à l'entrée en service de nouvelles installations devant se traduire par la fourniture de 100 000 tonnes, à la fois d'huile et de bitume, et de 25 000 tonnes de paraffine. Son excédent par rapport aux besoins nationaux devrait être exporté notamment à destination de pays africains.

Enfin, l'Office national de l'électricité a poursuivi l'équipement des usines de Mohammedia et d'Amouguez, tout en accélérant les études relatives à l'édification d'une centrale nucléaire.

L'INDUSTRIE – LE TOURISME

Industrie

En 1984, l'environnement conjoncturel semble avoir été défavorable à l'industrie. La valeur ajoutée de ce secteur, y compris l'artisanat, établie par la comptabilité nationale à 5 764 millions de dirhams, a en effet pratiquement stagné et a représenté à ce niveau 16 % du produit intérieur brut. En outre, l'indice de la production industrielle de base 100 en 1978 a enregistré pour la première fois une baisse, chiffrée à 1,7 % (1). Cependant, cette évolution globale n'a pas concerné de façon uniforme les diverses branches industrielles. Des performances remarquables ont été réalisées dans la chimie et l'industrie du bois, stimulées par les exportations, et à un moindre degré dans les industries alimentaires. En revanche, les autres secteurs ont connu dans l'ensemble une régression.

Il convient de souligner que l'indice officiel ne tient pas compte de la totalité des articles produits, ni de ceux nouvellement créés, ni enfin des unités industrielles instituées après 1978. D'ailleurs, à eux seuls, les projets industriels agréés en 1984 s'élèvent au nombre de 1.033 au lieu de 833 un an auparavant et portent sur un montant de 2.778 millions de dirhams en progression de 23 % et sur une offre d'emplois de près de 28.000 postes au lieu de 26.500 l'année précédente.

Ainsi établis, les indices officiels donnent une idée peu précise de la situation de l'industrie; au demeurant, dans de nombreuses branches, ils ont fait apparaître cette année une évolution nettement différente de celle observée par les professionnels et confirmée par d'autres indicateurs. Néanmoins, en l'absence d'autres données officielles, les indices de la production industrielle sont seuls pris en considération dans les développements qui suivent.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industrie des métaux

Après une amélioration passagère en 1983, l'activité des industries des métaux s'est nettement détériorée.

Celle relative au montage de matériel de transport s'est encore contractée à un rythme rapide de 43 %. Cette évolution défavorable a concerné en particulier la construction de véhicules utilitaires ainsi que celle de voitures de tourisme réduite de 15,7 %. Elle a également affecté l'assemblage des motocycles en baisse de plus d'un tiers après un essor de 28 % l'année auparavant et le matériel ferroviaire qui après avoir progressé de 45 % en 1983 a chuté de 57,4 %.

Pour sa part, l'activité de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la menuiserie métallique, renforcée de 11 % en 1983, a accusé un recul de 27 % cette année et celle des tréfilés une diminution de 2,4 %, celle des fonderies de 3,4 % et celle des fabrications de mobiliers métalliques de 10,9 %.

Seule la fabrication d'emballages métalliques qui avait stagné en 1983 a enregistré une expansion, de 14,4 %, consécutive à un accroissement des commandes des conserveries.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc et des matières plastiques

Les industries chimiques et parachimiques ont poursuivi leur progression amorcée depuis 1978 et marqué une nouvelle avance de 5,6 %. Celle-ci est imputable pour l'essentiel au développement de la valorisation des phosphates. Pour sa part, la transformation du caoutchouc et des matières plastiques s'est de nouveau infléchie de 3,6 %.

La production d'acide phosphorique a été portée de 1,2 à 1,4 million de tonnes, en essor de plus de 15 %, qui succède à celui de 27 % en 1983. A l'inverse, la fabrication d'engrais a subi un net repli de 16 % tant en ce qui concerne les exportations que pour ce qui est des livraisons sur le marché intérieur. Dans le département des peintures et vernis, l'activité a été réduite de 4,6 % à la suite notamment du marasme des industries des métaux.

La fabrication d'articles en plastique s'est inscrite en baisse de 13 % et celle de produits divers en caoutchouc n'a guère varié. En revanche, la production de pneumatiques s'est améliorée de 3,8 % presque au même rythme qu'en 1983.

Biens de consommation

Produits alimentaires boissons et tabacs

Bénéficiant d'un accroissement continu de la demande et d'un approvisionnement régulier en matières premières, les industries alimentaires, y compris les boissons et tabacs, ont réalisé de nets progrès, leurs indices spécifiques ayant marqué une augmentation globale de 3,5 % qui a concerné la quasi totalité des branches à l'exclusion de celles du sucre et des boissons gazeuses.

L'indice propre aux seules industries alimentaires s'est accrû de 1,6 % au lieu de 6,8 % en 1983. Ce ralentissement est imputable pour une grande part au repli de 6,2 % de l'industrie sucrière; celle-ci renforcée par l'entrée en service d'une nouvelle unité d'une capacité de production annuelle de 45 000 tonnes, a fourni quelque 631 480 tonnes de sucre. Quant au raffinage de l'huile, les cadences ont été relevées de 15,3 % soit un rythme trois fois plus élevé qu'en 1983; de même, les minoteries industrielles dont les écrasements ont porté sur 25,8 millions de quintaux, ont augmenté leur production de 14 % pour faire face à une demande qui s'est élargie. L'industrie laitière mieux approvisionnée a réalisé une expansion de 18,9 % au lieu de 6 % en 1983.

L'activité des conserveries ne s'est guère améliorée en raison de l'irrégularité et de la médiocrité des apports de pêche. La production de conserves de poissons a diminué de 11,5 % tandis que celle des fruits et légumes, après un recul de 17,6 %, a enregistré une légère progression, de 2,9 %, due essentiellement à une accélération des fabrications de jus de fruits. Par ailleurs, les exportations de conserves végétales, ainsi que celles des poissons réalisées depuis 1965 par l'intermédiaire de l'Office de commercialisation et d'exportation sont effectuées directement par les fabricants depuis octobre 1984.

Enfin, l'indice de la branche des « boissons et tabacs » apparait en avance de 6,9 %, imputable à une augmentation de 11,2 % des tabacs, de 7,6 % des vins et à une réduction de 14,3 % de la fabrication des boissons gazeuses et minérales.

Industrie pharmaceutique

Stimulée par un accroissement des ventes résultant à la fois de l'élargissement de la demande et de la substitution progressive aux importations, l'activité des laboratoires pharmaceutiques s'est nettement développée ce qui a occasionné une meilleure utilisation des capacités de production et a même suscité, dans certains cas, une extension de certaines unités existantes.

Industries textiles

L'orientation favorable observée dans l'industrie textile au cours des deux dernières années a fait place à une nette détérioration en 1984. Cette situation d'ensemble recouvre des divergences selon les entreprises dont les plus performantes sont celles qui ont tiré profit des exportations, notamment les articles de bonneterie et de confection.

L'industrie de la laine, en hausse de 15,7 % un an auparavant, s'est inscrite en retrait de 4 % et celle du coton a fléchi de 4,8 % et le tissage de fibres synthétiques s'est dégradé de 45 %.

L'évolution globale de la bonneterie et de la confection, qui ne sont pas recensées dans l'indice, semble confirmer le mouvement d'amélioration observé auparavant ; les progrès réalisés ont été en grande partie le fait d'entreprises exportatrices en particulier à destination de la Communauté économique européenne dont les quotas bien qu'élargis demeurent toutefois insuffisants.

Industries des papiers et cartons

Malgré une légère amélioration des exportations de pâte à papier, la fabrication de celle-ci a diminué de 3,8 % par suite d'une forte contraction des fournitures aux unités locales de transformation dont l'activité a été réduite de 19,3 % en 1984.

Industrie des savons et détergents

La production de savon a reculé de 9,5 %, celle des détergents s'est améliorée de 2 % et l'indice global de cette branche a régressé de 2 %.

Industrie du cuir

L'industrie du cuir, en baisse de 6,2 % en 1983, s'est développée de 3,7 %. La fabrication de chaussures s'est redressée de 14,3 % grâce surtout à un développement des ventes sur le marché intérieur, tandis que l'activité de tannage, entravée par la rareté des peaux brutes, a été réduite de 7 %.

Industries diverses

Parmi les industries diverses, l'indice relatif au travail du bois a fait apparaître une avance de 9,6 % à la suite essentiellement d'une expansion de 31 % de la production du liège et de 2 % des placages, atténuée notamment par un recul de la fabrication des caisses.

Matériaux de construction – Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

Pour la première fois depuis son établissement, l'indice relatif à la transformation des minéraux de carrières a accusé un repli de 10,9 % qui reflète une dégradation de

(1) Voir Annexe statistique 27

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

toutes les activités de cette branche à l'exception des fabrications de briques et tuiles accrues de 6,6 %. Quant à la fabrication de ciment, elle a été ramenée à 3,6 millions de tonnes, enregistrant une diminution de 7,3 % qui contraste avec la progression continue observée depuis plusieurs années.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée du secteur du bâtiment et travaux publics a marqué un retrait de 2 % qui fait suite à celui de 3,5 % enregistré un an auparavant.

Si la branche des travaux publics a subi une nouvelle dégradation, celle du bâtiment a en revanche poursuivi sa croissance qui s'est élevée à 11,2 % au lieu de 19,6 %.

Les statistiques des permis de construire font apparaître une augmentation de 2,6 % des surfaces de planchers portées de 6,3 à 6,5 millions de mètres carrés. Par types de construction, les édifications d'immeubles, de villas et de locaux industriels et commerciaux ont marqué des extensions notables, et celles de logements économiques et de bâtiments administratifs se sont révélées en baisse. Enfin, les dépenses prévues de construction ont atteint 4,7 milliards au lieu de 3,9 milliards de dirhams l'année précédente, en redressement de 20,7 %.

Le tourisme

L'activité touristique en 1984 s'est redressée, les entrées globales ayant dépassé pour la première fois 2 millions, en progression de 2,9 % en un an. Ce résultat s'avère d'autant plus encourageant que le nombre de visiteurs étrangers, évalué à 1 335 041, a augmenté de 4 % alors qu'il s'était contracté l'an passé. Quant aux entrées de nationaux résidant à l'étranger elles ont atteint 600 979, en hausse de 1,2 % seulement après celle de 12,6 % en 1983. Le tourisme de croisière, dont l'impact est d'ailleurs marginal a marqué pour sa part un nouveau recul de 2,2 % (1). Au total, le mouvement touristique s'est caractérisé par un allongement des séjours, les nuitées hôtelières s'étant chiffrées à 9 051 414 en essor de 5,7 % et le taux moyen de remplissage dans les hôtels classés a été lui-même relevé de 40,5 % à 41,1 %.

Les recettes touristiques avec 4 225 millions de dirhams se sont accrues de 30 % et représentent 12 % des ressources extérieures courantes. Compte tenu des dépenses de 720 millions effectuées par les nationaux à l'étranger, le solde net des voyages s'est établi à 3 505 millions. Cette amélioration provient à la fois de l'élévation de la durée moyenne de séjour, du relèvement des prix des prestations et dans une certaine mesure de la fréquentation plus importante des établissements de haut standing.

Le flux touristique

Le nombre de touristes estimé à 2 008 082 s'est développé de 2,9 % grâce à la reprise des entrées de visiteurs étrangers qui représentent près des 2/3 du total. En revanche, les arrivées de nationaux résidant à l'étranger se sont ralenties de même que celles de visiteurs en croisière qui n'ont porté que sur 72 062, en réduction de 2,2 %.

La structure du tourisme demeure marquée par la prépondérance de l'Europe Occidentale qui, à elle seule, en constitue encore 75,4 % en dépit d'une baisse de 1,7 %. Le total des visiteurs européens a atteint 1 006 187, les français, les espagnols et les britanniques s'avérant être les plus nombreux, bien qu'en diminution d'une année à l'autre. En revanche, les ressortissants allemands ont été plus importants en effectif et leur séjour plus long. Les voyageurs en provenance des pays arabes ne cessent d'augmenter et le total de leurs entrées a progressé de 52,6 % portant ainsi leur part à 11,3 % du tourisme international. Ce résultat s'explique en particulier par l'affluence à la fois des tunisiens, dans le cadre notamment de l'accord sur les facilités réciproques de voyages et, des saoudiens ainsi que par une nette reprise du mouvement des libyens et des algériens. De même, un regain d'affluence de 14,8 % a été observé en ce qui concerne les ressortissants d'Outre-Atlantique notamment des Etats-Unis et du Canada, le continent américain entrant désormais pour 9,8 % dans le total du tourisme.

Par ailleurs la ventilation saisonnière des entrées a fait apparaître un tassement au premier trimestre, une légère accélération au deuxième, une stagnation en été et un développement notable par la suite traduisant ainsi un effritement de la fréquentation estivale.

Selon le mode de transport, la part revenant à la voie aérienne est passée de 51 % à 53,6 % drainant 715 000 voyageurs, en augmentation de 8,9 % ; celle de la voie terrestre est revenue de 30,5 % à 28,3 % et surtout celle de la voie maritime est tombée à 18,1 %.

Les nuitées homologuées en s'établissant à 9 051 414 ont marqué une avance de 5,7 % au lieu de 4 % en 1983. Cet essor recouvre en fait deux mouvements divergents, l'un en hausse de 7,8 % relatif aux nuitées des non résidents notamment d'allemands l'autre en baisse de 1,8 % intéressant le tourisme intérieur. La région d'Agadir avec 3,2 millions de nuitées et plus du tiers du total, se révèle la plus fréquentée, le taux d'occupation, y étant passé de 54,7 % à 58,3 %. Partout ailleurs, et bien qu'une amélioration en termes de nuitées ait touché à des degrés divers l'ensemble des zones, l'utilisation des installations d'hébergement accuse, à l'exception de Fès, un certain déclin, la région de Tanger-Tétouan ayant été la plus effectée.

L'infrastructure et la politique touristique

Le renforcement des structures d'accueil s'est poursuivi mais à un rythme nettement plus lent que celui observé l'an dernier. C'est ainsi qu'en 1984 neuf établissements d'une capacité de 1 196 lits correspondant à un investissement de 84,6 millions de dirhams ont été mis en service. Sur ce total, 560 lits, soit près de la moitié, ont concerné les hôtels de moyen standing conformément aux vœux de diversifier davantage l'hébergement et son implantation. A cet égard, 60 % de l'équipement additionnel a élargi le potentiel des villes côtières et le reste a été réparti entre les villes du Sud et du Centre.

Au total, la capacité installée au 31 décembre 1984 ressort à quelque 100 000 lits dont 65 000 au titre des hôtels homologués. La structure de cette dernière catégorie demeure caractérisée par l'importance des établissements de haut de gamme qui représentent 44 % de l'offre globale. Le coefficient d'occupation bien qu'en redressement d'une année à l'autre reste faible, aux alentours de 41 %, et l'accroissement du nombre des nuitées commercialisées provient principalement de la fréquentation des hôtels de haut standing.

Par ailleurs, les projets agréés ou en cours d'exécution dans le cadre du nouveau code touristique portent sur une capacité de 26 000 lits d'un coût évalué à près de 4,5 milliards de dirhams. En outre, les investissements concernant le transport touristique ont été fortement renforcés à la suite notamment de l'acquisition par Royal Air Maroc de deux avions.

Certes, des efforts ont été accomplis dans la voie de la promotion du tourisme mais au regard des résultats acquis il apparaît à l'évidence que les potentialités de ce secteur sont loin d'être utilisées. C'est dans ce sens que les Pouvoirs publics ont demandé aux professionnels d'améliorer la qualité du produit touristique en particulier par une meilleure prestation des services, et une plus grande qualité d'accueil ; en outre, ils ont renoncé à gérer directement les établissements hôteliers propriétés du secteur public.

LES PRIX - LES SALAIRES

LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

La hausse des prix qui avait marqué une nette décélération au cours des deux dernières années s'est accentuée en 1984 aussi bien au stade des marchés de détail et de gros qu'au niveau de la production.

Toutefois, d'une fin d'année à l'autre, en raison de mouvements conjoncturels, la progression n'a pas dépassé 7,5 % pour le coût de la vie et 10,9 % pour les prix de gros au lieu de 12,5 % et 12,3 % respectivement.

Appréciée à travers les deux indices officiels de détail et de gros, l'augmentation des prix ressort respectivement à 12,5 % et 13,7 % au lieu de 6,2 % et 7,3 %. La même tendance a caractérisé les prix à la production industrielle majorés de 12 % au lieu de 5,4 % en 1983.

L'accentuation des pressions qui se sont exercées sur les prix a trouvé partiellement son origine dans le renchérissement des produits importés, notamment de l'énergie dont la majoration au plan interne a entraîné celle des coûts de production et de distribution. Ce mouvement est intervenu en dépit d'un approvisionnement demeuré globalement satisfaisant, d'un renforcement du contrôle des prix, d'un abaissement des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation et de plus importantes interventions de la Caisse de Compensation.

Indice du coût de la vie

Le coût de la vie est suivi par un indice ayant pour base la période mai 1972 - avril 1973 se référant à 210 articles, utilisés par cinq catégories socio-économiques moyennes réparties dans huit villes du pays, tels qu'ils ont été sélectionnés d'après les résultats de l'enquête de consommation effectuée en 1970. Le poids prépondérant attribué au poste relatif à l'alimentation en particulier rend cet indice très sensible aux fluctuations des cours des produits agricoles et l'éloignement de la période de référence altère quelque peu la représentativité de cet indicateur.

Ainsi calculé, le coût de la vie qui avait enregistré en 1983 une hausse limitée à 6,2 % s'est en revanche accrû de 12,5 % en 1984, retrouvant ainsi le rythme observé au cours des années antérieures (1).

Une telle variation découle certes du mouvement ascendant des prix observé en 1984 mais résulte également du niveau relativement bas qu'ils avaient atteint en 1983. Conjoncturellement, le premier trimestre a été dans l'ensemble caractérisé par une montée des prix sous l'effet conjugué du relèvement des tarifs pétroliers et de la tendance haussière habituelle au début de l'année. Ce mouvement interrompu en avril et mai s'est poursuivi par la suite en raison de nouvelles majorations des hydrocarbures et de pressions exercées par la demande à l'occasion du Ramadan et de la période estivale. Il a toutefois marqué un répit au cours du dernier trimestre.

A l'échelon régional, de faibles disparités ont été enregistrées dans les huit villes concernées par l'indice. Les plus fortes augmentations ont été relevées à Rabat, Tétouan et Marrakech tandis que les progressions ont été légèrement inférieures à la moyenne générale à Casablanca et dans les autres villes.

L'analyse par groupe de produits, telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après, révèle l'influence prépondérante des postes relatifs à l'alimentation et aux transports, en raison aussi bien de leur poids que de l'ampleur de leurs variations.

(1) Voir Annexe statistique 28.

(1) Voir annexe statistique 29.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1983	Moyenne annuelle 1984	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	294,3	332,7	13	7,5
Habillement	8,5	229,7	250,4	9	0,6
Habitation	13,5	234,7	258,6	10,2	1,2
Entretien, hygiène et soins	5,5	211,4	232,5	10	0,4
Transports, loisirs et divers	18,5	293,6	334,7	14	2,8
Indice général	100	276,1	310,5	12,5	12,5

C'est ainsi que les cours des produits alimentaires qui avaient connu en 1983 un essor de 4,8 %, nettement inférieur à celui des années précédentes, ont marqué une progression de 13 % en 1984 imputable à toutes les composantes de cette rubrique, en particulier, les viandes, les légumes et les fruits, et dans une moindre mesure, les céréales et les corps gras. En revanche, les prix des denrées subventionnées, exception faite du lait, sont demeurés stables.

Quant à la hausse de 14 %, au lieu de 8,9 % un an auparavant, qui a affecté la rubrique « transports, loisirs et divers » elle reflète essentiellement les relèvements des prix des carburants intervenus en janvier, avril et novembre ainsi que les majorations des tarifs de transport et des barèmes d'assurance.

L'indice spécifique à l'habitation s'avère en accroissement de 10,2 % au lieu de 7,8 % en 1983, dû principalement à celui des loyers et des charges afférentes au logement.

L'indice relatif à l'habillement s'est relevé quant à lui de 9 % en 1984 au lieu de 5,2 % une année auparavant, et celui du groupe « entretien, hygiène et soins » de 10 %.

Indice des prix de gros

L'indice des prix de gros ayant pour base l'année 1977 concerne 231 articles agricoles, industriels et énergétiques. Il est calculé à partir de prix toutes taxes comprises et se réfère à un échantillon de grossistes installés dans neuf villes.

Les prix de gros ont progressé de 13,7 % en 1984 au lieu de 7,3 % en 1983 et 12,1 % en 1982 (1).

L'évolution saisonnière de cet indice a été à peu près comparable à celle des prix de détail et la ventilation sectorielle, telle que retracée dans le tableau ci-après, montre que les deux secteurs recensés ont connu des rythmes de hausse assez proches et, de ce fait, leur contribution à la variation globale a été en définitive proportionnelle à leurs poids respectifs.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1983	Moyenne annuelle 1984	Variation brute %	Variation pondérée %
Secteur agricole	**39,6**	**180,8**	**207,3**	**14,7**	**5,8**
Secteur industriel	**60,4**	**181,4**	**204,9**	**13**	**7,8**
dont :					
– Energie	6,2	237,6	285,6	20,2	1,6
– Industries alimentaires	25	174,1	194	11,4	2,7
– Habillement et textiles	7,3	153,6	164,8	7,3	0,5
– Industries métallurgiques	10,4	185,3	211,9	14,4	1,5
– Autres industries légères	11,5	181,4	204,9	13	1,5
Indice général	100	181,1	205,9	13,7	13,7

L'indice relatif au secteur agricole s'est accru de 14,7 % au lieu de 5,1 % en 1983 par suite notamment des relèvements importants qui ont intéressé les cultures industrielles et oléagineuses, les fruits et les produits de la pêche.

Les prix de gros industriels ont augmenté de 13 % au lieu de 8,9 % un an auparavant. Ce mouvement qui a concerné toutes les rubriques a été particulièrement accentué pour les produits pétroliers, l'eau et l'électricité dont les tarifs ont été majorés de 20 % environ et enfin pour les industries métallurgiques en raison du renchérissement des matières premières importées.

Indice des prix à la production industrielle

L'indice des prix à la production industrielle dont l'évolution au cours des deux dernières années est reprise dans le tableau ci-après se réfère aux prix hors taxes de 142 produits recensés auprès des entreprises de production.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1983	Moyenne annuelle 1984	Variation %
Industries alimentaires	46	163,4	176	7,7
Habillement et textiles	13,5	202	266,6	32
Industries métallurgiques	21,3	208,2	229,3	10,1
Autres industries légères	19,2	198,0	214,6	8,4
Indice général	100	184,8	206,9	12

(1) Voir annexe statistique 30.

Ainsi calculé, cet indice fait ressortir un alourdissement des prix de 12 % au lieu de 5,4 % en 1983 perceptible au niveau de toutes les branches notamment celles de l'habillement et du textile dont les coûts ont été majorés de près d'un tiers.

Salaires

Dans le contexte du réajustement des équilibres économiques et financiers il n'a pas été procédé à un relèvement du traitement de base des fonctionnaires ni a celui du salaire minimum légal. Cependant, l'Etat a continué de subventionner les denrées alimentaires dont les prix ont été maintenus et ainsi a supporté à ce titre des charges plus importantes. Dans le même temps, il a initié une vaste opération de promotion de l'emploi à laquelle il a réservé une enveloppe budgétaire substantielle. Parallèlement, les entreprises semi-publiques et privées ont accordé des augmentations de salaires volontaires ou négociées dont l'ampleur apparaît difficile à cerner.

Population

La population qui s'accroît à un rythme annuel moyen de 2,6 % est estimée à fin 1984 à 21,5 millions d'habitants dont plus de la moitié est constituée de jeunes de moins de vingt ans. De ce fait, le nombre de citadins qui augmente au taux annuel de 4,4 % en raison notamment de l'exode rural, pose des problèmes en particulier d'emploi que la seule croissance économique ne parvient pas à résoudre.

Emploi

La situation de l'emploi semble avoir connu une amélioration en 1984 du fait de l'évolution favorable de la campagne agricole qui a permis un accroissement de l'embauche. De même, les informations actuellement disponibles font état de progrès notables dans les villes où les créations nettes de postes de travail officiellement recensés dans l'industrie, le commerce et le tourisme, passés de 6 871 à 14 938 en 1984, ont plus que doublé en raison d'une diminution de 20 % du nombre des licenciements et surtout d'une hausse de 40 % des recrutements, réalisés principalement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, des industries alimentaires et des textiles. En outre, la réduction de la durée de travail a concerné un effectif plus réduit, de 16 521 ouvriers au lieu de 22 743 en 1983. Cependant, le climat social a été quelque peu perturbé du fait des conflits sociaux qui se sont déclarés dans les branches d'activité fortement utilisatrices de main-d'œuvre et qui ont occasionné au total une perte de 208 000 journées de travail au lieu de 168 000 en 1983.

Parallèlement, la promotion nationale a procuré quelque 9,8 millions de journées de travail représentant l'équivalent de l'occupation de 49 000 ouvriers pendant 200 jours et nécessitant une dépense de 225 millions de dirhams. De plus, un programme spécial d'un montant de 500 millions de dirhams et visant la promotion de l'emploi a été mis en œuvre en février et complété par des mesures prévues dans le cadre des activités des collectivités locales pour un coût de 230 millions de dirhams. Au total, ces investissements consistant en travaux collectifs d'infrastructure, d'équipement et de mise en valeur ont engendré une dépense globale de près d'un milliard de dirhams.

Le mouvement d'émigration s'est nettement intensifié, le nombre de contrats étant passé de 7 900 à 13 000 postes en 1984 dont plus de la moitié ont été fournis par la Libye tandis que les départs vers la France, pour des emplois essentiellement saisonniers, ont sensiblement diminué.

LE COMMERCE EXTERIEUR

La recherche de l'équilibre commercial a constitué et constitue encore un objectif fondamental. Cette tâche apparaît d'autant plus ardue que la conjoncture internationale est difficile, marquée qu'elle est par un regain de protectionnisme, d'amples fluctuations de changes, une appréciation sans précédent de la devise américaine ainsi que par une dégradation relative des cours des matières premières. En outre, au plan interne, les besoins permanents en demi-produits, en biens d'équipement et depuis quelques années en produits alimentaires, nécessitent le recours à des importations substantielles. Dans ces conditions, deux voies ont été suivies, l'une consistant à instaurer un régime administré des importations dont les limites et les inconvénients ont été vite décelés, l'autre, adoptée récemment, visant progressivement un libéralisme des échanges, soumis au seul mécanisme de l'offre et de la demande.

C'est dans cet esprit que le programme général des importations a été révisé dans un sens plus libéral qui s'est manifesté notamment par le renforcement de la catégorie des produits importés exempts de limitations. De plus, le plafond des droits de douane a été ramené à 100 % puis à 60 % et le dépôt de fonds préalable à l'importation a été supprimé après que son taux ait été abaissé de 15 % à 10 % au début de l'année. Enfin, la taxe spéciale à l'importation a été réduite de 15 % à 10 %. Par ailleurs, diverses mesures ont été prises en vue d'encourager l'effort d'exportation. Elles ont porté en particulier sur la mise en place d'un dédouanement à domicile, l'allègement des procédures des régimes économiques en douane et le renforcement de la représentation commerciale à l'étranger. Au demeurant, cet élargissement de l'ouverture de l'économie sur l'extérieur a été renforcé par un glissement du dirham, il est vrai limité.

Dans ces conditions, les transactions commerciales avec l'étranger se sont établies à 53,5 milliards de dirhams, en avance de 32,2 % et leur part dans le produit intérieur brut est passée de 42,6 % à 50 %. Cette évolution traduit une accentuation du déficit commercial qui s'est élevé à 15,3 milliards de dirhams ou 14,3 % du produit intérieur brut au lieu de 10,9 milliards de dirhams et 11,5 % en 1983.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les exportations ont progressé de 6,5 % en volume et de près de 30 % en valeur pour atteindre 19,1 milliards de dirhams grâce au redressement des recettes tirées des ventes de phosphates et dérivés, de certains biens alimentaires, de quelques matières premières et d'articles de textile.

Les importations, en contraste assez net avec 1983 où elles s'étaient presque stabilisées, ont marqué cette année une forte augmentation en quantités mais surtout en valeur intervenue sous l'effet du renchérissement des prix extérieurs et de la l'appréciation continue du dollar. Les charges y afférentes, 34,4 milliards de dirhams, se révèlent en expansion de 34,4 % pour un tonnage en hausse de 14 % seulement. Ces variations se retrouvent au niveau de toutes les rubriques significatives notamment celles relatives aux achats de produits pétroliers, d'équipement et alimentaires.

Ainsi, au terme de 1984, les résultats de la balance commerciale s'avèrent décevants, en retrait même par rapport à ceux observés au cours des dernières années ; en outre, il est difficile d'établir clairement la ligne de partage entre ce qui incombe aux effets de libéralisation et ce qui découle de phénomènes purement conjoncturels spécifiques à cet exercice.

Exprimé en termes douaniers, le déficit de la balance commerciale, retracé dans le tableau ci-après, s'est établi à 12,2 milliards de dirhams, en accentuation de près de 42 % par rapport à celui observé à la fin de l'année précédente.

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Importations F.O.B. (1)	14 778	19 760	22 871	23 288	31 300
Exportations F.O.B. (2)	9 645	12 003	12 440	14 724	19 110
Solde	-5 133	-7 757	-10 431	-8 564	-12 190
Couverture (%)	65,3	60,7	54,4	63,2	61,1

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et (2) y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

De même, calculé sur la base CAF-FOB, c'est-à-dire en incluant dans les importations les frais d'assurances et de transports estimés à 9 % de leur valeur, soit 3 096 millions de dirhams au lieu de 2 303 millions un an auparavant, le déséquilibre des échanges atteint la somme considérable de 15,3 milliards en augmentation de 40,4 % et représente neuf mois et demi d'exportations contre neuf mois en 1983. De ce fait, le taux de couverture est revenu de 57,5 % à 55,6 %, en détérioration de 3,3 % (1).

L'analyse des transactions par catégorie de produits montre une vive aggravation du déficit laissé par toutes les rubriques à l'exclusion des produits bruts et des biens de consommation qui ont dégagé des excédents en accroissement sensible. A elles seules, les charges occasionnées par les achats d'énergie et de biens d'équipement se sont fortement alourdies, respectivement de 1 791 et 1 558 millions, de sorte qu'elles ont constitué plus de 95 % du déficit global. De même le déséquilibre des échanges de denrées alimentaires s'est sensiblement accentué.

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Produits alimentaires	- 234	- 1 573	- 477	- 72	- 1 534
Energie et lubrifiants	- 3 494	- 5 582	- 6 536	- 6 445	- 8 236
Produit bruts	+ 2 139	+ 2 368	+ 1 348	+ 1 179	+ 1 434
Demi-produits	- 2 187	- 1 794	- 2 175	- 1 157	- 1 363
Biens d'équipement	- 3 143	- 3 831	- 5 672	- 4 774	- 6 333
Biens de consommation	- 229	- 40	- 38	+ 402	+ 746
Total	**- 7 148**	**-10 452**	**-13 550**	**-10 867**	**-15 286**

La répartition géographique du commerce extérieur n'a que peu varié d'une année à l'autre, l'Europe demeurant encore le partenaire principal. Par ailleurs, les indices de volume ont marqué une hausse de 6 % à l'exportation et de 11 % à l'importation tandis que les valeurs ont crû respectivement de 22,2 % et 21 %. De ce fait, les termes de l'échange se sont améliorés de 1 % en un an, mais demeurent en retrait de 14,4 % par rapport à 1980 et de 30,3 % à 1975.

Importations

Les importations renforcées en tonnage de 14 % ont totalisé 34 396 millions de dirhams en augmentation de 34,4 % au lieu d'une baisse de 1,5 % en 1983. Cette évolution se retrouve au niveau de toutes les rubriques à l'exception de celle des biens de consommation dont le relèvement n'est dû qu'à celui des prix. Au surplus la facture énergétique s'est alourdie de 27,9 % alors que les quantités n'ont pas dépassé 6,7 %. Les acquisitions des biens d'équipement ont enregistré une expansion de 33 % en valeur et de 24 % en volume et celles des produits bruts et des demi-produits un essor respectivement de 41,6 % et 31,6 %. Au demeurant, les importations de produits alimentaires se sont fortement développées de 53,2 % et celles de biens de consommation de 18 %.

Toutefois, aucune modification fondamentale n'est intervenue dans la structure des importations où prédomine encore avec 26 % la part des produits énergétiques. Si l'on excepte un renforcement de la proportion prise par les denrées alimentaires et les produits bruts comptant respectivement pour 16,9 % et 13,2 %, celle relative aux autres produits s'est dans l'ensemble stabilisée, notamment aux alentours de 19 % pour les biens d'équipement et les demi-produits.

Produits alimentaires

Les quantités importées de denrées alimentaires qui avaient diminué de 2,7 % l'exercice précédent, ont vivement progressé de 35,9 % et leur valeur, de 5 817 millions de dirhams, a été majorée de 53,2 % en un an. Les achats de céréales constitués pour près des neuf dixièmes par du blé, ont porté sur 2,7 millions de tonnes pour un montant de 3 618 millions formant plus des trois cinquièmes de la rubrique et plus de 10 % du total des importations. De même les acquisitions de thé et de sucre se sont développées entraînant des dépenses supplémentaires de 78,3 % pour le premier et de 16,7 % pour le second. Les approvisionnements en café, tabacs et épices pour un montant de 587 millions se sont accrus de 31,2 % en tonnage et de 41,8 % en valeur. En revanche, l'autosuffisance en lait a permis de réduire de 25,7 % en quantité et de 17 % en prix, les importations de produits laitiers limitées à 296 millions.

Produits énergétiques

Les dépenses au titre des produits énergétiques se sont établies à 8 992 millions de dirhams marquant ainsi une extension de 27,9 %, atteignant plus du quart des importations et absorbant la moitié environ des recettes d'exportations. La facture pétrolière a nécessité un décaissement de 8 394 millions, en expansion de 32,6 %, due principalement à l'appréciation du dollar alors que le volume correspondant, de 4,6 millions de tonnes, ne s'est élargi que de 9,5 %. A l'inverse les importations des autres produits énergétiques se sont infléchies aussi bien en poids qu'en valeur.

Produits bruts

Le développement de la demande émanant du secteur industriel et en particulier de celui des phosphates a entraîné une avance des acquisitions de matières premières de 5,9 % en tonnage et de 41,6 % en valeur laquelle a été portée à 4 541 millions. Dans cette rubrique, les achats de produits d'origine animale et végétale ont atteint 2 668 millions en majoration de 47,6 % due aux entrées importantes d'huiles végétales passées de 563 à 1 059 millions, de bois bruts dont le coût, de 652 millions, a augmenté en un an de près de moitié et de fibres textiles artificielles. Pour un volume en quasi stagnation, les importations de produits minéraux ont occasionné des dépenses de 1 873 millions, en accroissement de 34 % en raison surtout des achats de soufre pour une valeur de 1 445 millions en progression de 38,5 %.

Demi-produits

Les achats de demi-produits qui représentent un cinquième du total des importations se sont élevés à 6 494 millions en expansion de 31,7 % en valeur et de 13,9 % en volume. Tous les postes se sont sensiblement orientés à la hausse, principalement ceux relatifs aux engrais naturels et chimiques.

Biens d'équipement

Les biens d'équipement importés ont totalisé 6 460 millions enregistrant ainsi un essor de 33 % et un élargissement des tonnages de 23,9 %. Ce mouvement a pour origine essentiellement les acquisitions de navires, de fournitures industrielles et de matériel téléphonique. En revanche, d'une année à l'autre, les biens d'équipement agricole ont accusé un fort repli.

Biens de consommation

Les dépenses de biens de consommation comptabilisées pour 2 092 millions se sont inscrites en développement de 18 % pour des quantités pratiquement stables d'une année à l'autre. Elles ont concerné notamment les médicaments, les appareils de radio et de télévision ainsi que les tissus de coton.

Exportations

Le montant des exportations chiffré à 19 110 millions apparaît en renforcement de 29,8 % pour un tonnage en accroissement limité à 6,5 %. Cette évolution résulte pour l'essentiel des ventes de phosphates et de leurs dérivés ainsi que des livraisons de biens de consommation.

Aussi, la structure des exportations fait-elle ressortir une diminution de la part des produits alimentaires ramenée de 25,3 % à 22,4 % et une augmentation de celle des produits bruts de 29,7 % à 31,3 % et de celle des demi-produits de 25,7 % à 26,8 %. En revanche la part des produits finis est restée stable aux alentours de 15,5 %.

Produits alimentaires

Réduites cette année encore en tonnage de 3,2 %, les exportations ont néanmoins progressé de 15 % en valeur pour atteindre 4 283 millions. En effet, tandis que les recettes tirées des ventes de produits de la pêche qui ont rapporté 1 783 millions, se sont améliorées de 28,2 % et que celles des primeurs et de jus de fruits ont également accusé des progrès importants, en revanche les livraisons d'agrumes, de viande et de conserve de fruits se sont avérées en retrait sensible.

Produits bruts

Les expéditions de produits bruts qui occupaient avec plus de 31 % la première place dans l'ensemble des exportations, se sont établies à 5 975 millions en hausse de

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

36,3 % et de 8,3 % en tonnage. A elles seules les ventes de minerais qui ont constitué les neuf dixièmes de la rubrique ont procuré 5 515 millions en redressement de 37,5 %. Celui-ci est dû aux ventes de 15 millions de tonnes de phosphates pour une valeur de 4 619 millions de dirhams, dégageant ainsi des recettes supplémentaires de 38,7 % sur un an grâce à un léger raffermissement des prix mais surtout à une forte appréciation du dollar.

Produits semi-finis et finis

L'extension de l'activité des industries de transformation notamment de phosphates a permis de porter à 8 096 millions les exportations d'articles manufacturés, en majoration de 34,2 % en dépit d'une contraction de 4,8 % des tonnages expédiés. Ce résultat est dû essentiellement aux ventes de 5 131 millions de demi-produits dont l'accroissement de 35,8 % provient des recettes tirées des envois d'acide phosphorique qui sont passés à 3 516 millions en élargissement de 65,2 %. Quant au produit des engrais naturels et chimiques il est revenu à 760 millions de dirhams. Enfin, les produits finis ont procuré un montant de 2 965 millions supérieur de 31,5 % à celui de l'an passé grâce aux progrès réalisés par les expéditions de vêtements confectionnés et d'articles de bonneterie.

Répartition géographique des échanges

Si la répartition géographique des échanges ne s'est pas modifiée d'une année à l'autre, elle a néanmoins confirmé la prédominance des pays européens qui continuent d'absorber 72 % des ventes et de fournir 50 % des achats.

Les transactions avec la Communauté économique européenne qui représentent 39 % des échanges globaux se sont soldées par un déficit de 1 607 millions de dirhams au lieu de 2 025 millions en 1983. En effet, si les importations avec 11 276 millions ont augmenté de 16 %, les exportations avec 9 669 millions ont progressé de 25,7 %. Ce recul n'a cependant concerné que quelques pays.

Avec la France qui continue d'être le premier partenaire commercial du Maroc, les échanges constituent près de 20 % du commerce global et ont laissé un solde négatif de 2 136 millions en détérioration de plus de 22 %.

Le déficit constaté avec les autres principaux partenaires s'est notablement creusé en passant de 8 882 à 13 771 millions de dirhams par suite de l'aggravation de la position débitrice à l'égard des pays arabes exportateurs de pétrole ainsi qu'envers les Etats-Unis principal fournisseur de céréales. De même le déséquilibre avec l'Espagne et le Japon s'est sensiblement élargi. En revanche, il s'est amoindri vis-à-vis de l'Union soviétique.

•

La détérioration des échanges et les facteurs potentiels d'aggravation que constituent l'élargissement de la Communauté économique européenne, le développement de la concurrence internationale et l'apparition d'un nouveau protectionnisme appellent à repenser la politique commerciale dans un sens plus offensif. En effet si la recherche de l'équilibre commercial passe à l'évidence par une meilleure maîtrise des importations et par une accélération des exportations, un renforcement de la production interne pourrait à la fois servir l'un et l'autre des objectifs.

Parallèlement, si le Maroc continue d'entretenir avec le Marché commun des liens étroits que justifient la proximité géographique, les traditions historiques et l'existence de circuits commerciaux séculaires, il convient cependant de redéfinir les rapports entre les deux partenaires en vue notamment d'assurer le respect des engagements pris en 1976 et d'établir un rééquilibrage des échanges profitable aux deux parties. Ce réexamen apparaît d'autant plus fondamental et urgent que l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. constitue un handicap sérieux à nos exportations.

La volonté de parvenir à une amélioration du compte extérieur déjà manifeste et mise en œuvre par les récentes mesures adoptées devrait également, tout en réorientant les courants d'échange, instaurer à l'intérieur un nouvel état d'esprit marqué par plus d'agressivité dans la conquête de marchés nouveaux et rechercher au plan international une coopération plus agissante.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

La recherche de l'équilibre extérieur demeure un souci constant des Pouvoirs publics. En 1984, en dépit des mesures adoptées à cet effet, l'évolution des comptes extérieurs a été dans l'ensemble défavorablement orientée. Un tel résultat s'explique une fois encore principalement par celui des transactions sur biens et services dont la détérioration a été forte et a entraîné celle du compte courant de la balance des paiements, malgré l'amélioration des exportations, des recettes tirées du tourisme et de celles des transferts d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger. En effet, le déficit laissé par les opérations commerciales et de services est passé en un an de 13,4 milliards de dirhams à 17,6 milliards et celui du compte courant, ramené l'an passé de 11,4 milliards à 6,4 milliards, ressort à 9,5 milliards, représentant ainsi 8,9 % du produit intérieur brut au lieu de 6,8 %, une année auparavant, interrompant de ce fait le processus de redressement mis en œuvre.

Des facteurs aussi bien d'ordre interne qu'externe ont été à l'origine de cette tendance. C'est que les effets de la sécheresse se sont traduits par la nécessité d'importer des produits alimentaires et énergétiques, alors même que se développaient les besoins en matières premières et en biens d'équipement. Par ailleurs, l'environnement international n'a pas été très favorable, et a été notamment caractérisé par un renouveau du protectionnisme, le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt et une appréciation sans précédent de la devise américaine.

De tels phénomènes ont à l'évidence contrarié les efforts entrepris en vue d'opérer un redressement du compte extérieur lesquels ont consisté essentiellement dans l'augmentation des exportations, la diminution des importations et dans la négociation du rééchelonnement de la dette publique et semi-publique à long et moyen terme, venue à échéance au cours des années 1983 et 1984.

Ce rééchelonnement apparaît comme la conséquence d'un endettement concentré sur une courte période, pour des montants relativement importants et aggravés au demeurant par la montée du dollar et celle des taux d'intérêt. C'est ainsi que le réaménagement de la dette en capital a porté en 1984 sur 9,4 milliards de dirhams.

Cependant, grâce à l'entrée nette pour l'équivalent de 8,4 milliards de nouveaux capitaux et à l'utilisation à hauteur de 1,6 milliard des facilités ouvertes par le Fonds monétaire international dans le cadre d'un prêt d'ajustement accordé en septembre 1983, le déficit courant a été couvert et même au-delà et un excédent de 612 millions a pu être dégagé (1).

De ce fait, les avoirs extérieurs nets détenus par le système bancaire se sont accrus de 1 798 à 2 410 millions de dirhams d'une année à l'autre. La position créditrice en devises inconvertibles est restée inchangée, de 19 millions, et les avoirs convertibles relevés à 2 391 millions ont marqué une progression de près du quart qui contraste avec une contraction de 21,8 % observée en 1983. Toutefois, les réserves nettes de change ne représentaient en fin d'exercice qu'un peu moins d'un mois d'importations.

La balance des paiements

Les actions menées en 1984 pour alléger le déséquilibre du compte courant n'ont pas abouti au résultat escompté pour des raisons à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. En effet, si les recettes nées des opérations courantes en atteignant près de 36 milliards se sont développées de près du quart, en revanche, les dépenses de même nature en se fixant à plus de 45 milliards, ont subi une expansion de 29 %, laissant ainsi un déficit de 9 521 millions de dirhams, en aggravation de près de moitié. Cette situation défavorable est imputable dans une large mesure à celle des échanges commerciaux qui constituent les trois quarts environ de l'ensemble des paiements courants, tel qu'il ressort du tableau ci-après :

Soldes en millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Biens et services	–9 984	–15 157	–17 346	–13 353	–17 601
Paiements de transferts	+4 395	+ 5 527	+ 5 909	+ 6 945	+ 8 080
Opérations courantes	–5 589	– 9 630	–11 437	– 6 408	– 9 521
Capitaux extérieurs	+5 472	+9 183	+12 605	+ 5 879	+10 133
- Capitaux non monétaires	(4 612)	(8 284)	(9 720)	(5 041)	(8 521)
- Allocations D.T.S.	(79)	(78)	–	–	–
- Facilités du F.M.I.	(781)	(821)	(2 885)	(838)	(1 612)
Balance des paiements	– 117	– 447	+ 1168	– 529	+ 612

Les biens et services

Chiffré à 17 601 millions, le déficit de la balance des biens et services, qui avait été réduit de 23 % en 1983, s'est alourdi de près d'un tiers à la suite de l'élargissement des importations et de la charge en intérêts de la dette extérieure.

Les transactions sur marchandises, comptabilisées sur la base de prix F.O.B., ont dégagé un solde déficitaire de 12 403 millions, supérieur de 3 566 millions ou 40,4 % à celui de l'exercice précédent. En effet, si le montant des exportations, de 19 041 millions, a progressé de 30,1 %, celui des importations a augmenté de près d'un tiers pour atteindre le niveau sans précédent de 31 443 millions. Le gonflement des achats à l'étranger s'explique en partie par la reconstitution des stocks et a été quelque peu facilité par les mesures de libéralisation, l'abaissement des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation ainsi que par l'existence de liquidités relativement abondantes au sein de l'économie. Il a également été engendré par la persistance de la sécheresse qui a nécessité non seulement des acquisitions accrues en denrées alimentaires mais aussi en produits énergétiques, afin de compenser la contraction de la production hydro-électrique. Enfin, la vive montée du dollar et le glissement du dirham ont fortement renchéri le coût des approvisionnements. Parallèlement, le solde négatif de la rubrique « frais de transport et d'assurance » s'est sensiblement aggravé, passant en un an de 1 301 à 2 033 millions.

Les sorties nettes enregistrées par le poste « revenus des investissements » se sont élevées à 5 989 millions de dirhams au lieu de 4 412 millions en 1983. Le surcroît de charges est imputable pour plus des trois quarts aux débours relatifs aux intérêts de la dette, passés de 4 354 à 5 950 millions, en dépit du rééchelonnement d'un montant de 2 783 millions d'intérêts sur des emprunts d'origine publique.

(1) Voir annexe statistique 37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En revanche, le déficit des transactions gouvernementales, sensiblement allégé en 1983, s'est encore amenuisé, revenant de 2 336 à 1 780 millions. Les dépenses extérieures de l'Etat ont en effet fléchi, de 2 841 à 2 370 millions, tandis que les rentrées, provenant essentiellement des virements de fonds en faveur des représentations étrangères au Maroc ont été accrues de 505 à 590 millions.

L'apport net des « voyages » a progressé de 35,3 % pour s'établir à 3 600 millions. Les recettes, chiffrées à 4 220 millions, ont augmenté de près de 30 %, tandis que les décaissements correspondants, estimés à 620 millions, s'inscrivaient en hausse limitée à 5 %. La contrevaleur des versements en devises effectués par les visiteurs et ayant transité par le système bancaire s'est élevée de 2 870 à 3 920 millions tandis que les allocations de voyage en faveur des résidents sont passées de 529 à 625 millions.

Les paiements de transferts

Les transferts sans contrepartie, habituellement excédentaires, ont procuré des recettes nettes d'un montant total de 8 080 millions de dirhams, en expansion de 16,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les rapatriements de fonds par les travailleurs nationaux à l'étranger, qui constituent l'essentiel des transferts privés, ont totalisé 7 681 millions, progressant ainsi de près de 18 % en un an. Le solde positif des opérations du secteur public s'est par contre contracté, de 158 à 90 millions, les frais engagés par le Maroc au titre de sa contribution au fonctionnement d'instances internationales ayant été portés de 358 à 430 millions.

Les capitaux non monétaires

Les flux nets de capitaux non monétaires se sont établis à 8 521 millions au lieu de 5 041 millions en 1983 grâce principalement à l'augmentation des concours consentis à l'Etat, et dans une moindre mesure, à ceux accordés au secteur privé.

De fait, les entrées totales en atteignant 10 496 millions au lieu de 9 695 millions l'exercice précédent ont progressé de 8,3 %. En regard, les débours ont diminué de près des deux tiers pour ne plus représenter que 1 974 millions en raison du rééchelonnement.

Après un déficit de 209 millions en 1983, les mouvements de capitaux privés ont laissé un surplus de 745 millions imputable à une expansion des fonds reçus, qui se sont établis à 1 010 millions contre 656 millions précédemment, et à une baisse des décaissements, passés de 865 à 265 millions.

Les recours de l'Etat et des établissements publics aux financements extérieurs ont représenté la contrevaleur de 9 486 millions de dirhams, en légère hausse d'une année à l'autre. Compte tenu des sorties correspondant pour l'essentiel à des amortissements en capital réalisés, soit 1 709 millions au lieu de 3 789 millions en 1983, les apports nets ressortent à 7 776 millions.

La charge globale de la dette extérieure, après rééchelonnement, s'est trouvée ramenée à 7 650 millions égalant à ce niveau 28,4 % des recettes d'exportations de biens et services et 21,4 % des recettes courantes au lieu respectivement de 38,3 % et 28,2 % l'année précédente.

Les concours du F.M.I.

A l'appui de l'accord sur un programme d'ajustement intervenu en septembre 1983 et portant sur une période de 18 mois, le Maroc a obtenu un crédit de confirmation de 300 millions de droits de tirage spéciaux destiné à faciliter la résorption du compte courant de la balance des paiements.

En 1984, trois tranches d'une contrevaleur totale de 1 612 millions de dirhams ont été débloquées. La première, mobilisée en avril, a porté sur 100 millions de droits de tirage spéciaux, les deux autres, de 40 millions chacune, ont été tirées en mai et septembre.

La réglementation des changes

L'année 1984 a connu un nouvel assouplissement de la réglementation des relations avec l'extérieur. Les diverses mesures de libéralisation prises dans le domaine commercial ont été complétées par des dispositions financières et monétaires.

Les aménagements ont concerné en particulier la réglementation relative aux voyages. C'est ainsi que la dotation destinée à couvrir les frais de déplacement des exportateurs et des professionnels du tourisme a été relevée de 750 à 1 000 dirhams par jour, avec un plafond annuel de 15 000 dirhams au lieu de 10 000 dirhams précédemment. En outre, le droit de sortie acquitté auparavant par les seuls ressortissants nationaux a été abaissé de 500 à 100 dirhams et étendu à la plupart des résidents. Par ailleurs, l'allocation de départ et les dotations complémentaires accordées aux étudiants ont été révisées à la hausse.

Sur le plan de la cotation des changes, le cours du dirham, en raison de ses variations autonomes et de l'incidence des fluctuations des devises, s'est inscrit en baisse de 10 % par rapport au droit de tirage spécial, de 15,6 % vis-à-vis du dollar de 6,9 % au regard de la peseta et de 3 % à l'égard du franc français et du mark allemand. Il s'est avéré stable face au franc suisse et s'est apprécié de 4,9 % vis-à-vis de la livre sterling.

Bien que le solde final de la balance des paiements ait été positif et permis de renforcer le niveau des réserves de change du Pays, les résultats de l'année écoulée mettent cependant une nouvelle fois en évidence la contribution substantielle des concours étrangers à l'équilibre de nos comptes extérieurs, engendrant ainsi l'augmentation de la dette nationale. Dès lors, il n'est d'autre solution que celle de parvenir à une meilleure adéquation des recettes et des dépenses qui passe inéluctablement aussi bien par le renforcement des premières que par la diminution des secondes.

LES FINANCES PUBLIQUES

Les orientations tracées aussi bien dans les mesures d'ordre financier prises en janvier que lors de la promulgation de la loi de finances en avril ainsi que celles qui ont présidé à la mise sur pied du plan de financement du Trésor s'inscrivent toutes dans le cadre du programme d'ajustement et d'assainissement des finances publiques qui vise une meilleure adéquation entre les dépenses et les recettes de l'Etat. Une telle démarche, au demeurant difficile et toujours exposée à des critiques, s'est trouvée contrariée par l'étroitesse des marges de manœuvre.

Du côté des dépenses, les pouvoirs publics se sont attachés à comprimer les charges là où cela s'est avéré possible, et, ailleurs, à en limiter la progression à un taux inférieur à celui des recettes. C'est dans cet esprit que le rééchelonnement de la dette publique a été décidé.

C'est que les possibilités d'élargir les ressources sont apparues limitées. D'abord, conjoncturellement, les résultats économiques de 1983 qui constituent la base d'imposition de l'exercice suivant s'étaient révélés modestes. Ensuite, structurellement, le niveau de la pression fiscale est jugé suffisamment élevé ; à cet égard, il n'est pas attendu une amélioration sensible des rentrées lorsque sera mise en œuvre la réforme actuellement en cours. Enfin, il n'était pas question de mettre en péril l'équilibre interne en recourant à une création monétaire excessive et il n'est ni possible ni souhaitable de lever de nouveaux et importants emprunts sur le marché international des capitaux. Dans ces conditions, il a été procédé à des réaménagements de certaines taxes et décidé quelques impôts spécifiques à l'année en vue de faire face au surplus de charges des subventions de denrées alimentaires né de l'augmentation de leurs cours mondiaux ou des quantités importées et dont les prix internes ne devaient pas subir de hausse.

Au total, grâce à ces différentes mesures, les recettes ordinaires du Trésor ont atteint 23,5 milliards de dirhams et les dépenses courantes 23,4 milliards, laissant ainsi apparaître, pour la première fois depuis 1979, une épargne budgétaire d'une centaine de millions. Quant aux charges globales de l'Etat, elles se sont élevées à 30,9 milliards, apparaissant pour la première fois en réduction, en raison de l'austérité sélective exercée au niveau des dépenses courantes, de la fixation à 7,3 milliards seulement de celles d'investissement et des effets du rééchelonnement. Aussi, le déficit du Trésor est-il revenu à 7,2 milliards représentant 6,7 % du produit intérieur brut au lieu de 8,5 % l'an passé et 12,3 % en 1982. La couverture de ce déficit a été assurée en quasi totalité par les concours extérieurs et le recours à des moyens monétaires a été, contrairement à ce qui s'était produit en 1983, très réduit.

Les résultats acquis au terme de 1984 se révèlent très encourageants. Toutefois, la poursuite des efforts d'assainissement ainsi entrepris semble passer nécessairement par une révision fondamentale de l'intervention de l'Etat tant en ce qui concerne le social que pour ce qui relève de la production. Un tel processus est seul de nature à asseoir les bases solides d'une réforme structurelle.

La loi de finances pour l'année 1984

Diverses mesures de nature fiscale ont été promulguées dans le cadre de la loi de finances pour renforcer les recettes de l'Etat et certaines dépenses de fonctionnement ont été comprimées en particulier pour compenser le relèvement des subventions à la consommation. L'allégement des charges et l'augmentation des ressources avaient pour objectif de dégager des moyens destinés à la stabilisation des prix de certaines denrées alimentaires de base, compte tenu d'une surcharge importante des subventions consécutive à la hausse des cours et à l'accroissement des besoins. Enfin, les crédits relatifs aux investissements ont été réduits, d'un budget à l'autre, de plus du quart.

Au total, les plafonds des charges avant rééchelonnement ont été fixés à 44,2 milliards de dirhams, en baisse de 4 % par rapport à la loi rectificative de 1983. Le montant des ressources a été arrêté à 36,6 milliards dont 8 milliards environ au lieu de 9,6 milliards un an plus tôt au titre des ressources d'emprunts. De ce fait le découvert ressort a 7,6 milliards.

Les prévisions budgétaires des deux derniers exercices ont évolué comme il ressort du tableau ci-après (1) :

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1983*	1984	1983*	1984	1983*	1984
Budget général **	**38 129**	**38 829**	**33 079**	**32 479**	**–5 050**	**–6 350**
- Fonctionnement	18 859	19 226				
- Dette publique ***	5 700	9 448				
- Investissements	13 570	10 155				
Budgets annexes	**1 897**	**975**	**1 897**	**975**	**–**	**–**
Comptes spéciaux	**6 029**	**4 380**	**4 858**	**3 155**	**–1 171**	**–1 225**
Lois de finances	**46 055**	**44 184**	**39 834**	**36 609**	**–6 221**	**7 575**

* Loi de finances rectificative pour 1983.

** Les ressources du budget général se répartissent comme suit :
- Recettes ordinaires : 23 429 millions en 1983 et 24 411 millions en 1984
- Recettes d'emprunts : 9 650 millions en 1983 et 8 068 millions en 1984

*** Avant rechelonnement

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les dépenses du budget général

Les charges du budget général ont été plafonnées à 38,8 milliards de dirhams et accrues de 1,8 %. Cette progression d'ensemble recouvre toutefois des évolutions contrastées suivant les différentes catégories. En effet, les dépenses ordinaires progressent fortement, de 16,8 %, tandis que celles d'équipement, en revanche, régressent de 25 % par rapport au précédent budget.

Les charges ordinaires ont été arrêtées à 28,7 milliards de dirhams, dégageant ainsi une augmentation de 4 milliards qui, pour plus de 90 %, est consacrée au service de la dette publique. Il convient de noter à cet égard que ces prévisions ne tiennent pas compte des effets du rééchelonnement de la dette extérieure.

Les crédits de fonctionnement ont été fixés à 17,1 milliards, en légère baisse d'une année à l'autre. Les dépenses de personnel qui représentent plus de 70 % du total des crédits ont été relevées de 4,5 % au lieu de 10,4 % l'année précédente. Cette décélération résulte aussi bien du moindre renforcement des effectifs que des traitements de base demeurés inchangés. De même, les dépenses de matériel, les charges communes et les dotations pour dépenses imprévues ont été inscrites en baisse de 12 %.

A l'inverse, les subventions à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses, portées à 2 075 millions, ont été majorées d'un tiers, par suite de la décision de ne pas répercuter sur les consommateurs le renchérissement de certaines denrées alimentaires qui bénéficient seules dorénavant du soutien de l'Etat. Cependant, les prix de vente des produits pétroliers devaient subir l'accroissement des coûts à l'importation.

Enfin, le service de la dette publique avant rééchelonnement a été prévu par la loi de finances pour un montant de 9,5 milliards, en augmentation de 65,8 % après avoir déjà progressé de 28 % en 1983 et de 58 % en 1982. A ce niveau, il représente près du tiers des dépenses ordinaires au lieu de 23,2 % un an auparavant.

A cet effet, le souci d'adapter les dépenses au potentiel de financement mobilisable avait amené les autorités à négocier le report des échéances de la dette extérieure. Il s'est manifesté également et d'une manière particulièrement importante par une réduction du budget d'équipement qui a concerné principalement les ministères de la Défense, de l'Education et de la Santé. Les dépenses d'investissement ont été fixées à 10,1 milliards, en repli de 25 % sur un an et de 40 % sur 2 ans, les programmes d'équipement ont été revus afin de retenir en priorité les projets répondant à la satisfaction des besoins de la population, en privilégiant ceux créateurs d'emplois ou éligibles au financement extérieur.

Les principaux crédits ont été alloués, cette année encore, aux ministères de l'Equipement, des Finances, de l'Agriculture et de l'Education nationale. Les dotations consenties à ces ministères ont atteint 6,7 milliards, représentant les deux tiers du total au lieu de 57 % en 1983.

Les recettes du budget général

Le total des recettes du budget général a été évalué à près de 32,5 milliards de dirhams et laisse apparaître une contraction de 1,8 % par rapport au précédent exercice. Cette évolution a résulté en fait de la fixation des recettes d'emprunts internes et externes à un montant en baisse d'environ 16 %, tandis que les prévisions des recettes courantes, estimées à 24,4 milliards de dirhams, font ressortir une progression de 4,2 %.

Certains impôts et taxes ont été réaménagés en avril dans le but de renforcer les ressources ordinaires afin notamment de maintenir à leurs niveaux antérieurs les prix des denrées alimentaires subventionnées. C'est ainsi qu'a été instituée une procédure dite « prescription anticipée », ouvrant la possibilité aux redevables de l'impôt sur les bénéfices professionnels et de la taxe sur le chiffre d'affaires de se soustraire à la contrainte des révisions fiscales périodiques, en acquittant une somme égale à 25 % de la moyenne des impôts réglés au cours des trois dernières années. De même a été décrétée pour l'année une taxe exceptionnelle supplémentaire sur les véhicules automobiles d'un montant égal à la vignette. Enfin, le « droit de sortie » a été ramené de 500 à 100 dirhams et étendu à l'ensemble des résidents. D'autres décisions devaient, en revanche, se traduire par un allègement de la fiscalité : la taxe spéciale à l'importation a été abaissée de 15 % à 10 % à compter du 1er janvier et les droits de douane ont été sensiblement réduits au cours du second semestre pour la plupart des produits importés. Enfin, les revenus agricoles ont été exonérés de tout impôt.

Au total, les recettes fiscales ont été estimées à 22,5 milliards, en augmentation de 2,8 %, après une avance de 8,6 % en 1983.

Dans cet ensemble, les impôts directs devaient procurer 6 milliards, marquant une progression de 5,3 % consécutive à une accentuation des prélèvements au titre des salaires et de la solidarité nationale de l'ordre de 12,5 % et 29 % respectivement. Les apports concernant l'impôt sur les bénéfices professionnels ont été revus en baisse.

Les impôts indirects ont été évalués à 9,2 milliards de dirhams, en hausse de 4,8 % sur le précédent exercice. Si le montant des taxes intérieures de consommation, qui provient pour l'essentiel des tabacs et des produits pétroliers, demeure voisin de 2,3 milliards, en revanche, les taxes sur les produits et les services, en s'établissant à 6,9 milliards, augmentent de 7 %.

Au contraire, les recettes douanières, d'un montant de 5 milliards environ, régressent de 5,8 % par suite des réductions de la taxe spéciale à l'importation et des droits d'entrée.

Par ailleurs, le réajustement des droits d'enregistrement et de timbre tant en ce qui concerne l'assiette que les taux devait se traduire par une progression de 10 % des recettes correspondantes évaluées à 2,3 milliards.

Enfin, les ressources ordinaires non fiscales, constituées pour plus de la moitié par les revenus des monopoles et exploitations de l'Etat, ont été fixées à 1,9 milliard.

Quant aux ressources d'emprunts qui avaient déjà été réduites dans le budget 1983, elles ont été limitées cette année encore et arrêtées à 8 milliards. Les emprunts à long terme sur le marché obligataire intérieur ne devraient pas dépasser 800 millions et la contrevaleur des prêts extérieurs a été estimée à 7,2 milliards environ, au lieu de 8 milliards, un an plus tôt.

Au total, les efforts d'ajustement poursuivis dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances se sont traduits par une stabilisation du déficit des finances publiques grâce à une compression des dépenses, principalement en ce qui concerne l'équipement. Il convient cependant de noter que les prévisions ne tenaient pas compte des effets du rééchelonnement de la dette publique à moyen et long terme intervenu durant l'exercice précédent et qui devait aboutir en 1984 à un allègement des débours du Trésor à ce titre.

L'exécution de la loi de finances

De fait, l'effort d'assainissement des finances publiques a conduit à un meilleur rapprochement des charges et des ressources de l'Etat. Il s'est traduit par le ralentissement des dépenses de fonctionnement et la réalisation d'un volume d'investissement public compatible avec la mobilisation des concours financiers intérieurs et extérieurs.

Les opérations ordinaires, déficitaires de près d'un demi-milliard de dirhams en 1983, ont dégagé un léger excédent. En effet, les recettes courantes, avec 23,5 milliards de dirhams apparaissent en expansion de 11,3 % et les dépenses ordinaires, avec 23,4 milliards, marquent une hausse de 8,5 % seulement d'une année à l'autre.

Au titre du budget d'équipement, les décaissements se sont élevés à moins de 7,3 milliards de dirhams, en baisse de 4 % en un an.

Au total, le déficit de caisse résultant de l'exécution de la loi de finances qui avait déjà été ramené l'année précédente de 11 à 8 milliards de dirhams environ, a été limité à 7,2 milliards, ne représentant plus que 6,7 % du produit intérieur brut contre 8,5 % en 1983 et 12,3 % en 1982.

La couverture du déficit du trésor a été assurée essentiellement par les concours extérieurs nets qui ont totalisé 5,3 milliards et les tirages sur le Fonds monétaire international qui ont procuré 1,4 milliard. Dans ces conditions, le recours au financement interne, en particulier monétaire, a été nettement réduit (1).

L'ensemble des opérations du Trésor a évolué comme il ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams	1983	1984
Recettes ordinaires	21 094	23 469
(dont O.C.P.)	(750)	(1 100)
Dépenses ordinaires (1)	21 548	23 390
Solde ordinaire	**– 454**	**+ 79**
Dépenses d'équipement (y compris soldes extra-budgétaires)	7 572	7 263
Déficit de financement	**8 026**	**7 184**
Financement net	**+8 026**	**+7 184**
Dons	1 010	139
Emprunts extérieurs	2 381	5 180
Concours F.M.I.	839	1 374
Crédits bancaires	5 852	814
dont – Banque du Maroc	(2 543)	(– 65)
– Banques (2)	(3 309)	(879)
Emprunts non bancaires	226	– 50
Fonds réserves	–2 282	– 273

(1) Les dépenses ordinaires ne prennent désormais en compte que les intérêts de la dette.

(2) Cette rubrique ne concerne que le portefeuille d'effets publics et les dépôts des banques au Trésor à l'exclusion des dépôts importation compris dans les « Emprunts non bancaires ». De ce fait, des différences pourraient être relevées entre les créances des banques au Trésor ainsi recensées et celles figurant dans le chapitre de la monnaie.

Les recettes

Les recouvrements au titre des recettes courantes se sont élevés à 23 469 millions, marquant une expansion de 11,3 % par rapport au précédent exercice où ils n'avaient augmenté que de 3 %. Toutefois, la pression fiscale en revenant de 20,2 % à 19,8 % s'est quelque peu desserrée.

Les recettes d'impôts de 21 173 millions se sont accrues de 10,9 % au lieu de 5,3 % un an plus tôt, à la suite principalement du relèvement de certaines taxes et de l'application de la « prescription anticipée ». La structure fiscale a été légèrement modifiée, la part des impôts directs passant de 24,1 % à 24,8 % alors qu'elle n'était que de 22,7 % en 1982. De même, celle des droits d'enregistrement et de timbre est passée de 9,2 % à 10,1 %. En revanche, la part des droits de douane est revenue de 23,3 % à 22,3 % et celle des impôts indirects a été ramenée de 43,4 % à 42,8 %.

(1) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les prélèvements directs ont totalisé 5 258 millions de dirhams, en hausse de 14,3 %. Les rentrées au titre de l'impôt sur les bénéfices professionnels ont progressé de plus d'un tiers en un an, représentant ainsi près de la moitié de la rubrique. En outre, l'incidence sur la contribution complémentaire relative au revenu global des personnes physiques s'est traduite par un doublement des recettes, portées à 134 millions. Au contraire, les prélèvements sur traitements et salaires ont fléchi de 1 874 à 1 791 millions de dirhams. Enfin, l'impôt agricole qui procurait environ 50 millions de dirhams par an a été supprimé.

Les produits de toutes les autres catégories d'impôts se sont également améliorés.

Ainsi, bien que le taux de la taxe spéciale à l'importation ait été ramené de 15 % à 10 % et que les plafonds des droits de douane aient été abaissés à 100 % puis à 60 % au cours du second semestre, les recettes totales d'un montant de 4 714 millions de dirhams, se sont redressées de 5,9 % en raison du développement des échanges commerciaux. De fait, les droits à l'importation se sont montés à 1 885 millions, en hausse d'un cinquième environ tandis que les rentrées procurées par la taxe spéciale à l'importation, en s'établissant à 2 533 millions, ont légèrement fléchi.

Les taxes indirectes ont fourni 9 061 millions, dégageant un surplus de 771 millions ou 9,3 % provenant à concurrence de 217 millions des taxes intérieures de consommation, essentiellement procurées par les tabacs, et à hauteur de 554 millions de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les droits d'enregistrement et de timbre se sont chiffrés à 2 140 millions, en progression de 21,9 %, qui a découlé pour partie du relèvement de plusieurs taxes, notamment sur les assurances et en matière judiciaire. Elle est due aussi aux droits perçus sur les déplacements des résidents à l'étranger et au doublement exceptionnel de la taxe spéciale sur les véhicules automobiles.

Les ressources ordinaires non fiscales ont atteint 2 296 millions, en augmentation de 15 % d'une année à l'autre, du fait essentiellement des contributions de l'Office chérifien des phosphates qui ont été portées de 750 à 1 100 millions de dirhams. Les versements sur les bénéfices et dividendes des autres organismes d'Etat sont passés de 750 à 610 millions. Enfin, les produits des domaines sont restés de l'ordre de 62 millions.

Les dépenses

Les dépenses globales du Trésor ne se sont élevées qu'à 30 926 millions au lieu de 31 402 millions, un an auparavant, et apparaissent ainsi en baisse, pour la première fois. Cette évolution, conforme au programme de redressement des finances publiques, a résulté principalement d'une contraction des opérations sur fonds réservés qui se sont avérées fort importantes l'année dernière. Elle reflète en outre l'incidence des mesures de rééchelonnement. Rapportées au produit intérieur brut, les charges totales du Trésor n'ont représenté que 28.9 % au lieu de 33,2 % en 1983 et de 32.8 % en 1982.

Les dépenses ordinaires, portées à 23 390 millions, ont cependant augmenté de 8,5 %, rythme plus rapide que celui de l'exercice précédent. Cette accélération est imputable essentiellement à l'alourdissement d'un quart environ des charges en intérêts de la dette publique, et de près d'un tiers, des subventions à la consommation.

Les charges de fonctionnement des services publics se sont inscrites pour 16 793 millions en avance de 2,6 % seulement au lieu de 7,4 % en 1983. Les traitements des fonctionnaires ont atteint 11 939 millions, en majoration de 519 millions ou 4,5 % tandis que les dépenses en matériel, ramenées à 3 976 millions, ont accusé un fléchissement de 158 millions ou 4 % environ, et n'ont guère dépassé leur niveau de 1982. Quant aux charges communes, elles sont passées de 813 à 878 millions.

Les subventions à la consommation relevées à 2 155 millions, ont progressé de 523 millions ou 32 %. Les débours en faveur de la Caisse de compensation ont représenté 1 245 millions, en accroissement de 18,3 %, au titre des denrées alimentaires, les produits pétroliers n'étant plus subventionnés. L'Office national inter-professionnel des céréales et des légumineuses pour sa part a bénéficié d'une dotation de 910 millions au lieu de 580 millions en 1983, destinée à couvrir le renchérissement des importations de céréales.

Les décaissements du Trésor relatifs à la dette publique ont été réduits par rapport aux prévisions du fait du rééchelonnement, le paiement des échéances relevant de cet exercice ayant été reporté. Malgré ces accords, les décaissements en intérêts se sont établis à 4 442 millions de dirhams au lieu de 3 549 millions en 1983, correspondant ainsi à 19 % des recettes ordinaires au lieu de 17 % en 1983 et 15 % en 1982. Sur ce montant, les réglements en devises ont représenté 3 110 millions, en hausse de 22 %, les reports d'échéances à ce titre étant passés en effet de 626 millions en 1983 à 1 402 millions cette année.

S'agissant des dépenses d'équipement, elles ont au total accusé d'un exercice à l'autre une légère contraction de 4 % qui ramène leur montant de 7 572 à 7 263 millions de dirhams.

Le cumul des soldes des opérations courantes, celles d'équipement et extra-budgétaires laisse en définitive un découvert de 7 184 millions de dirhams au lieu de 8 026 millions, nettement en retrait par rapport à l'exercice précédent.

Le financement du déficit de trésorerie

Dans le cadre de la politique d'ajustement et d'assainissement des finances de l'Etat, les pouvoirs publics se sont imposés des contraintes sous la forme d'un plafonnement des recours aux emprunts tant extérieurs qu'intérieurs par une contraction du découvert. Ces impératifs se sont reflétés au niveau du financement des besoins de trésorerie dont la structure s'est en conséquence sensiblement modifiée d'une année à l'autre.

En effet, le montant des emprunts extérieurs s'est notablement élargi et a assuré à hauteur des trois quarts le financement du déficit du Trésor, au lieu de 42 % en 1983. De même, l'apport du Fonds monétaire international s'est renforcé et a permis la couverture de près d'un cinquième des besoins. Dans ces conditions, le recours aux ressources internes, en particulier monétaires, a été fortement réduit.

Les concours extérieurs

L'apport net des concours extérieurs a procuré la contrevaleur de 5 319 millions de dirhams, marquant en un an un essor de 1 928 millions. Cette évolution résulte d'une progression des capitaux bruts reçus, passés de 4 583 à 6 502 millions et d'une quasi stabilité des remboursements à hauteur de 1 183 millions. Les fonds nouvellement recueillis ont été fournis principalement par la coopération bilatérale et pour 1 823 millions par la Banque mondiale dans le cadre en particulier du programme d'ajustement structurel. Quant aux dons, ils ont été limités à 139 millions, au lieu de 1 010 millions en 1983.

Enfin, il convient de noter que le financement extérieur net aurait été beaucoup moins important s'il n'avait été procédé au rééchelonnement de la dette extérieure pour 5 832 millions de dirhams et qu'il n'a pas été fait appel au marché financier international.

Recours au crédit du Fonds monétaire international

Les concours du Fonds monétaire international ont représenté 1 374 millions de dirhams au lieu de 839 millions l'an passé. Cette augmentation est liée à l'utilisation des lignes de crédit ouvertes en septembre 1983 dans le cadre d'un accord de confirmation portant sur 300 millions de droits de tirage spéciaux. Les critères de réalisation du programme d'ajustement ayant été respectés, les tirages ont été opérés en avril, mai et septembre, pour un montant global brut de 180 millions de D.T.S.

Les emprunts intérieurs

Les ressources de trésorerie intérieures sont constituées à la fois par les divers dépôts confiés aux comptables publics, par les bons et obligations d'Etat émis auprès des investisseurs institutionnels et par les recours du Trésor auprès des banques de dépôts et de l'Institut d'émission. Au total, elles n'ont fourni cette année que 764 millions au lieu de 6 078 millions en 1983 et leur part dans le financement du Trésor est apparue très réduite, de l'ordre de 10 %.

C'est qu'en effet, les recours du Trésor auprès du système bancaire, qui s'étaient accrus de 5 852 millions de dirhams de fin 1982 à fin 1983, n'ont marqué qu'une progression limitée, de 814 millions de dirhams, recouvrant de surcroît une contraction des facilités accordées par la Banque du Maroc.

Les créances des banques sur le Trésor ont atteint en fin d'année 12 485 millions de dirhams, accusant une hausse de 879 millions au lieu de 3 309 millions en 1983. Au demeurant, les interventions des banques ont été effectuées dans une forte proportion par le biais du marché monétaire, sous forme de bons à un mois et à cinq ans et se sont accrues de 2 287 millions en un an. En revanche, les effets souscrits en compte courant ont fléchi de 1 348 millions, à la suite de l'exonération de la règle du plancher des dépôts à terme de plus d'un an, décidée au début de l'exercice. Une telle évolution traduit la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'expansion du marché monétaire et de contribuer par là-même à une allocation rationnelle des ressources financières entre les divers secteurs de l'économie.

Le repli des concours de l'Institut d'émission au Trésor enregistré au terme de l'exercice apparait ainsi comme le résultat des diverses mesures prises en vue d'assainir les conditions de financement du déficit du Trésor. Globalement, les facilités de la Banque du Maroc ont diminué de 65 millions de dirhams. Aucune convention nouvelle n'a été conclue en 1984 entre la banque centrale et l'Etat, tandis que l'avance exceptionnelle accordée dans le cadre de cette procédure à la fin de 1983 a été intégralement remboursée. Le trésor n'a recouru au titre des avances directes qu'à la facilité statutaire de caisse pour un montant de 2 297 millions et dont la durée d'utilisation a été de 295 jours.

Quant aux autres ressources internes, elles ont elles-mêmes accusé globalement un repli de 50 millions. Celui-ci a résulté d'une forte baisse des dépôts gérés par les comptables publics en particulier après l'abandon de la constitution des dépôts préalables à l'importation dont l'encours s'est contracté de 526 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre. En revanche, l'apport net du marché financier interne a avoisiné 600 millions de dirhams.

En définitive, les objectifs que s'étaient assignés les pouvoirs publics dans le but de contenir les appels du Trésor aux moyens à caractère monétaire ont été atteints. En particulier, le plafond des crédits bancaires du Trésor a été rigoureusement respecté et les ressources réunies à ce titre ont baissé de 86 %. Cette importante réduction a été accentuée par la contraction des dépôts des entreprises et des particuliers gérés par le Trésor, de sorte que la création monétaire, revenue de 5 505 millions à 232 millions, n'a contribué qu'à hauteur de 3 % au lieu de 68 % en 1983 au financement du déficit des finances publiques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

Les prévisions monétaires pour 1984 ont été établies dans le cadre du programme d'ajustement des équilibres interne et externe,en tenant compte d'une part du niveau de la liquidité atteint en 1983 et d'autre part des projections relatives à la croissance économique, à la hausse des prix, à la situation prévisible des finances publiques et à celle du compte courant de la balance des paiements. A cet égard, une norme d'augmentation de 10 % de la masse monétaire a été retenue, résultant d'une quasi-stabilisation des créances sur le Trésor, d'un renforcement des réserves de change et d'une expansion des crédits à l'économie. Par ailleurs, une régulation impérative et périodique de la création des moyens de paiement a été décidée afin de contenir la demande globale dans des limites compatibles avec l'offre locale et les possibilités de recours à l'extérieur.

De fait, le taux d'expansion des disponibilités monétaires et quasi-monétaires est ressorti à 9 % au lieu de 18 % en 1983 d'une fin d'année à l'autre et à 11,7 % au lieu de 16,2 % un an auparavant, sur la base des moyennes de fin de mois. Cette progression apparaît inférieure à celle du produit intérieur brut. Dans ces conditions, le taux de liquidité de l'économie, mesuré par le rapport entre ces deux agrégats, s'est contracté mais demeure néanmoins élevé comparativement aux ratios observées au cours des années antérieures.

Ces résultats se sont avérés globalement conformes aux prévisions annuelles et trimestrielles mais l'évolution des contreparties s'est quelque peu écartée des projections initiales. En effet, si les créances sur le Trésor n'ont marqué qu'une hausse inférieure à 1 % en revanche, les avoirs extérieurs bien qu'en renforcement sensible n'ont pas tout a fait atteint le volume attendu et ce sont surtout les crédits à l'économie qui, en se développant au-delà des normes, ont été à l'origine des quatre-cinquièmes de la création additionnelle de monnaie (1).

Au total, la politique monétaire suivie en 1984 n'a pas exercé de contrainte majeure sur le financement de l'économie et bien que la liquidité ait été canalisée notamment par le biais du marché monétaire vers les financements productifs, il n'est pas exclu qu'elle ait aussi participé à l'accélération des importations.

La masse monétaire

Après un fléchissement en janvier, consécutif à la contraction des crédits à l'économie, la masse monétaire a par la suite progressé à un rythme relativement rapide sous l'effet conjugué du développement des créances sur le trésor, de l'augmentation des avoirs en devises et de la reprise, au deuxième trimestre, des concours à l'économie. A partir de l'automne, la stagnation des crédits, jointe au désendettement du trésor et à la diminution des avoirs extérieurs, ont entraîné la réduction du rythme de l'émission monétaire. Toutefois, cette évolution s'est à nouveau inversée en fin d'exercice en raison, pour l'essentiel, de la reconstitution des avoirs extérieurs et surtout du développement rapide des crédits.

Parallèlement, les taux de progression de toutes les composantes de la masse monétaire se sont ralentis, revenant en un an de 13,4 % à 8,3 % pour la monnaie fiduciaire, de 14,8 % à 8,5 % pour la monnaie scripturale et de 33,6 % à 11 % pour la quasi-monnaie.

En millions de dirhams	1982	1983		1984	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	**31.631**	**36 142**	**+ 14,3**	**39 188**	**+ 8,4**
Monnaie fiduciaire	12 023	13 636	+ 13,4	14 771	+ 8,3
Monnaie scripturale	19 608	22 506	+ 14,8	24 417	+ 8,5
B. **Quasi-monnaie**	**7 616**	**10 178**	**+ 33,6**	**11 296**	**+ 11,0**
Dépôts à terme	7 328	9 602	+ 31,0	11 281	+ 17,5
Dépôts-importation	288	576	+100,0	15	- 97,4
Total de la masse monétaire (A+B)	**39 247**	**46 320**	**+ 18,0**	**50 484**	**+ 9,0**

La monnaie fiduciaire

Le montant des billets et pièces en circulation s'est établi en fin d'année à 14 771 millions de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 1 135 millions ou 8,3 % en un an. Rapportée à l'ensemble de la masse monétaire, la part de la monnaie fiduciaire a très légèrement régressé aux environs de 29,2 %, du fait du développement des autres moyens de paiement favorisé par l'extension continue du réseau bancaire.

L'évolution intra-annuelle de la monnaie fiduciaire est restée conforme au mouvement saisonnier habituel caractérisé par une quasi-stagnation jusqu'au mois de mai, une forte demande de billets de juin à août, liée à la commercialisation des récoltes et aux congés annuels, et enfin, un reflux au cours du dernier quadrimestre interrompu par la pointe traditionnelle de décembre.

Cette évolution d'ensemble s'est accompagnée quant à la composition des billets, par le renforcement de la part des coupures de 100 dirhams, passée d'une fin d'année à l'autre de 84,2 % à 86,1 %, tandis qu'a décliné celle de 50 dirhams.

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

La monnaie scripturale

Le total des dépôts à vue constitués pour près de 90 % auprès des banques commerciales s'est élevé à 24 417 millions de dirhams, en augmentation de 8,5 % au lieu de 14,8 % l'exercice précédent. Sa part dans la masse monétaire a baissé de 48,6 % à 48,4 %

La monnaie scripturale a marqué une extension quasi ininterrompue jusqu'en juillet en raison de l'accroissement conjugué des crédits, des avoirs extérieurs et des créances sur le Trésor. Elle s'est fortement contractée pendant le trimestre suivant par suite des sorties des devises et de la stabilité des crédits dont l'expansion en fin d'année a entraîné une nouvelle reconstitution des dépôts auprès des banques.

Les dépôts à vue auprès du systeme bancaire

Les dépôts bancaires à vue ont atteint 22 332 millions de dirhams en progression de 1 967 millions ou 9,7 %, moins importante toutefois que celle de 3 503 millions ou 20,8 % observée un an auparavant.

Les comptes à vue auprès de la banque du Maroc, chiffrés à 558 millions, ont fortement augmenté d'une année à l'autre.

Les comptes créditeurs à vue ouverts auprès des banques commerciales ont totalisé 21 774 millions en accroissement de 1 765 millions ou 8,8 % au lieu de 3 422 millions ou 20,6 % en 1983.

Les comptes-courants d'un montant de 6 874 millions représentent 31,6 % de l'ensemble des dépôts bancaires, et n'ont progressé que de 199 millions ou 3 %. Les comptes de chèques, qui constituent avec 10 797 millions la moitié des dépôts confiés aux banques, se sont accrus de 1 265 millions ou 13,1 % par suite essentiellement d'un nouvel essor des rapatriements des travailleurs marocains à l'étranger rétribués depuis octobre 1983 au taux de 8 %. Portés à 5 580 millions, les avoirs à vue des travailleurs expatriés ont réalisé une avance de 15,4 % et ont représenté près de 52 % du total des comptes de chèques.

Les comptes sur carnets qui continuent de se développer plus rapidement que les autres dépôts à vue en raison principalement de la rémunération de 7 % l'an qui leur est allouée se sont montés à 1 988 millions, en expansion de 381 millions ou 23,7 %. Ils forment ainsi plus de 9 % de l'ensemble des dépôts bancaires à vue au lieu de 8 % fin decembre 1983.

Les autres soldes créditeurs, ressortent à 2 115 millions, en diminution de 80 millions ou 3,6 %.

Les depôts a vue gérés par les comptables publics

Les dépôts des entreprises et des particuliers gérés par les comptables du trésor, après avoir subi des fluctuations importantes tout au long de l'année, se sont établis à 2 085 millions, s'inscrivant ainsi en retrait de 56 millions ou 2,6 %, dû lui-même, à celui des dépôts auprès du Trésor.

La quasi-monnaie

Chiffrée à 11 296 millions de dirhams, la quasi-monnaie s'est renforcée de 1 118 millions ou 11 % au lieu de 2 562 millions ou 33,6 % au terme de l'exercice précédent. Ce résultat recouvre une chute de 576 millions à 15 millions découlant de la suppression de l'obligation des dépôts-importation instituée en mai 1983.

En revanche, les comptes et bons à échéance fixe ont atteint 11 281 millions et progressé de 1 679 millions ou 17,5 %, à un rythme plus rapide que celui des dépôts à vue conformément à la tendance observée depuis quelques années. De ce fait, leur part dans la masse monétaire est passée en un an de 20,7 % à 22,3 %.

La liquidité de l'économie

Les liquidités de l'économie sont composées à hauteur de 97 % par les disponibilités monétaires et quasi-monétaires et pour le reste par les avoirs des entreprises et des particuliers auprès de la Caisse d'épargne nationale et de la caisse nationale du crédit agricole ainsi que des souscriptions en bons du trésor sur formules. Elles ont totalisé en 1984 sur la base de la moyenne des fins de mois 49 911 millions de dirhams et augmenté de 5 296 millions ou 11,9 % au lieu de 6 213 millions ou 16,2 % en 1983.

	1981	1982	1983	1984
Taux de progression:				
- de la masse monétaire				
- en fin d'année	15,5	11,0	18,0	9,0
- en moyenne annuelle	11,7	14,0	16,2	11,7
- des liquidités				
- en moyenne annuelle	11,7	14,1	16,2	11,9
- du produit national brut	8,7	16,2	5,4	13,5
- de la dépense nationale brute	12,9	16,9	0,3	15,5
Taux de liquidité de l'économie				
- Liquidité / produit national brut	43,2	42,4	46,7	46,1
- Liquidité / dépense nationale brute	38,6	36,7	43,6	42,3

Le ralentissement du rythme de croissance des moyens de paiement d'une part et l'accélération de celui du produit national et de la demande globale d'autre part ont

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

permis en 1984 une légère réduction du taux de liquidité de l'économie qui s'était fortement renforcé en 1983. Avec 46,1 % par référence au produit national brut et 42,3 %, à la dépense nationale, il demeure néanmoins élevé si on considère le niveau atteint lors des années antérieures et qui ressortait en moyenne respectivement à 42 % et 38 %.

Ainsi, la politique monétaire appliquée en 1984, a réussi à contenir la création des liquidités en-deçà de l'extension des transactions sur biens et services ; mais, ce faisant, elle n'a pas exercé d'effets restrictifs sur l'économie en raison de l'activation des encaisses constituées en 1983 et surtout de l'obtention par le Trésor public de concours extérieurs importants. Toutefois, du fait d'une demande soutenue, les pressions s'exerçant sur les équilibres interne et externe sont demeurées vives.

Les contreparties de la masse monetaire

Conformément aux objectifs du programme d'ajustement établi pour l'année 1984, l'émission additionnelle des moyens de paiement a résulté du développement des crédits, et à un degré beaucoup moindre, de la reconstitution des avoirs extérieurs. L'impact des créances sur le Trésor a été en revanche très limité contrairement à l'année 1983 au cours de laquelle il était déterminant.

A l'exception des crédits à l'économie dont la progression n'a pratiquement pas faibli au long de la période, les autres contreparties ont marqué des variations importantes ; de fait, les créances sur le Trésor, en hausse au premier trimestre, ont fluctué par la suite sans atteindre le niveau de fin mars. Pour leur part, les avoirs extérieurs ont surtout progressé à partir du deuxième trimestre et ont augmenté en fin d'année où ils se situaient à un niveau supérieur à celui du début de l'année en dépit de fortes contractions enregistrées en octobre et novembre.

Au total, l'accélération des crédits à l'économie a été à l'origine de 80 % de la création monétaire. Ainsi, la structure des contreparties s'est-elle trouvée modifiée d'une année à l'autre, la part des crédits à l'économie est en effet passée de 43 % à 45,9 %, celle des avoirs extérieurs de 3,8 % à 4,7 % alors que la part des créances sur le trésor est revenue de 53,2 % à 49,4 %.

En millions de dirhams	1982	1983		1984	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	2 295	1 798	- 21,7	2 410	+ 34,0
Créances sur le Trésor	19 581	25 086	+ 28,1	25 318	+ 0,9
dont: Banque du Maroc	8 259	10 802	+ 30,8	10 737	- 0,6
Portefeuille d'effets publics	8 220	11 466	+ 39,5	12 405	+ 8,2
Crédits à l'économie	18 190	20 281	+ 11,5	23 520	+ 16,0
Total des contreparties	**40 066**	**47 165**		**51 248**	
Divers	- 819	- 845		- 764	

Les avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs nets ont atteint 2 410 millions de dirhams et marqué un accroissement sensible de 612 millions ou 34 % au lieu d'une baisse de 497 millions ou 21,7 % une année auparavant. Au demeurant, leurs niveaux de fin de mois ont été toujours plus élevés que ceux observés en 1983, en dépit d'amples fluctuations au cours de l'exercice.

Ce redressement est imputable en particulier à l'allègement des charges de la dette qui, joint à de nouveaux et importants concours, tant d'origine bilatérale qu'en provenance des organismes internationaux, a permis non seulement de couvrir le déficit du compte courant de la balance des paiements en nette détérioration, mais aussi d'améliorer le niveau des réserves en devises. Ainsi, les disponibilités de change de la banque du Maroc se sont-elles élevées à 299 millions de dirhams à fin décembre 1984 après avoir été négatives de 55 millions au début de l'exercice. Les avoirs des banques de dépôts qui sont constitués en quasi totalité par leur portefeuille de créances nées sur l'étranger se sont fixés à 2 111 millions de dirhams et ont augmenté de 258 millions ou 13,9 %.

Les créances sur le Trésor

Les créances sur le Trésor se sont établies à 25 318 millions et n'ont enregistré qu'une légère augmentation de 232 millions ou 0,9 % alors qu'en 1983 elles s'étaient accrues de 5 505 millions ou 28,1 %. Cette quasi-stagnation conforme aux objectifs du programme d'ajustement résulte du financement du déficit du Trésor dans une très forte proportion par des ressources d'origine extérieure, limitant en conséquence les recours aux moyens monétaires et contrastant nettement avec ce qui s'était passé en 1983.

De fait, l'évolution des créances sur le Trésor a été tout au long de l'année, comme de coutume, étroitement liée à celle des entrées en devises ; les concours reçus en avril, septembre et décembre ont permis au Trésor de se désendetter vis-à-vis du système bancaire.

Les avances de l'Institut d'émission, revenues à 10 737 millions apparaissent en retrait de 65 millions ou 0,6 %, alors qu'en 1983 elles s'étaient élargies de 2 543 millions ou 30,8 % à la suite de l'octroi d'une nouvelle convention qui a été remboursée au début de cette année. Le niveau des facilités de la banque centrale ainsi ramené a été à même de répondre aux besoins monétaires du Trésor.

D'ailleurs, les concours des banques commerciales en globalisant 12 405 millions n'ont relativement que peu augmenté de 939 millions ou 8,2 % au lieu de 3 246 millions ou 39,5 %, un an plus tôt. Au demeurant, seules souscriptions en bons à 1 mois et à 5 ans sur le marché monétaire qui ont totalisé 4 422 millions en progressant de 2 287 millions ont plus que doublé, tandis que celles faites dans le cadre du plancher minimum d'effets publics ont fléchi de 1 348 millions, consécutivement à l'exonération des dépôts à terme de plus d'un an de l'obligation de souscription.

Les créances des entreprises et des particuliers constituées par les avoirs en compte auprès des comptables publics du Trésor et du centre des chèques postaux se sont contractées de 56 millions ou 2,6 %. De même, les dépôts des banques chez le Trésor ont été ramenés de 677 millions à fin 1983 à 91 millions à fin 1984 par suite de la suppression en juillet de l'obligation des dépôts-importation.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires se sont chiffrés à 23 520 millions de dirhams et accrus de 3 239 millions ou 16 % au lieu de 2 091 millions ou 11,5 % au terme de l'exercice précédent.

L'évolution des crédits en 1984 a été caractérisée par un mouvement ascendant pratiquement ininterrompu depuis le mois de mars qui s'explique à la fois par une certaine reprise économique et la progression très vive des importations.

En s'établissant à 19 680 millions de dirhams, les crédits nourris par les banques de dépôts ont augmenté de 2 406 millions ou 13,9 % au lieu de 2 134 millions ou 14,1 %. Les concours de la Banque du Maroc, d'un montant de 3 840 millions, se sont élargis de 833 millions ou 27,7 %, alors qu'ils avaient diminué de 43 millions ou 1,4 % un an auparavant. En conséquence, leur part est passée en un an de 14,8 % à 16,3 % des crédits.

Les divers

Le total des contreparties s'est élevé à 51 248 millions de dirhams, et la masse monétaire à 50 484 millions. La différence, soit 764 millions, au lieu de 845 millions en 1983, correspond à l'excédent des ressources d'origine non monétaire du système bancaire sur les emplois de même nature, lequel s'est avéré cette année moins important.

LE CREDIT

Les crédits octroyés par la Banque du Maroc, les banques de dépôt et les organismes financiers spécialisés ont atteint 36 415 millions à fin 1984 en progression de 4 861 millions ou 15,4 % au lieu de 4 290 millions ou 15,7 % une année plus tôt.

Cette évolution recouvre un accroissement de 3 420 millions ou 17,1 % des concours de courte durée et une augmentation moins élevée des crédits à moyen et long terme chiffrée à 1 441 millions ou 12,5 %. Elle a été en outre le fait aussi bien des banques dont les concours se sont accrus de 2.950 millions ou 14,9 % que des établissements financiers qui ont renforcé leurs interventions de 1.335 millions ou 12,7 %.

De fait, en dépit de la poursuite de la politique d'encadrement du crédit que la persistance des tensions, sur les prix et le compte extérieur continue d'imposer, le financement de l'économie n'a pas été entravé; les facilités ouvertes par les organismes distributeurs ont en effet représenté 34 % du produit intérieur brut au lieu de 33,3 % un an auparavant.

Au surplus, le refinancement de l'Institut d'émission s'est effectué dans des conditions relativement favorables et au demeurant élargies par le recours du Trésor au marché monétaire dans des proportions importantes.

La politique du crédit

La poursuite en 1984 d'un programme d'ajustement destiné à rétablir l'équilibre de la balance des paiements et à limiter les besoins financiers du Trésor a conduit à maintenir une politique restrictive dans le domaine de la monnaie et du crédit. Celle-ci n'a cependant remis en cause ni le principe de la sélectivité en faveur des secteurs clés de la croissance, ni même la nécessité de soutenir le financement des activités productives.

De fait, bien que la situation du compte extérieur ait imposé une modération de la création monétaire et partant une surveillance encore étroite des crédits intérieurs, les contrôles exercés sur la distribution des concours bancaires sont demeurés assez peu contraignants.

La norme de croissance annuelle des crédits soumis à l'encadrement, fixée à 12 %, n'était guère inférieure aux besoins estimés des principaux secteurs. Elle n'affectait pas au demeurant la totalité des prêts dont une fraction continuait d'être librement octroyée.

Des dispositifs spécifiques s'appuyant sur diverses mesures d'incitation dont notamment l'exemption de l'encadrement, le refinancement hors plafond à des taux préférentiels, l'obligation faite aux banques de satisfaire à des coefficients minimums d'emplois obligatoires, ont été maintenus, voire renforcés, en faveur de certaines activités. Ils intéressent en particulier l'exportation dont l'incidence sur l'équilibre externe est décisive et le logement, en raison des effets d'entrainement sur l'ensemble de l'économie. Au surplus, les autorités monétaires n'ont pas manqué de recommander aux établissements bancaires de prendre en considération, dans l'orientation de leurs emplois, les objectifs économiques nationaux et non plus seulement les critères de rentabilité, et de participer plus activement au financement des investissements, notamment ceux des petites et

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

moyennes entreprises, fortes utilisatrices de main d'œuvre. De même, elles les ont incités à se montrer plus dynamiques encore dans la collecte de l'épargne qui est nécessaire à leur financement,le recours à la Banque centrale ne devant constituer qu'un appoint, au demeurant limité et passager.

Il reste cependant que les dispositions arrêtées sur le plan monétaire et financier ne constituent qu'une première étape dans la réalisation des objectifs à moyen terme, à savoir le renforcement des moyens de financement stables et la rationalisation de l'accès aux ressources disponibles, à un moment ou les politiques d'ajustement et la nécessaire réduction des recours à l'extérieur tendent à les raréfier.

En décidant de réviser progressivement les structures en place, les autorités monétaires entendent mieux réadapter l'ensemble des instruments de leur politique aux exigences de la croissance. Elles ont ainsi prévu des mesures propres à développer la concurrence entre les différents intermédiaires financiers et à assurer une meilleure adéquation des financements des secteurs public et privé. C'est dans ce cadre que s'insère la réactivation du marché monétaire, son ouverture aux interventions de l'Institut d'émission et plus récemment, à celle du Trésor. Parallèlement, le recours à une politique de taux d'intérêts plus flexibles doit permettre de restructurer le marché financier et de disposer d'un instrument efficace dans la mobilisation et l'affectation de l'épargne.

Le contrôle direct du crédit

Afin de respecter les dispositions du programme d'ajustement sans pour autant gêner la reprise de l'activité, l'augmentation de l'ensemble des concours bancaires à l'économie ne devait pas excéder le taux annuel de 15 %. Pour réaliser cet objectif, en tenant compte de l'évolution probable des encours non plafonnés, la progression des crédits encadrés a été limitée à 12 %, équivalent à une enveloppe de 1,9 milliard de dirhams pour l'ensemble de l'année. Pour les six premiers mois, elle était prévue pour 4 % ou 630 millions, les besoins de financement étant généralement plus importants au cours du second semestre.

En fin d'exercice, le montant des crédits distribués par les banques de dépôts, s'élevait à près de 23 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 2,7 milliards ou 13,4 %.

L'extension des crédits soumis à limitation a été plus vive que prévue, et ce dès le premier semestre au terme duquel elle s'établissait à 8,5 %, amenant la Banque du Maroc à appliquer des sanctions aux banques en infraction en réduisant notamment leur plafond de réescompte. Elle s'est chiffrée, en un an, à 15,8 % ou 2,5 milliards de dirhams et jusqu'à fin octobre, elle a pu être contenue dans la limite de 11 %.

Les concours exclus de l'encadrement qui n'avaient guère varié en 1983, ont augmenté de 200 millions ou 4,5 %, totalisant 4,6 milliards de dirhams à fin décembre. Leur part dans le total des crédit bancaires a légèrement fléchi, de 21,8 % à 20,1 %. Leur repli s'explique exclusivement par la contraction de 6,2 % des crédits à moyen terme réescomptables. En revanche, le volume des créances nées sur l'étranger, qui a atteint près de 2 milliards de dirhams, s'est accru de 208 millions ou 11,6 % et les crédits de préfinancement à l'exportation, accompagnant l'expansion des ventes à l'étranger, se sont inscrits en hausse de 190 millions ou 36,2 %.

L'action sur la liquidité

Sous l'effet d'une plus large participation de la Banque centrale et du Trésor au Marché monétaire, le rôle des mécanismes traditionnels de contrôle du crédit par le réglage de la liquidité des banques est appelé à s'amoindrir. Le taux de la réserve monétaire qui avait déjà été ramené à 0,5 % n'a pas été modifié, tandis que le plafond de réescompte ne représente guère plus de 12 % dans le total des moyens de refinancement dont disposent les banques.

Une telle orientation a trouvé une première application au second semestre quand les banques ont été autorisées à mobiliser auprès de la Banque du Maroc, au taux de 7 %, les bons du Trésor à un mois qu'elles souscrivaient sur le marché monétaire au taux de 10 %. La fraction mobilisable après avoir été fixée à 30 % en août, a été portée à 40 % en septembre puis à 90 % pour la période allant du 17 octobre au 31 décembre. Cet élargissement avait pour but de permettre aux banques qui avaient fourni au Trésor des concours supplémentaires en substitution aux avances directes de l'Institut d'émission de faire face au resserrement de leurs trésoreries. Les interventions de la Banque du Maroc ont d'autant plus contribué à alimenter le marché de l'argent à court terme que les organismes financiers, bénéficiant des mêmes dispositions, ont également utilisé ces nouvelles facilités.

Au total, la structure de refinancement des banques s'est sensiblement modifiée d'une année à l'autre ; la part des recours sur effets publics s'est élevée de 24,5 % à 35,9 %. Parmi les recours sur effets privés, le réescompte hors plafond reste prépondérant, constituant encore plus de la moitié de l'ensemble des moyens de refinancement. Les facilités accordées par l'Institut d'émission aux banques en mobilisation des crédits à l'exportation en représentent l'essentiel. Le reliquat correspond à la fiche spéciale « céréales » dont le montant a été maintenu à 300 millions de dirhams durant tout l'exercice.

L'action par les taux

A plusieurs égards, les taux d'intérêts apparaissent désormais comme un complément indispensable des autres moyens d'ajustement des ressources aux besoins de financement. Aussi les autorités monétaires tentent-elles d'accroître graduellement leur flexibilité afin de les adapter de manière progressive aussi bien aux conditions de taux sur les marchés internationaux qu'à l'évolution des données intérieures.

Pour les interventions de la Banque du Maroc, il s'agit principalement de substituer aux systèmes de plafonds d'escompte et d'avances à taux fixe sur effets publics et privés actuellement appliqués aux banques, des concours à taux variable sur le marché monétaire.

Par ailleurs, en vue d'encourager la collecte des dépôts et de permettre une meilleure allocation des ressources, aussi bien des taux créditeurs que débiteurs seront mieux hiérarchisés et leur souplesse accrue. Leurs niveaux seront néanmoins déterminés en tenant compte des variations du taux de base de l'Institut d'émission. A cet effet, des mesures importantes ont été promulguées au début de 1985.

Pour 1984 seulement, les relèvements ont porté sur le taux de mobilisation des crédits à l'exportation, passé de 4 % à 5 % et sur les taux des avances sur bons à 6 mois et un an, fixé à 7 % au lieu de 4,3 % et 4,4 % précédemment (1).

les organismes distributeurs de crédit

Les banques

A fin 1984, le bilan global des quinze banques de dépôts s'élevait à près de 48 milliards de dirhams. Les huit premières d'entre elles y participaient pour 91,4 % au lieu de 90,9 % en 1983. Cette nouvelle accentuation de la concentration de l'activité bancaire est le fait des deux plus grands établissements dont la part est passée en un an de 41,2 % à 43,7 %, tandis que celle des six établissements moyens a fléchi de 49,7 % à 47,7 %. Celle des sept banques dont le bilan est inférieur à un milliard de dirhams s'est également réduite, revenant de 9,1 % à 8,6 %.

Montants des situations en fin d'exercice

Montant du bilan en millions de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		Pourcentage de l'ensemble	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984
7 000 et au-delà	2	2	17 592	20 831	41,2	43,7
7 000 à 1 000	6	6	21 207	22 728	49,7	47,7
moins de 1 000	7	7	3 859	4 093	9,1	8,6
Total	**15**	**15**	**42 658**	**47 652**	**100,0**	**100,0**

L'évolution générale des ressources et des emplois

A la fin de l'exercice, on dénombrait pour l'ensemble du territoire 697 guichets bancaires, dont 26 nouvellement créés. La place de Casablanca continue de disposer de plus du quart du réseau; sa prépondérance est confirmée au niveau des dépôts dont elle a recueilli cette année 39 %.

A fin décembre 1984, la situation consolidée des banques de dépôts atteignait 40 794 millions de dirhams, en accroissement de 4 249 millions ou 11,6 % au lieu de 6 878 millions ou 23,1 % l'exercice précédent (1).

Cette augmentation a résulté, pour l'essentiel, de l'extension des crédits directs à l'économie ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variation en %	En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Avoirs liquides	434	816	+88	Capital et réserves	1 367	1 633	+ 19,5
Créances sur le Trésor ...	12 143	12 496	+ 2,9	Provisions	500	620	+ 24
dont :				Dépôts à vue	20 009	21 774	+ 8,8
- Portefeuille d'effets publics	(11 466)	(12 405)	(+ 8,2)	dont :			
- Dépôts-importation ...	(537)	(10)	(-98,1)	- Opérations à très court terme (2)	(22)	(86)	(+290,9)
- Autres dépôts	(140)	(81)	(-42,1)	Dépôts à échéance	9 602	11 281	+ 17,5
Crédits à l'économie	19 829	22 779	+14,9	Dépôts-importation	576	15	- 97,4

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

(1) Voir annexe statistique 51.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variation en %	En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variation en %
Concours aux organismes financiers spécialisés ..	392	142	-63,8	Engagements extérieurs ..	303	322	+ 6,3
Titres en portefeuille	2 595	3 154	+21,5	Concours de l'Institut d'émission (3)	3 051	3 734	+ 22,4
Avoirs extérieurs (1)	338	392	+16	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	76	72	- 5,3
Immobilisations	814	1 015	+24,7	Ressources diverses nettes	1 061	1 343	+ 26,6
Total	**36 545**	**40 794**	**+11,6**	**Total**	**36 545**	**40 794**	**+ 11,6**

(1) A l'exception des créances nées et des chèques escomptés sur l'étranger compris dans les crédits à l'économie.

(2) Le montant des dépôts à vue comprend les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances à très court terme qu'ils consentent aux banques.

(3) Y compris les effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

Les emplois

Représentant 56 % des emplois, le total des crédits distribués par les banques, y compris leurs concours aux organismes financiers spécialisés, s'est élevé à 22 921 millions de dirhams, en accroissement de 2 700 millions de dirhams, ou 13,3 %, au lieu de 2.361 millions ou 13,2 % un an auparavant. Les crédits de trésorerie, qui comprennent essentiellement des facilités de caisse, des créances commerciales et des avances sur marchandises, ont augmenté globalement de 1 632 millions ou 12,4 %. Quant aux crédits spécifiques, leur progression en un an ressort à 16,5 % pour l'exportation, 12 % pour la consommation, 9,9 % pour l'équipement et 29,5 % pour l'habitat (1). A cet égard, le coefficient d'emploi en crédits immobiliers, porté en juin 1984 de 3 % à 4 % a été également respecté par les banques. De même, elles ont pu satisfaire à l'obligation de nourrir un portefeuille minimum de crédits à moyen terme réescomptable, dont le cœfficient est demeuré fixé à 5,5 % des exigibilités, en souscrivant, il est vrai, aux bons émis par la Banque nationale du développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier.

Les créances sur le Trésor, chiffrées à 12 496 millions de dirhams, soit près de 31 % des emplois bancaires, ont progressé de 353 millions ou 2,9 % seulement. Cette évolution traduit principalement la contraction de 537 millions à 10 millions, du montant des dépôts-importation supprimés en juin; au contraire, le portefeuille d'effets publics a augmenté de 939 millions ou 8,2 % par suite d'une forte expansion des souscriptions des banques en bons sur le marché monétaire qui a plus que compensé la réduction du portefeuille minimum. Celle-ci est en partie consécutive à la décision de soustraire les dépôts à plus d'un an de l'assiette servant de base au calcul du plancher de bons minimum qui reste fixé à 30 % des exigibilités et qui a été au demeurant respecté par la quasi totalité des banques.

La valeur des titres en portefeuille établie à 3 154 millions apparaît en hausse de 559 millions ou 21,5 %. Les banques ont en effet largement souscrit aux bons émis par les organismes financiers spécialisés afin de suppléer aux insuffisances constatées au niveau des coefficients d'emplois obligatoires concernant aussi bien les crédits à l'équipement et à l'habitat que les bons de caisse à un an émis par la Caisse nationale du crédit agricole que les banques sont tenues de conserver à hauteur de 3,5 % de leurs exigibilités.

Enfin, les avoirs liquides des banques, c'est à dire leurs encaisses et leur compte ordinaire à la Banque du Maroc qui abrite également la réserve monétaire, toujours égale à 0,5 % des exigibilités, ont atteint 816 millions de dirhams et enregistré une expansion exceptionnelle de 88 %.

Les ressources

Les dépôts bancaires à vue et à terme, à l'exclusion des dépôts-importation ont totalisé 33 055 millions de dirhams et progressé de 3 444 millions ou 11,6 %.

Cette augmentation a résulté pour près de 37 % de l'accroissement des avoirs en compte des travailleurs nationaux à l'étranger qui se sont élevés à 7 250 millions de dirhams, représentant ainsi près de 22 % de l'ensemble des dépôts bancaires.

Par ailleurs, les comptes et bons à échéance fixe, en raison des rémunérations dont ils sont assortis, se sont développés deux fois plus vite que les comptes à vue et leur part est passée de 32,4 % à 34,1 % de l'ensemble des dépôts gérés par les banques.

Correspondant au rapport entre les actifs disponibles et réalisables d'une part, et les exigibilités à vue et à court terme d'autre part, la ratio de liquidité qui est fixée à 60% a été très largement respectée, s'étant établie en moyenne mensuelle à 70,6 % pour l'ensemble du système bancaire et, à de très rares exceptions, les banques s'y sont conformées tout au long de l'exercice.

Le montant du capital et des réserves des banques a totalisé 1 633 millions et marqué au regard de l'exercice précédent une avance de 266 millions ou 19,5 % résultant principalement des augmentations de capital opérées par six établissements, pour un montant total de 158 millions. Les banques n'ont d'ailleurs à aucun moment enfreint la règle du coefficient de solvabilité qui fixe à 5,25 % le rapport minimum entre la surface nette et les exigibilités à vue et à terme.

(1) Voir annexe statistique 53.

Les organismes financiers spécialisés

L'évolution générales des ressources et des emplois

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés arrêté à fin 1984 à 16 802 millions de dirhams (1) s'est accru de 1 581 millions ou 10,4 % au lieu de 2.055 millions ou 15,6 % une année auparavant. Rapproché de la situation générale des banques, il en représente 41,2 % au lieu de 41,7 % au terme de l'exercice précédent (2).

En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variations Montants	Variations %	En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Variations Montants	Variations %
Emplois					**Ressources**				
Créances sur le Trésor ..	1 827	1 637	-190	-10,4	Fonds propres	1 087	1 332	245	22,5
Créances sur les banques	557	574	17	3,1	Concours de l'Etat ...	424	515	91	21,5
Crédits à l'économie ...	10 519	11 854	1 335	12,7	Emprunts extérieurs ..	3 684	4 196	512	13,9
Crédits aux collectivités publiques	418	462	44	10,5	Emprunts intérieurs .. dont:	3 571	3 307	-264	- 7,4
Portefeuille-titres	899	894	- 5	- 0,6	- Obligations et bons .	3 179	3 165	- 14	- 0,4
Autres emplois	351	453	102	29,1	- Prêts et avances des banques	392	142	-250	-63,8
Emplois divers nets	650	928	278	42,8	Dépôts à court terme .	5 659	6 508	849	15
					Concours de l'Institut d'émission	796	944	148	18,6
Total	**15 221**	**16 802**	**1 581**	**10,4**	**Total**	**15 221**	**16 802**	**1 581**	**10,4**

Les emplois

Les crédits octroyés à l'économie par les organismes financiers spécialisés se sont établis à fin décembre 1984 à 11 854 millions de dirhams, accusant une progression annuelle de 1 335 millions ou 12,7 %, au lieu de 1 236 millions ou 13,3 % un an plus tôt. Celle-ci a résulté pour l'essentiel des concours accordés par la Caisse nationale de crédit agricole et le Crédit immobilier et hôtelier, accrus respectivement de 952 millions ou 29,2 % et 309 millions ou 8,5 %.

D'un montant total de 1 637 millions, les créances sur le Trésor des établissements financiers ont diminué de 190 millions ou 10,4 % et leur part dans le total des emplois a représenté moins de 10 %. Les concours de la Caisse de dépôt et de gestion au Trésor, chiffrés à 1 605 millions, ont en effet fléchi de 92 millions en même temps que ceux consentis par la Caisse nationale du crédit agricole, revenus en un an de 101 millions à moins d'un million de dirhams.

Les autres emplois qui forment ensemble près d'un cinquième du bilan consolidé se sont globalement développés de 436 millions, à la suite essentiellement d'une forte augmentation en fin d'année du montant des avoirs liquides et d'un net élargissement des emplois divers.

Les ressources

L'accroissement des ressources des organismes financiers spécialisés résulte pour les deux tiers de l'extension des dépôts collectés, du renforcement de leurs fonds propres et des recours à l'Institut d'émission.

En effet, les dépôts, qui constituaient avec 6 508 millions de dirhams 38,7 % des ressources à fin décembre 1984, ont progressé de 849 millions ou 15 % au lieu de 1 050 millions ou 22,8 % un an plus tôt. Ils sont confiés pour l'essentiel à la Caisse de dépôt et de gestion, principalement par la Caisse nationale de la Sécurité sociale et de la Caisse d'épargne nationale dont ils forment 90,3 % du passif, et à la Caisse nationale de crédit agricole dont ils ne représentent cependant que 12 % du passif.

Les emprunts intérieurs, d'un encours de 3 307 millions se sont en revanche inscrits en baisse de 264 millions ou 7,4 %, alors qu'en 1983 ils s'étaient accrus de 630 millions ou 21,4 %. Leur part dans l'ensemble des ressources est revenue de 23,5 % à 19,7 % d'une fin d'année à l'autre. Cette évolution recouvre un fléchissement de 336 millions des émissions d'obligations sur le marché financier et une baisse de 250 millions des avances directes des banques qui a été néanmoins compensée par une augmentation de 322 millions du total des bons émis par le crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole dans le cadre des cœfficients des emplois bancaires obligatoires.

Les emprunts extérieurs qui ressortent pour 4 196 millions, représentent le quart environ des ressources globales et apparaissent en expansion de 512 millions ou 13,9 % au lieu de 694 millions ou 23,2 % l'an passé, qui a bénéficié à concurrence de 461 millions à la Caisse nationale de crédit agicole, 35 millions au Crédit immobilier et hôtelier et 16 millions à la Banque nationale pour le développement économique. Au total, à fin 1984, les concours extérieurs constituent 42 % des ressources globales de la

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.

(2) Voir annexe statistique 52.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Caisse nationale de crédit agricole, 37 % de celles de la Banque nationale pour le développement économique et 17 % pour le Crédit immobilier et hôtelier.

Les recours à l'institut d'émission, d'un montant de 944 millions, en avance de 148 millions ou 18,6 % ont permis de couvrir 5,6 % des emplois des organismes financiers spécialisés.

Enfin, les fonds propres de ces derniers figurent pour 1 332 millions, soit près de 8 % de leurs ressources et s'avèrent en vive progression de 245 millions ou 22,5 %.

La distribution du crédit

Le total des crédits distribués par la Banque du Maroc, les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés s'est établi à fin décembre 1984 à 36 415 millions de dirhams, en accroissement de 4 861 millions ou 15,4 % au lieu de 4 290 millions ou 15,7 % un an plus tôt.

La répartition de ces crédits selon leur origine, leur financement et leur durée, au cours des trois dernières années est retracée dans le tableau ci-après:

Répartition des crédits à l'économie

En millions de dirhams	Fin 1982	Fin 1983	Fin 1984
- Selon l'origine de la distribution :			
Institut d'émission	810	1 206	1 782
Banques de dépôts	17 171	19 829	22 779
Organismes financiers spécialisés	9 283	10 519	11 854
	27 264	**31 554**	**36 415**
- Selon leur financement :			
Institut d'émission	4 250	4 322	5 414
Banques de dépôts (1)	16 122	19 481	22 171
Organismes financiers spécialisés	6 892	7 751	8 830
	27 264	**31 554**	**36 415**
- Selon leur durée :			
Court terme	**17 067**	**20 012**	**23 432**
Institut d'émission	810	1 206	1 782
Banques de dépôts	15 129	17 567	20 105
Organismes financiers spécialisés	1 128	1 239	1 545
Moyen et long terme	**10 197**	**11 542**	**12 983**
Banques de dépôts	2 042	2 262	2 674
Organismes financiers spécialisés	8 155	9 280	10 309
	27 264	**31 554**	**36 415**

(1) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.

Selon l'origine de la distribution

Les crédits octroyés par les banques, exclusion faite des facilités qu'elles accordent aux établissements financiers ont, comme en 1983, assuré avec 22 779 millions de dirhams près de 63 % du financement de l'économie. Leur progression en un an ressort à 2 950 millions ou près de 15 %, rythme légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Les prêts des organismes financiers spécialisés arrêtés à 11 854 millions ont augmenté de 1 335 millions ou 12,7 %, mais leur part dans l'ensemble des crédits a accusé un nouveau recul en revenant de 33,3 % à 32,5 % d'une fin d'année à l'autre.

Les concours directs de la Banque du Maroc chiffrés à 1 782 millions se sont accrus de 576 millions ou 47,8 % et constituent encore une fraction limitée de la distribution des crédits, n'excédant pas 4,9 %.

Selon le financement

Le montant des crédits distribués nourris par les banques, en s'élevant à 22 171 millions, s'est élargi de 2 690 millions ou 13,8 %. Toutefois, leur pourcentage dans le total des facilités bancaires a fléchi de 98 % à 97,3 %.

Les concours financés par les organismes spécialisés ont atteint 8 830 millions, en hausse de 1 079 millions ou 13,9 % et représenté près des trois quarts des prêts qu'ils ont accordés.

Enfin, les interventions de la Banque du Maroc qui ont été portées à 5 414 millions, s'inscrivent en expansion de 1 092 millions ou 25,3 % due à parts à peu près égales aux crédits directs et aux refinancements des banques et des établissements financiers.

Selon la durée

L'encours global des crédits à court terme a totalisé 23 432 millions et progressé à un rythme sensiblement plus rapide que celui de l'ensemble des crédits. Ils ont en effet augmenté de 3 420 millions ou 17,1 % au lieu de 2 945 millions ou 27,3 % une année auparavant et leur part est passée de 63,4 % à 64,4 % dans l'ensemble des crédits. Près de 86 % des facilités à court terme ont été octroyées par les banques tandis que les établissements financiers spécialisés demeurent à l'origine de près de 80 % des crédits à moyen et long terme. Ces derniers, relevés à 12 983 millions, ont marqué une avance de 1 441 millions ou 12,5 % au lieu de 1 345 millions ou 13,2 % au terme de l'exercice précédent.

Selon les secteurs d'activité

La ventilation sectorielle des crédits à l'économie continue d'être saisie à travers les statistiques fournies par la Centrale des Risques qui ne recense toutefois que les concours dont le montant excède 100 000 dirhams par bénéficiaire. Les encours centralisés à fin décembre 1984 représentaient ainsi par rapport aux facilités effectivement dispensées, 76,1 % pour les banques et 50,2 % pour les organismes financiers spécialisés, le taux de déclaration le plus faible pour ces derniers étant celui de la Caisse nationale de crédit agricole, dont les crédits sont en majeure partie inférieurs au plancher déclarable.

En millions de dirhams

Secteurs d'activité	Déc. 1983	Déc. 1984	Variations %
Agriculture et pêche	**2 228**	**2 393**	**7,4**
dont: - cultures	1 099	1 269	15,5
- activités annexes de l'agriculture	697	687	- 1,4
- pêche	238	226	- 5
- divers	194	211	8,8
Mines et industries	**10 389**	**11 953**	**15,1**
dont: - énergie	772	1 274	65
(dont pétrole et carburant)	(411)	(1 048)	(155)
- mines	1 226	1 167	- 4,8
- matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	1 642	1 829	11,4
- industries mécaniques	1 327	1 491	12,4
- industries chimiques	955	1 044	9,3
- industries alimentaires	1 866	2 198	17,8
- industries textiles	1 661	1 943	17
- industries diverses	940	1 007	7,1
Services et divers	**8 226**	**8 942**	**8,7**
dont: - commerce	3 317	3 657	10,3
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1 060)	(1 221)	(15,2)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1 083)	(1 221)	(12,7)
(dont commerce des textiles)	(235)	(223)	(- 5,1)
- intermédiaires du commerce et de l'industrie	145	156	7,6
- transports et auxiliaires	1 063	1 108	4,2
(dont maritime)	(647)	(751)	16,1
- hôtellerie	253	235	- 7,1
- affaires immobilières	926	971	4,9
- activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	1 339	1 487	11,1
- divers	1 183	1 328	12,3
Total	**20 843**	**23 288**	**11,7**
dont: - court terme	14 238	16 339	14,8
- moyen et long terme	6 605	6 949	5,2

L'analyse du tableau ci-dessus révèle, d'un exercice à l'autre, un ralentissement général du rythme d'expansion des crédits déclarés. Ce recul apparaît plus accusé cependant pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche dont les prêts n'ont augmenté que de 7,4 % au lieu de 29,3 % en 1983. De même, les industries de transformation et le secteur tertiaire enregistrent des taux de progression respectivement de 15,1 % et de 8,7 %, nettement moins importants que ceux observés un an auparavant.

Globalement, l'industrie, l'énergie et l'activité minière ont à nouveau absorbé la moitié environ des crédits déclarés, soit 11,9 milliards de dirhams sur un total de 23,3 milliards. Les facilités qui leur ont été consenties se sont accrues de 1 564 millions dont 637 millions pour le secteur pétrolier, 332 millions pour les industries alimentaires et 282 millions pour les industries textiles. Les concours recensés au titre des services et des activités diverses se sont développés de 716 millions. La totalité des branches répertoriées sous cette rubrique se sont inscrites en augmentation à l'exclusion de l'activité hôtelière, dont les engagements se sont réduits de 7 % environ. Les principales hausses ont concerné le commerce de gros des produits agricoles et alimentaires, le transport maritime et, à un moindre degré, les sociétés financières.

Enfin, les crédits recensés au titre de l'agriculture et de la pêche dont la part demeure vraisemblablement minorée en raison du seuil de déclaration apparaissent en accroissement modéré. Les crédits de campagne, en expansion de plus de 63 % en 1983, ont encore progressé de 15,5 % tandis que les prêts en faveur des activités liées au secteur agricole n'ont guère varié.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Bien qu'elles aient subi des pressions dans l'ensemble plus accentuées qu'en 1983, les trésoreries bancaires n'ont pas connu en 1984 de tension durable du fait de l'évolution très erratique des facteurs exerçant un effet restrictif sur la liquidité des banques, et, par ailleurs, de l'élargissement notable des possibilités de recours auprès de l'Institut d'émission au cours du second semestre. Les organismes distributeurs de crédit ont en effet bénéficié, entre août et décembre, de l'autorisation de mobiliser une fraction de plus en plus large de leurs portefeuilles de bons du Trésor à un mois à des conditions de taux très avantageuses. Le montant qu'elles détenaient dans cette catégorie d'actifs à fin décembre 1984 s'élevait à 3,8 milliards de dirhams après avoir atteint son maximum en novembre avec plus de 5,5 milliards.

De fait, la liquidité des banques ne s'est ressentie du désendettement du Trésor auprès de la Banque centrale qu'en avril et surtout en octobre, en raison de la diminution concomitante des réserves de change. Les sorties de devises ont également affecté les trésoreries aux mois de juillet et août d'autant que l'expansion de la monnaie fiduciaire s'est sensiblement accentuée durant cette période.

Toutefois, les banques ont pu aisément assurer la couverture de leurs emplois comme en témoigne le fléchissement en cours d'exercice du taux d'utilisation des facilités qui leur sont ouvertes par la Banque du Maroc, revenu de plus de 77 % au premier semestre à 74,5 % au cours du deuxième. De même, le recours aux avances spéciales, à taux majoré, a été en moyenne très faible durant la quasi-totalité de l'année. Portées globalement à 3 670 millions de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 2 654 millions un an auparavant, les avances de l'Institut d'émission aux banques se sont sensiblement accrues et ont permis de financer un dixième des emplois bancaires.

Les échanges entre banques sur le marché monétaire se sont inscrits en hausse et les taux auxquels ils se sont effectués se sont situés presque tout au long de l'année au-dessous des taux d'intervention de la Banque centrale sur ce marché.

Les facteurs agissant sur la liquidité bancaire

Le tableau ci-après retrace l'évolution des divers éléments ayant une incidence positive ou négative sur la liquidité des banques (1) :

Variations cumulées depuis le début de l'année *	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	- 420	- 879	-1 477	-1 701
dont: - billets et pièces en circulation	(- 249)	(- 775)	(-1 387)	(-1 259)
- comptes des banques et du Trésor	(+ 86)	(+ 36)	(- 41)	(- 239)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	- 257	+ 567	+ 599	+ 354
Créances de l'Institut d'émission sur le Trésor	+1 196	+ 117	- 585	- 29
Concours de l'Institut d'émission aux établissements financiers spécialisés et aux débiteurs divers	+ 345	+ 321	+ 354	+ 760
Autres facteurs	- 512	+ 90	+ 192	- 67
Total	**+ 352**	**+ 216**	**- 917**	**- 683**
Recours des banques à l'Institut d'émission	- 352	- 216	+ 917	+ 683

(1) Les signes positifs indiquent un effet expansif sur la liquidité et les signes négatifs une incidence restrictive.
(2) Le signe (-) équivaut à une diminution des recours et le signe (+) à leur augmentation.

A l'exception du mois d'avril pendant lequel la liquidité des banques s'est contractée par suite du désengagement du Trésor public auprès de l'Institut d'émission, le premier semestre 1984 a été caractérisé par une nette détente des trésoreries. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'importance des décaissements de l'Etat en début d'année que reflète l'accroissement de son endettement auprès de la Banque centrale au premier trimestre relayé par l'entrée de concours extérieurs en sa faveur durant le deuxième trimestre.

En revanche, la seconde moitié de l'exercice a été marquée dans son ensemble par un resserrement des trésoreries dû à divers facteurs : forte demande de billets en juillet et août, désendettement progressif du Trésor d'août à octobre et enfin, excédent de sorties de devises entre juillet et novembre. En fin d'année toutefois, la liquidité des banques s'est reconstituée sous l'action conjuguée des dépenses publiques et du renforcement des avoirs extérieurs. Cette amélioration s'est traduite par le net repli en décembre des recours des banques auprès de l'Institut d'émission.

Le refinancement auprès de la Banque du Maroc

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, l'Institut d'émission a, d'un exercice à l'autre, sensiblement élargi ses concours aux banques :

(en fin de mois et en millions de dirhams)						
1er semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1983	2 218	2 025	2 337	2 398	2 162	2 545
1984	2 584	2 800	2 698	3 771	3 044	2 834

(en fin de mois et en millions de dirhams)						
2e semestre	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1983	2 807	3 312	3 369	3 107	2 513	3 051
1984	3 385	4 320	3 968	5 525	5 374	3 734

Chiffrées sur la base de la moyenne des fins de mois à 3 670 millions de dirhams, les avances de l'Institut d'émission aux banques se sont accrues de 1 016 millions ou 38,3 % alors qu'en 1983, elles avaient fléchi de 8 %. Cette expansion s'observe plus particulièrement au second semestre au cours duquel les concours de la Banque du Maroc ont atteint en moyenne 4.384 millions de dirhams, au lieu de 2 956 millions pour le premier semestre.

Cette évolution d'ensemble s'est accompagnée d'un changement notable de la structure des recours. La part des recours sur effets publics est passée en un an de 22 % à 29,3 %. Parallèlement celle des autres supports s'est réduite, revenant de 10,9 % à 9,2 % pour le plafond de réescompte et de 67,1 % à 61,5 % pour les concours hors plafond. La mobilisation des crédits à l'exportation qui constituent l'essentiel de ces dernières facilités, n'y entre plus cependant que pour 52,8 % au lieu de 56,4 % précédemment, tandis que la fiche spéciale de mobilisation des crédits céréaliers, utilisée à hauteur de 63 % en moyenne, n'a guère dépassé 5 %. Enfin les avances à taux variables de la Banque du Maroc aux banques sur le marché monétaire se sont établies en moyenne à 100 millions de dirhams, soit 2,6 % de l'ensemble des recours à l'Institut d'émission ; elles ont été consenties à des taux en hausse par rapport à l'exercice précédent, variant entre 9 % et 11 % au lieu de 8 % et 10 % en 1983.

Le marché monétaire

Le rôle du marché monétaire dans les circuits de financement s'est sensiblement renforcé avec les interventions de la Banque du Maroc et les émissions permanentes depuis 1983 de bons à court terme par le Trésor.

Par leur importance, ces émissions confèrent une nouvelle dimension au marché et offrent, compte tenu de la nature des effets émis, des instruments d'intervention plus souples et mieux adaptés à la mise en place d'une politique de taux plus active en vue de régler le volume et le coût de refinancement des banques et des autres intermédiaires financiers.

Les échanges de fonds réciproques entre banques en 1984 sont demeurés pour l'essentiel le fait de quelques établissements. Globalement ils se sont élevés en moyenne à 253 millions au lieu de 174 millions un an auparavant. Les banques ont également accru leur endettement à l'égard des établissements financiers dont les concours nets se sont établis en moyenne à 118 millions. Reflétant l'accroissement de la demande et l'orientation à la hausse des taux, le loyer de l'argent est passé de 8,2 % à 9,8 % en moyenne quotidienne ; il a oscillé pour les fins de mois entre 6,5 % et 13 % au lieu de 5 % et 12 % en 1983.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

L'amélioration du produit intérieur brut en 1984 s'est accompagnée d'un développement parallèle des dépenses de consommation, inférieur cependant à l'augmentation des revenus. Aussi, les ressources d'épargne se sont-elles renforcées d'autant que les revenus nets tirés de l'extérieur se sont accrus. Néanmoins, elles sont demeurées insuffisantes en regard des besoins de financement que la reprise des investissements et des stocks a engendrés. Dès lors, pour couvrir ce déséquilibre, il a été fait appel à des capitaux extérieurs pour des montants importants.

Sur la base de données encore provisoires, le produit intérieur brut à prix courants s'est élevé à 107 milliards de dirhams en progression de 13,1 %, tandis que la consommation globale qui s'est chiffrée à 93,5 milliards, en a représenté 87,4 %. Quant aux investissements, ils se sont fixés à 24,6 milliards, en essor de 26,4 % lié à un redressement de 15,9 % de la formation brute de capital fixe et à une reconstitution des stocks pour un montant de 600 millions. Aussi, la dépense nationale brute ressort elle à 118,1 milliards de dirhams, excédant ainsi le produit intérieur brut et rendant nécessaire le recours à l'épargne extérieure.

C'est qu'en effet, l'épargne intérieure établie à 13,5 milliards au lieu de 11,8 milliards l'année précédente et les revenus nets du travail et du capital rapatriés pour 1,3 milliards, qui forment ensemble l'épargne nationale, n'ont contribué qu'à hauteur de 14,8 milliards ou 60,1 % à la couverture des investissements. De ce fait, le reliquat, soit 9,8 milliards de dirhams, a été financé par le solde net des concours extérieurs accordés notamment en faveur du secteur public (1).

Les données statistiques actuellement disponibles ne fournissent pas un recensement détaillé de l'ensemble des éléments constitutifs de l'épargne. C'est pourquoi, la présente analyse ne portera que sur l'évolution de l'épargne liquide ou à court terme, sur la situation des marchés des capitaux à moyen et long terme et sur les principales compo-

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

santes de la formation brute de capital fixe telles qu'elles ressortent dans la comptabilité nationale. A cet égard, il est à noter qu'il subsiste des risques de double emploi qui ne peuvent être évités qu'au moyen d'un tableau général des opérations financières dont l'élaboration demeure nécessaire.

L'épargne liquide et le marché financier

Les actifs liquides aisément mobilisables détenus par les particuliers et les entreprises se sont élevés à 12 927 millions de dirhams marquant ainsi une expansion de 11,2 % nettement moins importante que celle de 30 % enregistrée en 1983. Toutefois, leur part dans les liquidités globales de l'économie est restée voisine de 25 %. Quant à la collecte des capitaux sur le marché financier, elle s'est avérée inférieure au niveau qu'elle avait atteint un an auparavant.

L'épargne liquide ou à court terme

Le renforcement de l'épargne liquide qui avait été particulièrement important en 1983 n'a porté cette année que sur 1 305 millions de dirhams, montant inférieur de moitié à celui de l'exercice précédent. Ce mouvement est imputable à la suppression des dépôts préalables à l'importation, à une décélération du rythme de croissance des dépôts à terme auprès des banques, et à un développement des avoirs confiés à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole. Pour leur part les émissions nettes de bons du Trésor à 6 mois n'ont guère varié.

Les diverses composantes de l'épargne liquide ou à court terme sont ventilées dans le tableau ci-après :

Encours à fin décembre en millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	Variations absolues 1984/83
Dépôts bancaires					
– à terme	5 872	7 328	9 602	11 281	+ 1 679
– dépôts-importation	707	288	576	15	– 561
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	383	438	467	553	+ 86
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	482	552	626	719	+ 93
Bons du Trésor à 6 mois sur formules	186	336	351	359	+ 8
Total	**7 630**	**8 942**	**11 622**	**12 927**	**+ 1 305**
Taux de progression générale	+ 17,5	+ 17,2	+ 30	+ 11,2	–
Taux de progression hors dépôts-importation	+ 23	+ 25	+ 27,6	+ 16,9	–

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Les disponibilités quasi monétaires ont augmenté de 1 118 millions de dirhams ou de 11 % au lieu de 2 562 millions ou près de 34 % en 1983 par suite notamment de la suppression progressive des dépôts importation revenus d'une fin d'année à l'autre de 576 millions à 15 millions. De même, les dépôts à terme constitués auprès des banques et les bons de caisse qu'elles ont émis en totalisant 11 281 millions, ont marqué une hausse de 1 679 millions ou 17,5 % au lieu de 2 274 millions ou 31 % en 1983.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

L'ensemble des dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole, recensé dans les actifs liquides pour un montant de 553 millions, a enregistré un essor de 86 millions ou 18,4 % soit un rythme plus rapide que celui observé lors des années précédentes.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Chiffrés à 719 millions, les fonds en compte auprès de la Caisse d'épargne nationale se sont de même développés de 93 millions ou 14,9 %. Cette évolution est liée à la fois à l'extension de 5,4 % du nombre de livrets ouverts et à un accroissement de 8,8 % du solde moyen des dépôts qui, avec 1 269 dirhams, continue toutefois de se situer très en dessous du plafond de 150 000 dirhams autorisé pour chaque titulaire.

Bons du Trésor a court terme

L'encours des bons du Trésor à 6 mois souscrits par les particuliers n'a guère varié, passant de 351 à 359 millions de dirhams, malgré une avance sensible des émissions brutes de 784 millions à 1 028 millions.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Les capitaux collectés sur le marché financier par le Trésor, les organismes publics et par les sociétés privées lors de leur constitution ou augmentation de capital, ont totalisé 3 298 millions de dirhams, montant comparable à celui de l'exercice précédent. Cependant, les fonds recueillis par l'Etat se sont sensiblement réduits, leur part étant revenue de 37,6 % à 33,7 % alors que celle du secteur privé notamment s'est élevée de 36,7 % à 39,5 %.

La bourse des valeurs de Casablanca a connu une évolution favorable tant en ce qui concerne le chiffre d'affaires que les rendements à la suite des mesures de dégrèvement adoptées en 1983.

Souscriptions brutes à moyen et long terme (1)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Bons d'Etat à 5 ans (2)	–	32	26	280	32
Obligations et bons d'Etat à long terme (2)	661	578	645	1 005	1 078
(dont obligations à 15 ans)	(521)	(443)	(503)	(820)	(905)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	595	830	807	876	883
Emissions des sociétés (3)	262	1 553	3 466	1 253	1 305
Total	**1 518**	**2 993**	**5 007**	**3 414**	**3 298**
Taux de variation	– 8,2	+97,2	+67,3	–31,8	– 3,4

(1) En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

(2) A l'exclusion des bons et des obligations souscrits par les banques et le Crédit populaire.

(3) Augmentation de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à la création de valeurs mobilières.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Le financement du Trésor par les emprunts à long et moyen terme sur le marché intérieur s'est élevé à 1 110 millions de dirhams au lieu de 1 285 millions l'année précédente. L'essentiel des émissions du Trésor s'est effectué au moyen d'obligations à 15 ans, pour un montant total de 905 millions de dirhams souscrit en quatre tranches et auquel a participé à hauteur de 62 % environ la Caisse de dépôt et de gestion, le reliquat provenant des acquisitions des compagnies d'assurances et des caisses de prévoyance. Les bons à 5 ans et à 6 % réservés aux étrangers non résidents en emploi de leur compte capital ont procuré 32 millions et les bons d'équipement à 10 ans en emploi obligatoire des réserves d'investissements des entreprises acquittant l'impôt sur les bénéfices professionnels ont fourni 173 millions de dirhams, montant en avance limitée à 8 millions.

Pour leur part, les établissements publics et semi-publics ont procédé au lancement d'emprunts garantis par l'Etat à concurrence de 883 millions, au lieu de 876 millions l'an passé. La Caisse de dépôts et de gestion en a financé également près de 62 %, le complément étant souscrit par les compagnies d'assurances. Ces émissions ont été le fait des émetteurs tradionnels, tels l'Office national de l'électricité pour 173 millions et le Crédit immobilier et hôtelier pour 300 millions mais ont intéressé d'autres emprunteurs essentiellement l'Office chérifien des phosphates qui a recueilli 350 millions et, à un moindre degré, la Société de distribution d'eau et d'électricité qui a bénéficié par ce biais de 40 millions de dirhams.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Les fonds collectés dans le cadre de créations d'entreprises et à l'occasion d'augmentations de capital se sont élevés à 1 305 millions de dirhams en légère augmentation d'une année à l'autre. Ils ont été affectés pour plus de la moitié à des activités industrielles, puis, pour le reste, aux sociétés financières et aux entreprises commerciales immobilières et de transports.

Les mouvements de capitaux enregistrés en 1984 ont évolué comme il est retracé dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Augmentations de capital	210	1 353	2 826	1 065	1 104
Constitutions de sociétés	52	200	640	188	201
Accroissement brut de capital	**262**	**1 553**	**3 466**	**1 253**	**1 305**
Réductions de capital	– 10	– 135	– 96	– 104	– 126
Accroissement net de capital	**252**	**1 418**	**3 370**	**1 149**	**1 179**

Les augmentations de capital social avec 1 104 millions ont représenté comme en 1983 près de 85 % des flux de capitaux et intéressé 508 entreprises. Les apports en vue de procéder à la constitution de sociétés n'ont pas dépassé 201 millions se répartissant entre plus d'un millier d'entreprises dont 40 % relèvent du secteur industriel.

Compte tenu des réductions de capital, des dissolutions et des fusions de sociétés, l'accroissement net du capital des sociétés a atteint 1 179 millions montant n'excédant guère celui de l'an passé.

Bourse des valeurs de Casablanca

La relance de l'activité boursière enregistrée en 1983 après une longue période de stagnation s'est confirmée cette année, ainsi qu'en témoignent le niveau des indices et celui des chiffres d'affaires qui demeure néanmoins modeste.

Le volume des transactions a atteint 152 millions de dirhams en progression de 4 %, grâce notamment à l'expansion de 7 % des cessions directes qui avec un montant de 106 millions représentent à elles seules près de 70 % de l'ensemble des opérations. La

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

bonne orientation de ce segment du marché financier résulte essentiellement de la multiplication des prises de participation entre partenaires d'un même secteur d'activité. En revanche, le marché de la criée a été moins dynamique puisque son chiffre d'affaires évalué à 47 millions a stagné par rapport à celui enregistré en 1983. Toutefois après plusieurs années de marasme, le compartiment des actions a connu pour le second exercice consécutif un développement important en raison de l'introduction de 87 000 titres nouveaux.

La composition des échanges s'est assez sensiblement modifiée puisque les valeurs à revenu fixe ne constituent plus, avec moins de 10 millions, que 6 % du chiffre d'affaires global au lieu de 17 % un an auparavant. Il est vrai que l'emprunt national du Sahara a donné lieu à des transactions portant sur 29 000 obligations au lieu de 73 000 en 1983. En revanche, les échanges d'actions se sont accrus de 19 % passant de 118 à 140 millions de dirhams pour représenter 92 % du chiffre d'affaires global.

Au 31 décembre 1984, le nombre de titres admis à la cote se montait à 22,2 millions soit une augmentation de 800 000 unités par rapport à 1983, et la capitalisation boursière est passée de 2 039 millions à 2 252 millions, reflétant à la fois les introductions nouvelles et l'amélioration des cours. Le volume des dividendes s'étant élevé à 222 millions, le rendement moyen apparaît en léger progrès, de 9,29 % à 9,85 %.

Les investissements

Les investissements se sont établis à 24,6 milliards de dirhams en expansion de 26,4 % d'une année à l'autre. Les stocks ont été reconstitués cette année à hauteur de 600 millions et la formation brute de capital fixe qui s'était contractée l'an dernier s'est accrue de 20,7 milliards à 24 milliards ou de 15,9 %. Le taux d'investissement mesuré par le rapport entre la formation de capital fixe et le produit intérieur brut s'est inscrit en progression passant de 21,9 % à 22,4 %.

L'évolution d'ensemble de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des cinq dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984
Matériel et outillage	5 499	6 636	8 703	7 895	10 638
Bâtiment	4 678	5 363	6 324	7 563	8 400
Travaux publics	3 896	4 137	5 352	4 480	4 122
Aménagements et plantations	354	394	402	442	840
Bétail	384	295	310	325	
Formation brute de capital fixe	**14 811**	**16 825**	**21 091**	**20 705**	**24 000**
Produit intérieur brut	**70 161**	**76 737**	**90 088**	**94 589**	**107 000**
Taux d'investissement	21,1	21,9	23,4	21,9	22,4

Les acquisitions de matériel et d'outillage qui avaient baissé de 9,3 % en 1983, ont enregistré cette année une expansion remarquable de 34,7 %. Avec 10 638 millions de dirhams elles interviennent pour plus de 44 % dans la formation brute de capital fixe au lieu de 38,1 % en 1983 et 41,3 % en 1982.

De même les investissements dans le bâtiment en accroissement continu ont été relevés à 8 400 millions ou de 11,1 % d'un exercice à l'autre, constituant ainsi 35 % des dépenses en capital.

En revanche, les dépenses d'équipement au titre des travaux publics ont accusé, pour la deuxième année consécutive, un fléchissement de l'ordre de 8 %. Chiffrées à 4 122 millions, elles se sont fixées au niveau atteint en 1981 ne représentant plus que 17,2 % de l'ensemble des investissements.

Les investissements réalisés ou initiés en 1984 apparaissent en forte expansion. C'est ainsi que le nombre de projets industriels agréés ressort à 1 033, nécessitant une enveloppe de 2,8 milliards de dirhams et devant procurer quelque 28 000 emplois. De même, dans le domaine minier, 3,5 milliards de dirhams sont consacrés à la recherche, à l'exploitation et à la valorisation des gisements. Pour sa part, le secteur énergétique a bénéficié de 2,4 milliards d'investissement dont le tiers environ est destiné à la prospection pétrolière. Enfn, les investissements touristiques portent sur 4,5 milliards et comprennent notamment la réalisation d'un important complexe dans le nord du pays.

Sire,

Le bilan économique et financier de l'année 1984 apparaît en définitive assez satisfaisant, en dépit de quelques points moins favorables.

La réalisation d'un taux d'expansion du produit intérieur brut supérieur au rythme de croissance démographique, le maintien d'une situation monétaire saine, la reprise des investissements, le développement des exportations et un assainissement des finances publiques forment assurément des éléments positifs.

En revanche, les résultats agricoles encore médiocres, à la suite de conditions climatiques assez peu propices, la vive reprise des importations qui a engendré une aggravation du déficit commercial et du solde courant de la balance des paiements, l'accélération des prix tant au stade de la production qu'à celui du détail, le maintien à un niveau élevé de la consommation globale malgré la réduction proportionnelle de celle d'origine publique et le recours important au financement extérieur constituent à l'évidence des facteurs moins favorables.

Il reste que l'interprétation de cette évolution demeure largement tributaire de la fiabilité de certaines statistiques, en particulier, les données relatives aux agrégats de la comptabilité nationale dont la date de référence remontant à 1969 en altère probablement la représentativité. De même, il aurait été édifiant de dégager les acquis durables de ce redressement, les vrais changements économiques, ceux revêtant un caractère structurel qu'il convient d'isoler au sein de cet ensemble d'améliorations.

En effet, l'année 1984 et le début de 1985 ont été marqués par l'engagement d'actions audacieuses répondant bien davantage à des préoccupations pragmatiques qu'à des prises de positions idéologiques. Ainsi, des changements considérables touchant de nombreux domaines ont été introduits et des mutations profondes interviennent ou seront introduites incessamment afin de parvenir à de meilleurs équilibres interne et externe, seuls à même d'assurer une croissance durable et un développement de l'économie.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire d'accroître sensiblement la production, notamment des denrées alimentaires, en vue à la fois de satisfaire le maximum de la demande interne mais aussi externe. Un tel processus, déjà entamé, devrait alléger le volume des importations et renforcer substantiellement celui des exportations, permettant un retour progressif à l'équilibre des échanges et partant à celui de l'ensemble de la balance des paiements. Dans ce sens, la restructuration de l'économie s'avère indispensable, aussi bien en ce qui concerne le secteur public que privé appelés l'un et l'autre à un dynamisme plus grand et à des rapports plus harmonisés. De même, la consolidation d'une partie de la dette extérieure constitue une étape nécessaire à la poursuite du programme d'ajustement entrepris dont la réalisation, de longue haleine, ne devrait pas entraîner une pause mais amener plutôt une croissance même modeste mais continue. C'est qu'il importe d'avoir les moyens d'une telle conduite des affaires et de combattre l'excès de consommation, manifeste depuis un certain temps déjà, pour dégager une épargne intérieure plus conséquente d'autant que les besoins d'investissement se révèlent importants non seulement pour maintenir la production mais aussi pour la renforcer et augmenter la productivité et, ce faisant, de créer des emplois nouveaux. Cette démarche a conduit inévitablement à revoir la structure des prix dont l'ajustement demeure le meilleur régulateur de la demande, mais en sauvegardant autant que possible le pouvoir d'achat de la population, notamment par le maintien des subventions de denrées alimentaires et par la lutte contre l'inflation. Elle a également conduit à adopter des taux d'intérêt suffisamment avantageux pour susciter l'épargne et sa collecte.

Des plans plus précis encore ont été tracés pour contenir le déficit du Trésor dans des proportions plus étroites et compatibles avec les possibilités de financement monétaire et le désir de ne pas alourdir l'endettement extérieur. C'est d'ailleurs le même esprit qui a présidé à la recherche du rétablissement de l'équilibre externe dont dépend le maintien des échanges commerciaux mais aussi celui des réglements dans leur ensemble. Au demeurant, la recherche d'une meilleure adéquation quantitative des recettes et des dépenses, au double plan interne et externe, passe inéluctablement par la révision des mécanismes qui les régissent. C'est dans ce cadre que s'inscrivent notamment la réforme fiscale entreprise et la libéralisation des échanges.

La réalisation de tout programme de restructuration est liée à la levée d'hypothèques dont les moindres ne semblent pas être celles ayant trait aux rigidités sensiblement importantes du système actuel en place, ni celles relevant de phénomènes psychologiques difficiles à cerner, dont notamment une certaine indiscipline et une forte résistance à tout changement. Elle dépend aussi dans une large mesure d'une amélioration de l'environnement international, d'une croissance soutenue du commerce, d'une grande ouverture des marchés, de taux d'intérêt moins élevés et de la stabilité des changes.

Pour leur part, les autorités monétaires, soucieuses d'améliorer le dispositif de réglage des liquidités, procèdent à un vaste réaménagement des modalités de refinancement en particulier par l'introduction de l'open-market et pour assurer une meilleure allocation des ressources, par l'instauration d'une plus grande concurrence au sein du système bancaire et financier. Elles demeurent attentives à ce que la création monétaire reste conforme à l'expansion réelle de l'activité, en même temps qu'elles suivent une politique destinée à encourager l'épargne.

En définitive, le renouveau économique ainsi engagé implique une adhésion aussi large que possible de tous les acteurs et appelle un changement des mentalités et des comportements pour une meilleure adaptation aux grandes transformations auxquelles assiste le monde.

Rabat, juin 1985

AHMED BENNANI

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le total du bilan de la Banque du Maroc arrêté au 28 décembre 1984 est passé, d'une année à l'autre, de 17 699,2 à 18 859,3 millions de dirhams marquant ainsi une progression de 1 160,1 millions ou 6,6 % au lieu d'une augmentation de 13,3 % en 1983.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre ressort au 28 décembre 1984 à 982,6 millions de dirhams au lieu de 1 371,9 millions un an auparavant et se répartit comme suit :

- avoirs en or ..... 124,7 millions de dirhams
- souscription au Fonds monétaire international – Tranche de réserve ..... 389,4 millions de dirhams
- avoirs en droits de tirage spéciaux ..... 6,3 millions de dirhams
- avoirs en devises convertibles ..... 432,8 millions de dirhams
- souscription au Fonds monétaire arabe ..... 29,4 millions de dirhams

La baisse de 389,3 millions de dirhams que dégage ce poste est imputable à celle de 390,4 millions enregistrée par les avoirs en devises convertibles alors que les avoirs en droits de tirage spéciaux ont accusé une hausse de 1,1 million.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiment » figure au bilan pour 18,3 millions de dirhams et n'a pas subi de changement par rapport au niveau atteint à la fin de l'exercice précédent.

Concours financiers à l'Etat

Le poste « Concours financiers à l'Etat » s'élève à 9 034,7 millions de dirhams, en recul en un an de 936 millions.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc sont revenues à 5 500 millions de dirhams, en diminution de 3 000 millions, montant correspondant à celui de l'avance consentie temporairement au Trésor pour la période du 31 octobre 1983 au 1er janvier 1984. Les avances conventionnelles sont au nombre de six et datent du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux premières portent chacune sur 250 millions de dirhams, la troisième sur 500 millions, la quatrième sur 1 000 millions, la cinquième et la sixième respectivement sur 2 000 et 1 500 millions de dirhams.

La facilité de caisse ouverte à l'Etat conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité a été utilisée à hauteur de son plafond soit 2 297 millions de dirhams.

Les autres concours directs n'ont pas enregistré de variation. Ils sont représentés par deux bons du Trésor de 100,5 et 38,4 millions de dirhams respectivement dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1985 pour les mêmes montants et qui constituent, le premier, le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (Article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 1 098,8 millions de dirhams et apparaissent en diminution de 233 millions d'un exercice à l'autre.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque ressortent à 112,2 millions de dirhams, en progression de 40,8 millions.

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit » s'est fixé à 8 256,5 millions de dirhams et s'est accru de 2 308,4 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc » porté au bilan pour 1 381,5 millions enregistre une contraction de 187,5 millions par rapport à fin décembre 1983. Dans cet ensemble, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » se chiffre à 1 375,1 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » à 6,4 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'Etranger » figure quant à lui pour 2 182,5 millions de dirhams, en augmentation de 432,5 millions.

Les « Avances » apparaissent pour 4 584,6 millions de dirhams, en expansion en un an de 2 130,7 millions. Dans cette rubrique, les avances sur effets publics inscrites pour 1 040 millions, augmentent de 633,3 millions. Les avances sur bons du Trésor à moins d'un an consenties à la Caisse nationale de crédit agricole et les avances accordées à la Caisse de dépôts et de gestion sur diverses obligations pour le compte du Trésor ont atteint respectivement 135,5 millions et 1 674 millions de dirhams. Parallèlement, les avances sur le marché monétaire, réduites à 22 millions, ont régressé de 9 millions. Enfin, les autres avances ont totalisé 1 713,1 millions, en accroissement de 640,9 millions.

Les « Effets en cours de recouvrement » d'un montant de 107,9 millions de dirhams ont subi une diminution, d'une année à l'autre, de 67,4 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1984, le poste « Emploi du capital et des réserves » s'établit à fin décembre à 322,6 millions de dirhams contre 216,4 millions, douze mois plus tôt.

Divers

Le poste « Divers », d'un total de 132,4 millions de dirhams s'est accru en un an de 29,9 millions.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 13 785,1 millions de dirhams à fin décembre 1983 s'élève à 15 018,4 millions à l'arrêté du bilan de 1984, en hausse annuelle de 1 233,3 millions ou 8,9 % au lieu de 12,6 % en 1983 et 8,5 % en 1982.

A fin décembre 1984, les billets en circulation sont répartis comme suit : (1)

a) Billets libellés en dirhams

9 022 125 billets de	5 dirhams	DH	45 110 625,00
65 679 453 billets de	10 dirhams	DH	656 794 530,00
27 839 919 billets et 1/2 de	50 dirhams	DH	1 391 995 975,00
129 195 326 billets et 1/2 de	100 dirhams	DH	12 919 532 650,00

b) Billets libellés en francs

49 334 billets de	10 000 francs	DH	4 933 400,00
	Total	DH	15 018 367 180,00

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique, en passant d'une année à l'autre de 273,4 à 299,5 millions de dirhams, enregistre une augmentation de 26 millions ou 9,5 % contre 11,8 % en 1983 et 13,3 % en 1982.

Au 28 décembre 1984, les monnaies en circulation se décomposent comme suit:

a) Or			
7 157 pièces de 250 dirhams commémoratives		DH	1 789 250,00
1 592 pièces de 500 dirhams commémoratives		DH	796 000,00
b) Argent			
6 377 796 pièces de	1 dirham (1960)	DH	6 377 796,00
651 742 pièces de	5 dirhams (1965)	DH	3 258 710,00
26 066 pièces de	50 dirhams commémoratives	DH	1 303 300,00
3 615 pièces de	150 dirhams commémoratives	DH	542 250,00
1 704 pièces de	100 dirhams commémoratives	DH	170 400,00
2 520 671 pièces de	100 francs	DH	2 520 671,00
531 478 pièces de	200 francs	DH	1 062 956,00
329 595 pièces de	500 francs	DH	1 647 975,00
b) Nickel			
65 144 541 pièces de	50 centimes (1974)	DH	32 572 270,50
122 050 668 pièces de	1 dirham (1965 et 1974)	DH	122 050 668,00
14 383 113 pièces de	5 dirhams (1975 et 1980)	DH	71 915 565,00
d) Bronze d'aluminium			
104 585 295 pièces de	5 centimes (1974)	DH	5 229 264,75
111 748 926 pièces de	10 centimes (1974)	DH	11 174 892,60
58 548 958 pièces de	10 francs	DH	5 854 895,80
91 478 376 pièces de	20 centimes (1974)	DH	18 295 675,20
24 000 453 pièces de	20 francs	DH	4 800 090,60
9 459 510 pièces de	50 francs	DH	4 729 755,00
e) Aluminium			
14 825 651 pièces de	1 centime (1974)	DH	148 256,51
57 446 610 pièces de	1 franc	DH	574 466,10
23 385 048 pièces de	2 francs	DH	467 700,96
43 321 390 pièces de	5 francs	DH	2 166 069,50
Total		DH	299 448 878,52

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Le total de ce chapitre a été ramené à 701 millions de dirhams et a marqué une baisse de 743,7 millions. Cette réduction est imputable à celle de toutes les rubriques. C'est ainsi que les « Engagements en devises convertibles », les « Engagements en dirhams convertibles »et les comptes des « Organismes internationaux » se sont amenuisés respectivement de 494,2 millions, 1,9 million et 247,6 millions.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » n'atteint que 0,6 million de dirhams en recul de 0,3 million.

Dépôt et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » totalise 1 039 millions de dirhams et fait apparaître ainsi une extension annuelle de 441,2 millions qui a résulté de celle de 238,9 millions des comptes opérations des banques, de 177,4 millions des autres comptes et de 24,9 millions des autres engagements.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Avec 433,6 millions de dirhams, le total des « Allocations de droits de tirage spéciaux » est demeuré sans changement d'un exercice à l'autre.

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 656,5 millions de dirhams, en augmentation de 103,6 millions.

Divers

Les « Divers » figurent pour 710,7 millions et ont enregistré une progression de 99,9 millions de dirhams.

BILAN A FIN DECEMBRE 1984

ACTIF

		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles		**982 641 842,48**
Avoirs en or	124 737 746,10	
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389 404 377,19	
Avoirs en droits de tirage spéciaux	6 373 256,93	
Avoirs en devises convertibles	432 762 038,53	
Souscription au Fonds monétaire arabe	29 364 423,73	
Accords de paiement		**18 295 271,24**
Concours financiers à l'Etat		**9 034 659 096,10**
Bon du Trésor «Echange monétaire» (1)	100 439 060,00	
Bon du Trésor «Monnaie métallique» (2)	38 419 235,10	
Avances à l'Etat (Article 35, § 4 des Statuts)	5 500 000 000,00	
Avance à l'Etat (Article 35, § 3 des Statuts)	2 297 000 000,00	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1 098 800 801,00	
Comptes courants postaux		**112 164 825,24**
Opérations de crédit		**8 256 473 897,17**
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 381 546 643,99	
Portefeuille d'effets sur l'étranger	2 182 453 293,99	
Avances	4 584 614 045,71	
Effets en cours de recouvrement	107 859 913,48	
Emploi du capital et des réserves (3)		**322 668 242,64**
Divers		**132 371 928,22**
		18 859 275 103,09

PASSIF

		(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation		**15 317 816 058,52**
Billets	15 018 367 180,00	
Monnaies	299 448 878,52	
Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles		**701 023 012,90**
Engagements en or	–	
Engagements en devises convertibles	141 199 139,88	
Engagements en dirhams convertibles	11 645 881,58	
Organismes internationaux	548 177 991,44	
Accords de paiement		**626 872,67**
Dépôts et autres engagements		**1 039 037 206,73**
Compte courant du Trésor public	1 072 461,60	
Banques-comptes opérations	479 937 346,15	
Autres comptes	506 588 739,29	
Autres engagements	51 438 659,69	
Allocations de droits de tirage spéciaux		**433 628 327,61**
Capital et réserves		**656 437 039,92**
Capital	30 000 000,00	
Réserves	626 437 039,92	
Divers		**710 706 584,74**
		18 859 275 103,09

* Après répartition des bénéfices.
(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(3) Amortissements déduits.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1984

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses d'administration	113 153 359,48
Charges diverses	117 188 119,76
dont: charges d'intérêts et commissions: 111 744 331,81	
Amortissement des immeubles	3 884 250,83
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	2 159 961,46
Provisions pour frais de fabrication de billets	30 000 000,00
Provisions pour frais de frappe de monnaie	5 000 000,00
	271 385 691,53
Bénéfice net de l'exercice	353 584 095,55
	624 969 787,08

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	262 244 265,74
Intérêts	296 575 130,91
Commissions	50 916 549,80
Produits divers	15 233 840,63
	624 969 787,08

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 – Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Activités primaires	**4 317**	**3 328**	**3 991**	**3 808**	**3 893**
Agriculture, sylviculture et pêche	4 317	3 328	3 991	3 808	3 893
Activités secondaires	**9 255**	**9 245**	**9 453**	**9 748**	**9 809**
Industrie extractive	935	921	870	935	991
Energie et eau	1 331	1 370	1 459	1 530	1 537
Industrie manufacturière	5 520	5 520	5 520	5 735	5 764
Bâtiment et travaux publics	1 469	1 434	1 604	1 548	1 517
Activités tertiaires	**13 576**	**13 682**	**14 336**	**14 480**	**15 357**
Transports et communications	1 560	1 622	1 754	1 811	1 904
Autres services	4 313	4 487	4 636	4 757	5 164
Commerce	7 703	7 573	7 946	7 912	8 289
Production intérieure brute	**27 148**	**26 255**	**27 780**	**28 036**	**29 059**
Administrations publiques	**4 979**	**5 457**	**6 096**	**6 601**	**6 931**
Produit intérieur brut	**32 127**	**31 712**	**33 876**	**34 637**	**35 990**

* Chiffres provisoires (fournis le 7 mai 1985).

SOURCE: Ministère du plan

A. 2 – Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1980	1981	1982	1983	1984 *
Activités primaires	**6,1**	**–22,9**	**19,9**	**– 4,6**	**2,2**
Agriculture, sylviculture et pêche	6,1	–22,9	19,9	– 4,6	2,2
Activités secondaires	**– 2,5**	**– 0,1**	**2,2**	**3,1**	**0,6**
Industrie extractive	– 4,1	– 1,5	– 5,5	7,5	6,0
Energie et eau	–17,8	2,9	6,5	4,9	0,5
Industrie manufacturière	4,7	–	–	3,9	0,5
Bâtiment et travaux publics	– 9,4	– 2,4	11,9	– 3,5	– 2,0
Activités tertiaires	**4,5**	**0,8**	**4,8**	**1,0**	**6,1**
Transports et communications	1,9	4,0	8,1	3,2	5,1
Autres services	4,2	4,0	3,3	2,6	8,6
Commerce	5,2	– 1,7	4,9	– 0,4	4,8
Production intérieure brute	**2,3**	**– 3,3**	**5,8**	**0,9**	**3,6**
Administrations publiques	**11,9**	**9,6**	**11,7**	**8,3**	**5,0**
Produit intérieur brut	**3,6**	**– 1,3**	**6,8**	**2,2**	**3,9**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 3 – Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Activités primaires	**12 711**	**11 422**	**16 256**	**15 977**	**17 827**
Agriculture, sylviculture et pêche	12 711	11 422	16 256	15 977	17 827
Activités secondaires	**22 646**	**25 762**	**28 457**	**30 200**	**34 643**
Industrie extractive	3 427	4 255	4 036	3 996	5 255
Energie et eau	2 368	2 727	3 254	3 448	3 940
Industrie manufacturière	12 010	13 416	14 570	15 954	17 958
Bâtiment et travaux publics	4 841	5 364	6 597	6 802	7 490
Activités tertiaires	**26 208**	**29 595**	**33 836**	**35 917**	**41 348**
Transports et communications	3 121	3 429	3 982	4 478	5 685
Autres services	9 730	11 192	12 658	13 730	15 864
Commerce	13 357	14 974	17 196	17 709	19 799
Production intérieure brute	**61 565**	**66 779**	**78 549**	**82 094**	**93 818**
Administrations publiques	**8 596**	**9 958**	**11 539**	**12 495**	**13 182**
Produit intérieur brut	**70 161**	**76 737**	**90 088**	**94 589**	**107 000**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 4 – Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1980	1981	1982	1983	1984 *
Activités primaires	**14,3**	**– 10,1**	**42,3**	**– 1,7**	**10,5**
Agriculture, sylviculture et pêche	14,3	– 10,1	42,3	– 1,7	10,5
Activités secondaires	**11,7**	**13,8**	**10,5**	**6,1**	**15,1**
Industrie extractive	24,6	24,2	– 5,1	– 1,0	31,5
Energie et eau	10,5	15,2	19,3	6,0	14,3
Industrie manufacturière	15,1	11,7	8,6	9,5	12,6
Bâtiment et travaux publics	– 2,0	10,8	23,0	3,1	11,9
Activités tertiaires	**12,4**	**12,9**	**14,3**	**6,1**	**15,1**
Transports et communications	18,3	9,9	16,1	12,5	26,9
Autres services	14,0	15,0	13,1	8,5	15,5
Commerce	9,9	12,1	14,8	3,0	11,8
Production intérieure brute	**12,5**	**8,5**	**17,6**	**4,5**	**14,2**
Administrations publiques	**17,2**	**15,8**	**15,9**	**8,3**	**5,5**
Produit intérieur brut	**13,1**	**9,4**	**17,4**	**5,0**	**13,1**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 5 – Evolution du produit national brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Production intérieure brute	61 565	66 779	78 549	82 094	93 818
Valeur ajoutée des Administrations publiques	8 596	9 958	11 539	12 495	13 182
Revenu net de l'extérieur	1 549	1 202	481	859	1 300
Produit national brut	**71 710**	**77 939**	**90 569**	**95 448**	**108 300**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 6 – Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
RESSOURCES					
Produit national brut	**71 710**	**77 939**	**90 569**	**95 448**	**108 300**
– Revenu net de l'extérieur	1 549	1 202	481	859	1 300
Produit intérieur brut	**70 161**	**76 737**	**90 088**	**94 589**	**107 000**
+ Déficit en ressources	**7 114**	**10 537**	**11 907**	**7 698**	**11 100**
Importations de biens et services	20 341	26 826	30 429	29 261	37 800
Exportations de biens et services	13 227	16 289	18 522	21 563	26 700
Total des ressources disponibles	**77 275**	**87 274**	**101 995**	**102 287**	**118 100**
EMPLOIS					
Consommation finale privée	**47 124**	**53 318**	**61 785**	**64 120**	**73 900**
Au Maroc	46 759	52 868	61 300	63 550	
A l'extérieur	365	450	485	570	
Consommation finale des Administrations publiques	**14 283**	**16 769**	**19 239**	**18 707**	**19 600**
Traitements et salaires des fonctionnaires	8 700	10 400	12 059		
Achats de biens et services	5 583	6 369	7 180		
Formation brute de capital fixe	**14 811**	**16 825**	**21 091**	**20 705**	**24 000**
Variation des stocks	**+1 057**	**+ 362**	**– 120**	**–1 245**	**+ 600**
Total des emplois (Dépense nationale brute)	77 275	87 274	101 995	102 287	118 100

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 7 – Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Formation brute de capital fixe	14 811	16 825	21 091	20 705	24 000
Variation des stocks	+1 057	+ 362	– 120	–1 245	+ 600
Investissements	**15 868**	**17 187**	**20 971**	**19 460**	**24 600**
Déficit en ressources	7 114	10 537	11 907	7 698	11 100
Epargne intérieure brute	**8 754**	**6 650**	**9 064**	**11 762**	**13 500**
Revenu net de l'extérieur	1 549	1 202	481	859	1 300
Epargne nationale brute	**10 303**	**7 852**	**9 545**	**12 621**	**14 800**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 8 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1982-1983			1983-1984		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé dur	1 286	12 385	9,6	1 123	11 713	10,4
Blé tendre	690	7 317	10,6	733	8 182	11,2
Orge	2 151	12 277	5,7	2 126	14 046	6,6
Maïs	435	2 584	5,9	384	2 640	6,9
Total	**4 562**	**34 563**	**7,6**	**4 366**	**36 581**	**8,4**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 – Commercialisation officielle des céréales
(production locale)

En milliers de quintaux	Mai 82 - Avril 83	Mai 83 - Avril 84	Mai-décembre 84
Blé tendre	4 793	3 558	3 022
Blé dur	514	576	81
Orge	1 754	294	307
Maïs	687	532	432
Total	**7 748**	**4 960**	**3 842**

SOURCE: Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1982-1983			1983-1984		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	171	1 422	8,3	190	1 223	6,4
Pois chiches	65	559	8,6	60	287	4,8
Petits pois	48	222	4,6	57	276	4,8
Lentilles	79	320	4,0	68	245	3,6
Divers	50	329	6,6	68	425	6,3
Total	**413**	**2 852**	**6,9**	**443**	**2 456**	**5,5**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 – Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 81 - Sept. 82		Oct. 82 - Sept. 83		Oct. 83 - Sept. 84	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	56	90	47	64	63	89
Pommes de terre	21	21	37	39	45	50
Autres légumes	2	4	2	3	2	4
Total	**79**	**115**	**86**	**106**	**110**	**143**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 12 – Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Octobre 1981 - Juillet 1982			Octobre 1982 - Juillet 1983			Octobre 1983 - Juillet 1984		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	679	246	420	672	284	443	747	208	**389**
Petits fruits	297	99	181	243	101	156	243	85	131
Divers	19	2	4	15	1	2	27	1	2
Total	**995**	**347**	**605**	**930**	**386**	**601**	**1 017**	**294**	**522**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 13 – Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1982-1983 *				
Gharb	24 020	683 580	28,5	108 000
Tadla	25 350	966 610	38,1	117 300
Doukkala	13 130	815 710	62,1	114 800
Moulouya	3 650	123 200	33,7	13 700
Total	**66 150**	**2 589 100**	**39,1**	**353 800**
1983-1984				
Gharb	20 350	851 410	41,8	117 800
Tadla	16 460	711 830	43,2	88 300
Doukkala	13 500	889 570	65,9	122 700
Moulouya	2 770	72 630	26,2	5 600
Total	**53 080**	**2 525 440**	**47,6**	**334 400**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 14 – Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (en hectares)		Rendement	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée	(t/ha)	usinée	boutures	Total	
1982							
Gharb	12 053	6 850	69,5	462 579	13 469	476 048	45 233*
Moulouya	1 124	842	49,1	39 308	2 016	41 324	3 765
Total	**13 177**	**7 692**	**67,3**	**501 887**	**15 485**	**517 372**	**48 998**
1983 *							
Gharb	12 299	8 831	82,5	705 845	22 612	728 457	70 300
Moulouya	1 229	634	54,2	29 069	5 307	34 376	3 100
Total	**13 528**	**9 465**	**80,6**	**734 914**	**27 919**	**762 833**	**73 400**
1984							
Gharb	13 792	10 360	73,4	737 396	22 569	759 965	64 600
Moulouya	1 155	896	43,4	37 530	1 378	38 908	3 300
Total	**14 947**	**11 256**	**71,0**	**774 926**	**23 947**	**798 873**	**67 900**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 15 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1982-1983			1983-1984		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	9 400	213 500	22,7	9 100	109 300	12,0
Moulouya	500	15 800	31,6	–	–	–
Doukkala	700	10 300	14,7	500	6 100	12,2
Total	**10 600**	**239 600**	**22,6**	**9 600**	**115 400**	**12,0**

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 16 – Oléiculture (1)

En tonnes	1981-1982	1982-1983	1983-1984 **
Production d'olives	419 000	249 000 *	333 000
Production d'huile	40 000	23 000	27 000

* Chiffre rectifié.

** Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 17 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1982-1983			1983-1984		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	19,6	157,6	8,0	29,3	190,4	6,5
Arachide	23,3	315,8	13,5	25,0	353,9	14,2
Total	42,9	473,4	11,0	54,3	544,3	10,0

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 18 – Production de vins

En milliers d'hectolitres	1982	1983	1984
Meknès - Fès	250	277	279
Kénitra	35	73	36
Casablanca	20	30	36
Oujda	45	56	44
Total	350	436	395

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 19 – Elevage

– Recensement du cheptel –

En milliers de têtes	1982	1983	1984
Bovins	2 341	2 331	2 296
Ovins	9 766	9 272	9 587
Caprins	4 170	4 054	3 875
Total	16 277	15 657	15 758

– Abattages contrôlés –

En milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1982	846	101 837	2 946	38 383	1 066	10 564	4 858	150 784
1983 *	653	88 077	2 859	35 224	870	8 561	4 382	131 862
1984	507	71 568	2 876	40 241	863	8 891	4 246	120 700

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 20 – Pêches maritimes

En tonnes	1982	1983	1984 *
Production	**360 500**	**438 600**	**462 200**
– Pêche côtière	292 800	353 100	366 800
– Pêche hauturière	67 700	85 500	95 400
Consommation locale	**93 000**	**106 100**	**131 900**
Exportations	**109 500**	**159 300**	**163 100**
– Poisson frais et congelé	26 300	19 800	28 500
– Crustacés et mollusques	37 100	72 800	73 700
– Conserves	44 600	52 000	50 200
– Sous-produits	1 500	14 700	10 700

* Chiffres provisoires.

SOURCES: Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

A. 21 – Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1981	1982	1983*	1984**	1981	1982	1983*	1984**
Anthracite	703,0	735,0	751,0	837,5	60,7	28,3	37,5	65,7
Pétrole brut	18,6	15,2	17,7	16,5	–	–	–	–
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1978)	**97**	**101**	**110**	**118**	–	–	–	–
Phosphates secs	18 562,2	17 834,9*	19 842,3	21 353,1	15 635,5	13 976,0	14 654,3	14 951,3
Barytine	463,9	515,7	288,4	425,2	328,5	384,1*	359,3	596,7
Minerai de fer	49,9	223,8	173,0	164,2	70,2	234,0	150,6	116,5
Minerai de plomb	168,4	148,0	138,8	143,9	87,9	55,7	63,9	80,9
Manganèse chimique	109,6	96,5	73,5	59,1	98,2	81,9	57,7	65,6
Minerai de cuivre	23,1	62,8	69,5	63,8	20,6	59,0	67,1	67,9
Fluorine	66,7	50,2	60,3	65,9	53,2	60,5	54,0	78,1
Minerai de zinc	14,7	22,4	14,6	20,6	16,8	16,4	13,9	20,8
Minerai d'antimoine	1,1	2,0	1,0	2,2	1,2	1,7	1,1	2,1

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de barytine, de fluorine, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre – les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 – Evolution des valeurs des principales productions minières (carreau-mine) (1)

En milliers de dirhams	1980	1981	1982	1983*	1984**	en % du total 1984
Phosphates	2 953 337	2 736 457	3 566 976*	3 002 784	3 643 486	82,0
Minerai de plomb	433 315	310 920	273 162	258 826	303 335	6,8
Minerai de cuivre	52 606	47 785	120 970	180 610	139 349	3,1
Eaux minérales	59 902	56 970	49 650	73 977	103 062	2,3
Fluorine	27 103	47 223	38 503	58 310	49 098	1,1
Manganèse chimique	63 684	51 417	58 576	51 760	50 620	1,1
Barytine	24 620	51 223	72 835	39 924	61 654	1,4
Minerai de fer	3 894	4 388	14 574	15 665	14 487	0,3
Minerai de zinc	10 068	17 982	22 849	24 164	40 500	0,9
Divers (2)	201 841	156 359	111 248	37 658	39 549	0,9
Total	3 830 370	4 480 724	4 329 343 *	3 743 678	4 445 140	100

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

2. A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur «énergie».

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 – Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1978)	1981	1982	1983 *	1984 **	1984/1983 %
Indice general	**135**	**141**	**148**	**155**	**4,7**
Electricité	128	136	146	151	3,4
Charbon extraction	98	102	104	116	11,5
Pétrole raffinage	142	147	155	162	4,5

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 24 – Evolution de la production d'énergie

	Unités	1981	1982	1983 *	1984 **	1984/1983 %
Production d'anthracite	1 000 t	703,0	735,0	751,0	837,5	11,5
Production de pétrole brut	1 000 t	18,6	15,2	17,7	16,5	- 6,8
Production de gaz naturel	millions m³	84,9	78,8	83,2	83,1	- 0,1
Production nette d'énergie électrique	MkW/h	5 366,3	5 691,3	6 185,3	6 401,8	3,5
– origine hydraulique	»	1 001,8	535,1	465,5	351,8	- 24,4
– origine thermique	»	4 364,5	5 156,2	5 719,8	6 050,0	5,8

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 25 – Evolution de la balance énergétique

En milliers de «tonnes équivalent pétrole» (T.E.P.)	1981		1982		1983 *		1984 **	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
Charbon	445	9,5	438	9,3	560	11,5	507	10,5
Produits pétroliers (1)	3 897	83,4	4 085	86,3	4 117	84,6	4 144	86,2
Gaz naturel	65	1,4	60	1,3	63	1,3	63	1,3
Electricité hydraulique	266	5,7	149	3,1	125	2,6	95	2,0
Total	**4 673**	**100**	**4 732**	**100**	**4 865**	**100**	**4 809**	**100**
dont fournis localement:								
Anthracite	416	54,5	396	64,0	374	64,7	363	67,7
Pétrole et gaz naturel	82	10,7	74	12,0	79	13,7	78	14,6
Electricité hydraulique	266	34,8	149	24,0	125	21,6	95	17,7
Total	**764**	**100**	**619**	**100**	**578**	**100**	**536**	**100**
Déficit énergétique	**3 909**		**4 113**		**4 287**		**4 273**	
en pourcentage de la consommation globale		83,7		86,9		88,1		88,8

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 26 – Evolution de la consommation d'énergie

	1981	1982	1983 *	1984 **	1984/1983 %
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	179,4	170,4	158,0	148,5	– 6,0
Essence super	289,9	304,4	314,8	307,1	– 2,4
Pétrole lampant	63,6	70,0	78,5	73,6	– 6,2
Carbureacteur	280,5	242,6	250,9	259,2	+ 3,3
Gas-oil	1 351,6	1 433,8	1 413,8	1 376,1	– 2,7
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 827,2	1 953,0	1 964,9	2 034,4	+ 3,5
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	272,2	295,4	317,6	328,0	+ 3,3
Propane	17,0	20,0	20,2	21,0	+ 4,0
Electricité (millions kWh)	4 733,9	5 048,0	5 528,1	5 716,0	+ 3,4
Charbon (1 000 t) (1)					
Anthracite	742,6	706,8	667,1	648,7	– 2,8
Charbon importé	44,7	64,5	281,9	218,0	+ 22,7

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 27 – Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1978)	Pondération	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1 000**	**105**	**107**	**107**	**110**	**116 ***	**114**	**– 1,7**
Industries alimentaires	233	119	116	115	117	125 *	127	1,6
Boissons et tabacs	181	103	102	103	96	101	108	6,9
Articles textiles	116	99	98	94	109	113 *	100	– 11,5
Cuir et chaussures en cuir	23	115	119	117	145	136	141	– 3,7
Bois et articles en bois	24	109	114	113	106	104	114	9,6
Papier et carton	26	102	116	117	110	114	101	– 11,4
Transformation des minéraux des carrières	81	106	110	116	119	119	106	– 10,9
Produits de l'industrie métallurgique	7	102	122	117	107	118	114	– 3,4
Ouvrages en métaux	84	97	89	90	83	88	81	– 8
Matériel de transport	55	78	68	63	62	61	35	– 42,6
Matériel électrique et électronique	24	109	137	144	129	128	113	– 11,7
Produits de la chimie et parachimie	99	107	125	137	161	195	206	5,6
Articles en caoutchouc et plastique	47	91	100	84	84	83	80	– 3,6

* Chiffre rectifié.

SOURCE: Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 28 – Evolution des entrées de touristes

	1980	1981	1982	1983	1984	1984/1983 %
Tourisme de séjour	**1 424 733**	**1 567 074**	**1 815 408**	**1 877 372**	**1 936 020**	**+ 3,1**
A. Touristes de nationalité étrangère	**1 097 241**	**1 205 886**	**1 287 809**	**1 283 300**	**1 335 041**	**+ 4,0**
Europe	**914 195**	**984 506**	**1 045 704**	**1 023 639**	**1 006 187**	**– 1,7**
Français	340 380	347 565	399 031	370 380	365 725	– 1,3
Espagnols	122 912	165 386	184 039	191 477	172 506	– 9,9
Britanniques	131 937	150 421	150 694	148 043	144 361	– 2,5
Allemands	118 359	129 491	119 172	126 064	134 139	+ 6,4
Autres	200 607	191 643	192 768	187 675	189 456	+ 0,9
Pays arabes	**58 562**	**72 172**	**85 124**	**99 165**	**151 358**	**+ 52,6**
Maghreb	30 833	37 345	37 402	56 898	102 493	+ 80,1
Pays d'Amérique	**81 475**	**101 992**	**107 325**	**114 195**	**131 117**	**+ 14,8**
Etats-Unis	62 179	73 272	79 223	90 576	104 704	+ 15,6
Autres pays	**43 009**	**47 216**	**49 656**	**46 301**	**46 379**	**+ 0,2**
B. Marocains résidant à l'étranger	**327 492**	**361 188**	**527 599**	**594 072**	**600 979**	**+ 1,2**
Tourisme de croisière	**92 495**	**79 536**	**88 327**	**73 712**	**72 062**	**– 2,2**
Total	**1 517 228**	**1 646 610**	**1 903 735**	**1 951 084**	**2 008 082**	**2,9**

SOURCE: Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme

A. 29 – Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100: mai 1972 - avril 1973)

	1983		1984												Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 84 / Déc. 83	1984 * / 1983 *
Alimentation	294,3	322,0	328,7	322,5	324,1	322,6	324,6	326,5	331,6	336,6	346,9	345,7	344,2	337,9	332,6	+ 4,9	+ 13,0
Habillement	229,7	238,3	241,8	242,6	245,1	246,7	247,1	248,1	250,9	253,1	254,3	256,0	257,6	261,5	250,4	+ 9,7	+ 9,0
Habitation	234,7	248,4	253,5	254,6	254,7	255,4	255,8	257,1	258,5	259,8	260,8	262,1	265,2	265,9	258,6	+ 7,1	+ 10,2
Entretien, hygiène et soins	211,4	222,8	223,9	224,8	226,0	226,8	229,5	230,2	232,5	235,6	236,4	236,9	242,1	245,0	232,5	+ 10,0	+ 10,0
Transports, loisirs et divers	293,6	308,9	312,1	313,9	322,6	325,9	327,5	337,7	339,6	341,3	343,2	346,6	353,0	353,5	334,7	+ 14,4	+ 14,0
Indice général	**276,1**	**297,1**	**302,3**	**299,6**	**302,3**	**302,4**	**304,0**	**307,2**	**310,9**	**314,4**	**320,6**	**321,0**	**322,2**	**319,5**	**310,5**	**+ 7,5**	**+ 12,5**

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente *	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Alimentation	+ 6,5	+ 7,9	+ 14,9	+ 13	+ 4,8	+ 13
Habillement	+ 7,7	+ 4,6	+ 6,8	+ 5,7	+ 5,2	+ 9
Habitation	+ 9,4	+ 12,1	+ 8,5	+ 6,4	+ 7,8	+ 10,2
Entretien, hygiène et soins	+ 8,5	+ 6	+ 8,3	+ 11	+ 10,2	+ 10
Transports, loisirs et divers	+ 13,7	+ 15,1	+ 11,3	+ 7,6	+ 8,9	+ 14
Indice général	**+ 8,3**	**+ 9,4**	**+ 12,5**	**+ 10,5**	**+ 6,2**	**+ 12,5**

* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 30 – Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)

(Base 100 = 1977)

	1983		1984												Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 84 / Déc. 83	1984 * / 1983 *
Secteur agricole	**180,8**	**190,8**	**194,9**	**192,1**	**202**	**200,5**	**202,8**	**206,6**	**213,4**	**213,7**	**215**	**212**	**216,1**	**218,9**	**207,3**	**+ 14,7**	**+ 14,7**
Céréales et légumineuses sèches	185,1	193,5	181,3	185	188	189,7	187	189,1	190,1	193,4	197,2	199,5	204,9	212	193,1	+ 9,6	+ 4,3
Cultures industrielles et oléagineueses	155,7	172,3	191,4	190,6	195,4	196,1	195	195,8	196,2	196	197,5	199,2	203,9	216,4	197,8	+ 25,6	+ 27
Culture maraîchères	214	203,1	203,4	202,8	201,6	205,7	212,5	216,4	220,3	231	244,4	248,4	250,6	249,9	223,9	+ 23	+ 4,7
Produits de l'arboriculture et de la viticulture	223	243,4	248,4	250,7	257,7	263,5	276,1	283,7	285,2	299,1	305,8	285,4	278	280,7	276,2	+ 15,3	+ 23,9
Produits de l'élevage	149,1	162,4	160,6	154,5	163,5	166,7	164,2	164,2	169,6	169,5	169,2	169,8	172,8	170,4	166,3	+ 4,9	+ 11,5
Produits de la syviculture	184,6	199,6	200	201,2	200,6	208,7	209	224,2	223,8	224,7	225	225,1	213,5	213,5	214,1	+ 7	+ 16
Produits de la pêche	194,8	197,4	234,3	208,0	273,1	222,5	236,7	244,3	296,9	259,4	236,2	215,8	250,2	246	243,6	+ 24,6	+ 25,1
Secteur industriel	**181,4**	**195,7**	**199,3**	**199,3**	**200,3**	**201,6**	**202,4**	**204,1**	**206**	**206,7**	**208,4**	**208,3**	**210,8**	**212,3**	**204,9**	**+ 8,5**	**+ 13**
Energie	237,6	254,1	278,1	279,8	280	280,7	281,2	281,8	283,8	284,1	284,1	284,1	304,6	304,6	285,6	+ 19,9	+ 20,2
Industries alimentaires	174,1	188,5	190,2	190,3	189,6	191,7	192,8	194,2	195,8	197,1	197,6	195,1	195,8	197,6	194	+ 4,8	+ 11,4
Habillement et textiles	153,6	159,8	159,8	159,8	159,8	160,4	160,4	160,4	160,5	160,6	171,4	174,9	174,9	174,5	164,8	+ 9,2	+ 7,3
Industries métallurgiques	185,3	199,2	201,4	199,2	206,1	207,7	208,7	213,6	215,8	215,9	215,9	218,1	218,2	222,2	211,9	+ 11,5	+ 14,4
Autres industries légères	181,4	199,5	200	200,7	201,3	201,4	202,1	203	206,6	207,1	208,3	209,1	209,5	210	204,9	+ 5,3	+ 13
Ensemble	**181,1**	**193,7**	**197,6**	**196,4**	**200,9**	**201,1**	**202,6**	**205,1**	**208,9**	**209,4**	**211**	**209,8**	**212,9**	**214,9**	**205,9**	**+ 10,9**	**+ 13,7**

* Moyenne annuelle.

SOURCE : Ministère du plan

A. 31 – Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1982		1983		1984 *	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	10 740	25 990	10 675	25 591	12 170	34 396
Exportations F.O.B.	18 350	12 440	18 546	14 724	19 744	19 110
Solde	+ 7 610	– 13 550	+ 7 871	–10 867	+ 7 574	–15 286
Couverture en %	–	47,9	–	57,5	–	55,6

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 32 – Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1983			1984 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	**2 310**	**3 796**	**14,8**	**3 140**	**5 817**	**16,9**
Energie et lubrifiants	**4 663**	**7 029**	**27,5**	**4 976**	**8 992**	**26,1**
Huile brute de pétrole	4 158	6 330	24,7	4 581	8,394	24,4
Produits bruts	**2 098**	**3 206**	**12,5**	**2 221**	**4 541**	**13,2**
d'originale animale et végétale	645	1 808	7,0	704	2 668	7,8
d'origine minérale	1 453	1 398	5,5	1 517	1 873	5,4
Demi-produits	**1 406**	**4 934**	**19,3**	**1 602**	**6 494**	**18,9**
Produits finis	**198**	**6 626**	**25,9**	**231**	**8 552**	**24,9**
biens d'équipement	138	4 854	19,0	171	6 460	18,8
agricoles	(12)	(295)	(1,2)	(7)	(215)	(0,6)
industriels	(126)	(4 559)	(17,8)	(164)	(6 245)	(18,2)
Biens de consommation	60	1 772	6,9	60	2 092	6,1
Total	**10 675**	**25 591**	**100**	**12 170**	**34 396**	**100**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 33 – Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Alimentation, boissons, tabacs	**2 833,1**	**4 613,3**	**3 495,5**	**3 796,3**	**5 817,0**
Blé	1 255,3	2 043,7	1 443,6	1 834,2	3 324,0
Sucre	626,6	1 053,7	518,6	412,8	481,8
Produits laitiers	251,5	349,3	458,4	357,1	296,1
Thé	152,7	278,4	210,6	268,9	479,5
Café	117,5	96,6	110,1	109,0	172,5
Tabacs	131,6	215,0	147,3	257,8	311,5
Autres produits	297,9	576,6	606,9	556,5	751,6
Energie et lubrifiants	**3 961,2**	**6 124,4**	**7 065,6**	**7 028,7**	**8 991,8**
Huile brute de pétrole	3 577,7	5 624,3	6 591,8	6 330,4	8 393,7
Autres produits	383,5	500,1	473,8	698,3	598,1
Produits bruts	**1 970,6**	**2 457,0**	**3 039,0**	**3 206,3**	**4 541,1**
Huiles et graines oléagineuses	430,6	537,6	640,6	643,7	1 131,6
Bois bruts	434,2	469,7	536,8	434,6	652,3
Fibres textiles artificielles et synthétiques	248,4	266,7	325,0	316,9	425,9
Soufre brut	348,1	588,9	829,2	1 043,1	1 445,4
Autres produits	509,3	594,1	707,4	768,0	885,9
Demi-produits	**3 541,0**	**3 890,3**	**4 836,2**	**4 933,6**	**6 494,4**
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	519,0	587,6	762,8	681,9	724,0
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier	345,4	386,2	465,7	458,9	581,7
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	907,4	991,9	1 247,6	1 335,9	1 610,4
Matières plastiques artificielles	315,5	281,4	369,0	399,8	474,8
Fils de fibres synthétiques et artificielles pour tissage	227,7	240,6	272,8	272,0	358,4
Papiers et cartons	228,4	231,9	261,2	280,6	367,1
Accessoires de tuyauterie	48,6	96,2	116,8	113,9	392,6
Or industriel	0,1	–	–	2,0	–
Autres produits	948,9	1 074,5	1 340,3	1 388,6	1 985,4
Biens d'équipement	**3 171,2**	**3 860,1**	**5 738,5**	**4 853,8**	**6 459,5**
Agricoles	118,8	134,0	355,5	294,5	214,5
Industriels	3 052,4	3 726,1	5 383,0	4 559,3	6 245,0
Biens de consommation	**1 315,5**	**1 510,0**	**1 815,5**	**1 772,5**	**2 091,7**
Voitures de tourisme (C.K.D. et importations directes)	221,9	201,3	292,7	309,3	281,8
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	86,1	107,5	115,6	107,4	119,3
Appareils récepteurs de radio et de télévision	104,8	128,7	173,4	154,4	189,2
Médicaments	152,6	150,7	198,7	191,4	223,6
Autres produits	750,1	921,8	1 035,1	1 010,0	1 277,8
Total	**16 792,6**	**22 455,1**	**25 990,3**	**25 591,2**	**34 395,5**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 34 – Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1983			1984 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	**1 201**	**3 724**	**25,3**	**1 163**	**4 283**	**22,4**
Energie et lubrifiants	**324**	**584**	**4,0**	**396**	**756**	**4,0**
Produits bruts	**15 169**	**4 385**	**29,8**	**16 422**	**5 975**	**31,3**
d'originale animale et végétale	127	373	2,5	111	460	2,4
d'origine minérale	15 042	4 012	27,3	16 311	5 515	28,9
Demi-produits	**1 780**	**3 777**	**25,6**	**1 720**	**5 131**	**26,8**
Produits finis	**72**	**2 254**	**15,3**	**43**	**2 965**	**15,5**
biens d'équipement	35	80	0,5	5	127	0,7
biens de consommation	37	2 174	14,8	38	2 838	14,8
Total	**18 546**	**14 724**	**100**	**19 744**	**19 110**	**100**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 35 – Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Alimentation, boissons, tabacs	**2 599,0**	**3 040,0**	**3 018,7**	**3 724,0**	**4 283,1**
Agrumes	1 160,1	1 072,1	1 086,5	1 102,2	1 057,4
Primeurs	391,4	334,0	321,9	451,8	524,5
Poissons en conserve	341,8	464,9	400,0	498,4	554,6
Poissos frais	58,7	234,5	242,4	194,2	327,6
Crustacés, mollusques et coquillage	43,5	248,6	288,3	681,3	888,1
Conserves de légumes et de fruits	264,0	284,2	311,8	396,7	435,2
Jus de fruits et de légumes	28,7	39,8	64,0	57,1	161,2
Autres produits	310,8	361,9	303,8	342,3	341,5
Energie et lubrifiants	**467,3**	**543,2**	**529,1**	**584,2**	**755,8**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**399,2**	**337,4**	**272,4**	**373,5**	**459,9**
Pâte à papier	121,7	124,8	100,8	124,0	200,7
Plantes et parties de plantes	25,4	29,1	27,4	37,2	53,1
Agar-agar	15,7	18,0	14,4	13,9	44,9
Autres produits	236,4	165,5	129,8	198,4	161,2
Produits d'origine minérale	**3 710,5**	**4 487,3**	**4 113,8**	**4 012,2**	**5 515,2**
Phosphates	3 011,8	3 826,6	3 444,9	3 331,3	4 619,3
Minerai de plomb	281,5	208,1	120,4	154,5	198,3
Minerai de cuivre	57,1	50,6	128,1	183,0	191,5
Sulfate de barum	66,4	119,3	132,6	119,2	180,2
Autres produits	293,7	282,7	287,8	224,2	325,9

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984 *
Demi-produits	**1 353,7**	**2 096,0**	**2 661,4**	**3 776,8**	**5 131,0**
Acide phosphorique	793,1	1 341,6	1 585,9	2 127,6	3 515,9
Engrais naturels et chimiques	153,2	287,8	466,6	920,4	760,1
Plomb métal	120,1	144,6	176,3	161,4	166,4
Autres produits	287,3	322,0	432,6	567,4	688,6
Produits finis	**1 115,3**	**1 498,7**	**1 844,3**	**2 253,5**	**2 964,5**
Vêtements confectionnés	295,5	420,0	548,6	683,0	1 031,6
Tapis	286,1	301,9	293,6	373,6	394,6
Articles de bonneterie	113,2	156,4	193,1	239,3	323,3
Chaussures	92,7	103,3	167,8	194,2	229,3
Autres produits	327,8	517,1	641,2	763,4	985,7
Total	**9 645,0**	**12 002,6**	**12 439,7**	**14 724,2**	**19 109,5**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 36 – Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

En millions de dirhams	Importations C. A. F.		Exportations F. O. B.		Soldes	
	1983	1984 *	1983	1984 *	1983	1984 *
Communauté économique européenne	**9 716**	**11 276**	**7 691**	**9 669**	**– 2 025**	**– 1 607**
France	5 137	6 289	3 388	4 153	– 1 749	– 2 136
Allemagne Fédérale	1 234	1 487	1 129	1 343	– 105	– 144
Italie	1 233	1 354	902	1 155	– 331	– 199
Grande-Bretagne	958	757	605	721	– 353	– 36
Pays-Bas	497	526	774	1 005	+ 277	+ 479
U. E. belgo-luxembourgeoise	505	702	638	945	+ 133	+ 243
Autres pays de la C.E.E.	152	161	255	347	+ 103	+ 186
Autres principaux pays partenaires	**11 901**	**18 095**	**3 019**	**4 324**	**– 8 882**	**–13 771**
Espagne	1 874	3 036	1 048	1 442	– 826	– 1 594
Pays arabes	5 418	8 006	752	1 092	– 4 666	– 6 914
Etat-Unis	2 488	4 287	190	289	– 2 298	– 3 998
Union soviétique	1 400	1 363	248	413	– 1 152	– 950
Japon	430	1 067	494	752	– 64	+ 315
Pologne	291	336	287	336	– 4	– –
Divers	**3 974**	**5 025**	**4 014**	**5 117**	**+ 40**	**+ 92**
Total	**25 591**	**34 396**	**14 724**	**19 110**	**–10 867**	**–15 286**
dont: Zone franc	5 543	6 619	3 610	4 427	– 1 933	– 2 192
Zone convertibilité	20 043	27 747	11 102	14 640	– 8 941	–13 107
Zone bilatérale	5	30	12	43	+ 7	+ 13

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 37 – Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1983			1984 *		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**21 165,6**	**34 519,2**	**–13 353,6**	**26 909,1**	**44 510,5**	**–17 601,4**
1. Marchandises F. O. B.	14 635,0	23 471,5	– 8 836,5	19 040,7	31 443,4	–12 402,7
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1 021,5	2 322,4	– 1 300,9	1 078,6	3 111,5	– 2 032,9
3. Autres transports	488,9	213,4	+ 275,5	448,2	253,2	+ 195,0
4. Voyages	3 250,0	590,0	+ 2 660,0	4 220,0	620,0	+ 3 600,0
5. Revenus des investissements	75,3	4 487,1	– 4 411,8	143,7	6 133,0	– 5 989,3
6. Transactions gouvernementales	504,7	2 841,1	– 2 336,4	589,5	2 370,0	– 1 780,5
7. Autres services	1 190,2	593,7	+ 596,5	1 388,4	579,4	+ 809,0
B. Paiements de transferts	**7 592,5**	**647,3**	**+ 6 945,2**	**8 832,7**	**752,7**	**+ 8 080,0**
8. Privés	7 076,5	289,6	+ 6 786,9	8 312,7	322,7	+ 7 990,0
9. Publics	516,0	357,7	+ 158,3	520,0	430,0	+ 90,0
Compte courant (A+B)	**28 758,1**	**35 166,5**	**– 6 408,4**	**35 741,8**	**45 263,2**	**– 9 521,4**
C. Capitaux non monétaires	**9 695,1**	**4 653,8**	**+ 5 041,3**	**10 495,6**	**1 974,0**	**+ 8 521,6**
Privés	**655,8**	**865,1**	**– 209,3**	**1 009,9**	**264,8**	**+ 745,1**
10. Crédits commerciaux	–	564,9	– 564,9	300,0	–	+ 300,0
11. Prêts et investissements	587,7	258,7	+ 329,0	655,9	264,8	+ 391,1
12. Autres	68,1	41,5	+ 26,6	54,0	–	+ 54,0
Publics	**9 039,3**	**3 788,7**	**+ 5 250,6**	**9 485,7**	**1 709,2**	**+ 7 776,5**
13. Crédits commerciaux	3 589,3	1 019,6	+ 2 569,7	3 930,0	100,0	+ 3 830,0
14. Prêts en devises	5 372,6	2 675,0	+ 2 697,6	5 450,0	1 516,0	+ 3 934,0
15. Prêts en dirhams	–	51,1	– 51,1	–	50,0	– 50,0
16. Autres	30,2	43,0	– 12,8	31,7	43,2	– 11,5
17. Engagements extérieurs	47,2	–	+ 47,2	74,0	–	+ 74,0
D. Facilités du F.M.I.	**837,6**	**–**	**+ 837,6**	**1 612,2**	**–**	**– 1 612,2**
Total	**39 290,8**	**39 820,3**	**– 529,5**	**47 849,6**	**47 237,2**	**+ 612,4**

* Chiffres estimés.

SOURCE: Office des changes

A. 38 – Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1983 *	Lois de finances 1984
Dépenses de fonctionnement	**18 859**	**19 226**
Pouvoirs publics	146	176
Personnel des ministères	11 440	11 939
Matériel des ministères	4 159	3 976
Charges communes	2 574	2 885
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	540	250
Dépenses de la dette publique	**5 700**	**9 448**
Dépenses d'investissement	**13 570**	**10 155**
Budget général	**38 129**	**38 829**

* Loi de finances initiale et loi rectificative.

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 39 – Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1983 *	Lois de finances 1984
Impôts directs	5 708	6 012
Droits de douane	5 300	4 992
Impôts indirects	8 808	9 229
Enregistrement et timbre	2 060	2 266
Domaines	64	64
Monopoles et exploitations	864	1 068
Produits divers	391	560
Recettes en atténuation de dépenses	184	170
Recettes exceptionnelles	–	–
Recettes d'emprunt	9 650	8 068
Fonds de concours	–	–
Recettes d'ordre	50	50
Total	**33 079**	**32 479**

* Loi de finances initiale et loi rectificative.

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

A. 40 – Evolution des ressources et des charges du trésor

	En millions de dirhams	Situation à fin 1983 *	Situation à fin 1984 **
I.	**Ressources**	**21 094**	**23 469**
	Recettes ordinaires	**21 094**	**23 469**
	Impôts directs	4 599	5 258
	Droits de douane	4 452	4 714
	Impôts indirects	8 290	9 061
	Enregistrement et timbre	1 756	2 140
	Monopoles et exploitations	570	610
	Domaines	57	62
	Autres recettes	620	524
	Contributions de O. C. P.	750	1 100
II.	**Charges**	**29 120**	**30 653**
	Dépenses ordinaires	**21 548**	**23 390**
	Intérêts de la dette publique	3 549	4 442
	Fonctionnement	16 367	16 793
	Subventions des prix à la consommation	1 632	2 155
	Dépenses d'investisement (1)	**7 572**	**7 263**
	Solde ordinaire	**– 454**	**+ 79**
	Déficit de financement (I–II)	**– 8 026**	**– 7 184**
III	**Financement net**	**8 026**	**7 184**
	Dons	1 010	139
	Emprunts extérieurs net	2 381	5 180
	Concours F.M.I.	839	1 374
	Crédits bancaires	5 852	814
	dont : - Banque du Maroc	(2 543)	(– 65)
	- Banques	(3 309)	(879)
	Emprunts non bancaires	226	– 50
	Fonds réservés	– 2 282	– 273

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Budget général et solde des opérations extra-budgétaires.

SOURCE: Ministère des finances

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 41 – Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1983			Fin décembre 1984		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Monnaie fiduciaire	13 636	1 613	13,4	14 771	1 135	8,3
Monnaie scripturale	22 506	2 898	14,8	24 417	1 911	8,5
Dépôts:						
– à la Banque du Maroc	356	81	29,5	558	202	56,7
– dans les banques	20 009	3 422	20,6	21 774	1 765	8,8
– au CCP et au Trésor	2 141	– 605	– 22,0	2 085	– 56	– 2,6
A. **Disponibilités monétaires**	36 142	4 511	14,3	39 188	3 046	8,4
B. **Quasi-monnaie**	10 178	2 562	33,6	11 296	1 118	11,0
Masse monétaire (A+B)	46 320	7 073	18,0	50 484	4 164	9,0

En pourcentage de la masse monétaire	1982	1983	1984
Monnaie fiduciaire	30,6	29,4	29,2
Monnaie scripturale	50,0	48,6	48,4
Quasi-monnaie	19,4	22,0	22,4

SOURCE: Banque du Maroc

A. 42 – Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1983			Fin décembre 1984		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Avoirs extérieurs nets	1 798	– 497	– 21,7	2 410	612	34,0
Banque du Maroc	– 55	– 798	–107,4	299	354	–
Banques de dépôts	1 853	301	19,4	2 111	258	13,9
Créances sur le Trésor	25 086	5 505	28,1	25 318	232	0,9
Créances propres de la Banque du Maroc	10 802	2 543	30,8	10 737	– 65	– 0,6
Banques (portefeuille d'effets publics)	11 466	3 246	39,5	12 405	939	8,2
Dépôts auprès des comptables publics	2 818	– 284	– 9,2	2 176	– 642	– 22,8
(dont banques)	(677)	(321)	(90,2)	(91)	(– 586)	(– 86,6)
Crédits à l'économie	20 281	2 091	11,5	23 520	3 239	16,0
Banque du Maroc	3 007	– 43	– 1,4	3 840	833	27,7
Banques de dépôts	17 274	2 134	14,1	19 680	2 406	13,9
Total des contreparties	47 165	7 099	17,7	51 248	4 083	8,7
Divers (ajustement)	– 845			– 764		

En pourcentage du total des contreparties	1982	1983	1984
Avoirs extérieurs nets	5,7	3,8	4,7
Créances sur le Trésor	48,9	53,2	49,4
Crédits à l'économie	45,4	43,0	45,9

SOURCE: Banque du Maroc

A. 43 – Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie fiduciaire	13636	13815	13827	13781	13836	13731	14238	14480	14947	14773	14567	14488	14771
Monnaie scripturale	22506	22169	22662	23161	22856	23274	23924	24187	23829	23462	23346	23779	24417
Total des disponibilités monétaires	36142	35984	36489	36942	36692	37005	38162	38667	38776	38235	37913	38267	39188
Quasi-monnaie	10178	10085	10191	10324	10504	10476	10376	10394	10621	10662	10918	11170	11296
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	46320	46069	46680	47266	47196	47481	48538	49061	49397	48897	48831	49437	50484

SOURCE: Banque du Maroc

A. 44 – Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Billets en circulation	13785	14027	14001	14031	14089	13944	14548	14784	15252	15150	14849	14748	15018
Monnaies divisionnaires	274	274	276	277	279	282	285	289	293	296	300	299	300
	14059	14301	14277	14308	14368	14226	14833	15073	15545	15446	15149	15047	15318
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	–423	–486	–450	–527	–532	–495	–595	–593	–598	–673	–582	–559	–547
Total	13636	13815	13827	13781	13836	13731	14238	14480	14947	14773	14567	14488	14771

SOURCE: Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 45 – Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	356	424	497	613	515	538	496	480	419	405	570	444	558
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	20009	19819	19920	20289	20032	20382	21074	21513	21200	20993	20634	21020	21774
Total des dépôts à vue du système bancaire	**20365**	**20243**	**20417**	**20902**	**20547**	**20920**	**21570**	**21993**	**21619**	**21398**	**21204**	**21464**	**22332**
Dépôts aux Chèques Postaux	959	1004	971	732	956	918	949	928	912	924	928	1053	1010
Dépôts au Trésor	1182	922	1274	1327	1353	1436	1405	1266	1298	1090	1214	1262	1075
Total	**22506**	**22169**	**22662**	**23161**	**22856**	**23274**	**23924**	**24187**	**23829**	**23462**	**23346**	**23779**	**24417**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	9602	9556	9688	9890	10090	10101	10033	10143	10481	10601	10888	11151	11281
Dépôts-importation	576	529	503	434	414	375	443	251	140	61	30	19	15
Total	**10178**	**10085**	**10191**	**10324**	**10504**	**10476**	**10376**	**10394**	**10621**	**10662**	**10918**	**11170**	**11296**
Total général	**32684**	**32254**	**32853**	**33485**	**33360**	**33750**	**34300**	**34581**	**34450**	**34124**	**34264**	**34949**	**35713**

SOURCE: Banque du Maroc

A. 46 – Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Comptes de chèques	9532	9639	9941	10154	10474	10797	11400	11512	10877	10660	10564	10589	10797
Comptes courants ordinaires	6675	6447	6448	6433	5896	5992	6158	6280	6558	6569	6334	6489	6874
Comptes sur carnets	1607	1630	1686	1730	1768	1803	1827	1842	1874	1898	1939	1975	1988
Autres dépôts	2195	2103	1845	1972	1894	1790	1689	1879	1891	1866	1797	1967	2115
Total	**20009**	**19819**	**19920**	**20289**	**20032**	**20382**	**21074**	**21513**	**21200**	**20993**	**20634**	**21020**	**21774**

SOURCE: Banque du Maroc

A. 47 – Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	– 55	– 154	– 278	– 312	84	405	512	455	216	544	106	– 107	299
Banques de dépôts	1853	1826	1797	1919	1985	1897	1934	2007	1987	2036	1891	1948	2111
Total	**1798**	**1672**	**1519**	**1607**	**2069**	**2302**	**2446**	**2462**	**2203**	**2580**	**1997**	**1841**	**2410**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	10802	11714	11586	11994	10041	10226	10920	11047	10660	10198	8637	8687	10737
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	11466	11269	12093	12155	12090	11434	11234	11867	12508	12005	14414	14477	12405
Dépôts des banques au Trésor	677	882	726	454	401	362	411	296	205	86	66	89	91
Créances des entreprises et des particuliers	2141	1926	2245	2259	2309	2354	2354	2194	2210	2064	2142	2315	2085
Total	**25086**	**25791**	**26650**	**26862**	**24841**	**24376**	**24919**	**25404**	**25583**	**24353**	**25259**	**25568**	**25318**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	3007	2928	2901	3158	3782	3461	3309	3093	3472	3487	3412	3624	3840
Banques de dépôts	17274	16498	16522	16820	16982	17793	18157	18561	18586	18575	18639	19111	19680
Total	**20281**	**19426**	**19423**	**19978**	**20764**	**21254**	**21466**	**21654**	**22058**	**22062**	**22051**	**22735**	**23520**
Total	**47165**	**46889**	**47592**	**48447**	**47674**	**47932**	**48831**	**49520**	**49844**	**48995**	**49307**	**50144**	**51248**
Balance des éléments divers	- 845	- 820	- 912	-1181	- 478	- 451	- 293	- 459	- 447	- 98	- 496	- 707	- 764
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**46320**	**46069**	**46680**	**47266**	**47196**	**47481**	**48538**	**49061**	**49397**	**48897**	**48831**	**49437**	**50484**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 48 – Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	823	653	296	229	506	835	991	958	644	925	313	301	432
Disponibilités en D.T.S.	5	95	16	–	101	73	17	9	1	–	120	6	6
Souscription tranche de réserve F.M.I.	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Souscription Fonds monétaire arabe	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Total	**1372**	**1292**	**856**	**773**	**1151**	**1452**	**1552**	**1511**	**1189**	**1469**	**977**	**851**	**981**
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	2156	2125	2082	2208	2262	2210	2250	2314	2284	2337	2226	2255	2433
Total	**2174**	**2143**	**2100**	**2226**	**2280**	**2228**	**2268**	**2332**	**2302**	**2355**	**2244**	**2273**	**2451**
Total des avoirs bruts	**3546**	**3435**	**2956**	**2999**	**3431**	**3680**	**3820**	**3843**	**3491**	**3824**	**3221**	**3124**	**3433**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I. (2)	796	796	796	738	738	739	675	675	675	612	612	612	548
Autres engagements de l'Institut d'émission	649	668	356	365	347	326	383	399	316	331	277	364	153
dont: (en devises inconvertibles)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Engagements des banques de dépôts	303	299	285	289	277	313	316	307	297	301	335	307	322
Total	**1748**	**1763**	**1437**	**1392**	**1362**	**1378**	**1374**	**1381**	**1288**	**1244**	**1224**	**1283**	**1023**
Total des avoirs extérieurs nets	**1798**	**1672**	**1519**	**1607**	**2069**	**2302**	**2446**	**2462**	**2203**	**2580**	**1997**	**1841**	**2410**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

SOURCE: Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 49 – Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	8500	8793	8283	8470	7797	7797	7797	7797	7797	7797	5500	5500	7797
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	1332	1178	1131	1313	1259	1427	1148	953	763	761	1086	1133	1099
Avances sur bons C.N.C.A.	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135
C.C.P. de la Banque du Maroc	71	158	81	125	65	96	115	255	113	89	85	88	112
Avances sur effets F.E.C.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Avances sur diverses obligations	809	1500	2000	2000	820	821	1769	1966	1924	1480	1899	1901	1674
Avances sur créances en devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Avances à l'Etat sur emprunts en devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total brut	**10986**	**11903**	**11769**	**12182**	**10215**	**10415**	**11103**	**11245**	**10871**	**10401**	**8844**	**8896**	**10956**
A déduire:													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 184	– 189	– 183	– 188	– 174	– 189	– 183	– 198	– 211	– 203	– 207	– 209	– 219
Total net	**10802**	**11714**	**11586**	**11994**	**10041**	**10226**	**10920**	**11047**	**10660**	**10198**	**8637**	**8687**	**10737**
Effets publics													
Institut d'émission	699	298	298	440	713	283	324	603	1464	1373	3313	3040	1046
Banques de dépôts	10767	10971	11795	11715	11377	11151	10910	10964	11044	10632	11101	11437	11359
Total	**11466**	**11269**	**12093**	**12155**	**12090**	**11434**	**11234**	**11867**	**12508**	**12005**	**14414**	**14477**	**12405**
Dépôts des banques au Trésor	**677**	**882**	**726**	**454**	**401**	**362**	**411**	**296**	**205**	**86**	**66**	**89**	**91**
Créances des entreprises et des particuliers													
Contrevaleur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor	2141	1926	2245	2259	2309	2354	2354	2194	2210	2064	2142	2315	2085
Total des créances nettes sur le Trésor	**25086**	**25791**	**26650**	**26862**	**24841**	**24376**	**24919**	**25404**	**25583**	**24353**	**25259**	**25568**	**25318**

SOURCE : Banque du Maroc

A. 50 – Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Institut d'émission													
Escompte	1760	1723	1985	1828	2622	2237	1879	1659	1941	1727	1688	1825	2019
Avances	1072	1071	811	960	1043	1109	1243	1303	1370	1527	1593	1692	1713
Effets en cours de recouvrement	175	134	105	370	117	115	187	131	161	233	131	107	108
Total	**3007**	**2928**	**2901**	**3158**	**3782**	**3461**	**3309**	**3093**	**3472**	**3487**	**3412**	**3624**	**3840**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	15012	14206	14241	14533	14668	15467	15818	16153	16115	16059	16054	16465	17006
Crédits à moyen terme	1848	1866	1843	1836	1852	1853	1859	1917	1952	1952	1978	2011	2024
Crédits à long terme	414	426	438	451	462	473	480	491	519	564	607	635	650
Total	**17274**	**16498**	**16522**	**16820**	**16982**	**17793**	**18157**	**18561**	**18586**	**18575**	**18639**	**19111**	**19680**
Total des crédits à l'économie	**20281**	**19426**	**19423**	**19978**	**20764**	**21254**	**21466**	**21654**	**22058**	**22062**	**22051**	**22735**	**23520**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 51 – Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 82	Fin juin 83	Fin déc. 83	Fin juin 84	Fin déc. 84
EMPLOIS					
1. **Avoirs liquides**	**417**	**389**	**434**	**522**	**816**
Espèces en caisse	292	261	239	413	329
Banque du Maroc	97	128	194	108	486
Réserve monétaire et compte bloqué	28	–	1	1	1
2. **Créances sur le Trésor**	**8 576**	**11 045**	**12 143**	**11 645**	**12 496**
Dépôts et assimilés	356	840	677	411	91
Bons du Trésor	8 220	10 205	11 466	11 234	12 405
3. **Crédits à l'économie**	**17 171**	**17 333**	**19 829**	**21 072**	**22 779**
Court terme (1)	15 129	15 239	17 567	18 733	20 105
Moyen terme	1 801	1 805	1 848	1 859	2 024
Long terme	241	289	414	480	650
4. **Concours aux organismes financiers spécialisés**	**689**	**405**	**392**	**138**	**142**
5. **Titres en portefeuille**	**1 867**	**2 281**	**2 595**	**2 791**	**3 154**
Participations	348	352	369	386	398
Autres titres	1 519	1 929	2 226	2 405	2 756
6. **Avoirs extérieurs** (2)	**265**	**408**	**338**	**398**	**392**
Monnaies	66	68	68	121	110
Banques et correspondants à l'étranger	199	340	270	277	282
7. **Immobilisations**	**693**	**743**	**814**	**879**	**1 015**
8. **Emplois divers nets**	–	–	–	–	–
Total	**29 678**	**32 604**	**36 545**	**37 445**	**40 794**
RESSOURCES					
1. **Capital et réserves**	**1 131**	**1 249**	**1 367**	**1 495**	**1 633**
2. **Provisions**	**405**	**506**	**500**	**637**	**620**
3. **Dépôts à vue**	**16 587**	**18 026**	**20 009**	**21 074**	**21 774**
Comptes de chèques	8 039	9 272	9 532	11 400	10 797
Comptes courants	5 752	5 606	6 675	6 158	6 874
Comptes sur carnets	1 169	1 397	1 607	1 827	1 988
Autres dépôts	1 627	1 751	2 195	1 689	2 115
4. **Dépôts à échéance**	**7 616**	**9 103**	**10 178**	**10 376**	**11 296**
Comptes et bons à échéance fixe	7 328	8 573	9 602	10 033	11 281
Dépôts-importation	288	530	576	343	15
5. **Engagements extérieurs**	**217**	**299**	**303**	**316**	**322**
Comptes en devises (à vue et à terme)	125	150	198	198	222
Banques et correspondants à l'étranger	92	149	105	118	100

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Fin déc. 82	Fin juin 83	Fin déc. 83	Fin juin 84	Fin déc. 84
6. **Concours de l'Institut d'émission**	**2 876**	**2 545**	**3 051**	**2 834**	**3 734**
Sur effets publics	579	845	699	324	1 046
Sur effets privés	2 291	1 700	2 342	2 493	2 688
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	6	–	10	17	–
7. **Concours des organismes financiers spécialisés**	**98**	**98**	**76**	**166**	**72**
8. **Ressources diverses nettes**	**748**	**778**	**1 061**	**547**	**1 343**
Total	**29 678**	**32 604**	**36 545**	**37 445**	**40 794**
(1) Y compris les créances nées et l'escompte de chèques sur l'étranger	1 505	1 492	1 834	1 853	2 055

(2) A l'exclusion de l'escompte de chèques sur l'étranger et des créances nées nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 52 – Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	30.6.1983	Fin déc. 1983	30.6.1984	Fin déc. 1984
EMPLOIS				
1. **Encaisses et valeurs à recouvrer**	**67**	**65**	**84**	**157**
2. **Créances sur le Trésor**	**1 337**	**1 827**	**1 465**	**1 637**
Dépôts à vue et assimilés	33	96	59	39
Bons et obligations d'Etat	1 304	1 731	1 406	1 598
3. **Créances sur les banques**	**612**	**557**	**471**	**574**
Dépôts à vue	306	393	130	249
Dépôts à terme et prêts	306	164	341	325
4. **Crédits à l'économie**	**10 294**	**10 519**	**11 079**	**11 854**
Court terme	1 192	1 239	1 352	1 545
Moyen et long terme	9 102	9 280	9 727	10 309
5. **Crédits aux collectivités publiques**	**403**	**418**	**453**	**462**
6. **Titres en portefeuille**	**850**	**899**	**868**	**894**
Participations	427	427	427	436
Autres titres	423	472	441	458
7. **Immobilisations**	**275**	**286**	**299**	**296**
8. Emplois divers nets	**69**	**650**	**552**	**928**
Total	**13 907**	**15 221**	**15 271**	**16 802**
RESSOURCES				
1. **Fonds propres**	**1 122**	**1 087**	**1 055**	**1 332**
dont: dotations de l'Etat	(94)	(94)	(94)	(94)
provisions pour dépréciation d'actif	(134)	(156)	(200)	(250)
2. **Concours de l'Etat**	**451**	**424**	**424**	**515**
3. **Emprunts extérieurs** (à plus d'un an)	**3 203**	**3 684**	**3 764**	**4 196**
4. **Emprunts intérieurs**	**3 192**	**3 571**	**3 139**	**3 307**
Obligations et bons	2 787	3 179	3 001	3 165
dont : (bons à moyen terme)	(742)	(980)	(1 136)	(1 255)
(bons à un an)	(630)	(708)	(735)	(785)
Prêts et avances des banques	405	392	138	142
5. **Dépôts à court terme**	**4 881**	**5 659**	**6 009**	**6 508**
6. **Concours de l'Institut d'émission** (1)	**1 058**	**796**	**880**	**944**
Escompte	1 010	758	842	906
Autres concours	48	38	38	38
7. **Ressources diverses nettes**	–	–	–	–
Total	**13 907**	**15 221**	**15 271**	**16 802**

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme, présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

SOURCE: Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 – Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1983	1984											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Crédits de trésorie													
Facilités de caisse	5971	6083	6066	6224	6714	6792	7217	7132	7048	6927	6861	6936	6852
Créances commerciales Sur le Maroc	2589	2137	2284	2195	2365	2529	2462	2475	2597	2371	2372	2510	2929
Avances sur marchandises et warrants	2294	2058	2030	1902	1914	1961	1974	2196	2430	2512	2596	2608	2543
Escompte de chèques	752	593	626	576	579	791	571	719	689	834	822	807	785
Divers	1582	1571	1585	1636	1658	1795	1630	1630	1647	1516	1548	1577	1711
Autres crédits													
Crédits à l'équipement	1189	1192	1213	1213	1231	1249	1236	1303	1319	1298	1269	1299	1307
Crédits à l'exportation	2352	2385	2335	2388	2421	2357	2431	2443	2429	2381	2385	2517	2739
Crédits à l'habitat	1103	1141	1143	1152	1172	1178	1193	1202	1269	1321	1387	1418	1428
Crédits à la consommation	606	617	619	646	635	636	623	653	663	669	692	698	679
Concours aux établissements financiers spécialisés	392	172	174	145	146	148	138	155	144	145	134	139	142
Créances douteuses et contentieuses	882	879	942	1019	1050	1050	1072	1125	1065	1049	1066	1059	1141
Divers	509	530	466	452	531	507	663	600	620	664	569	554	665
Total *	**20221**	**19358**	**19483**	**19548**	**20416**	**20993**	**21210**	**21633**	**21920**	**21687**	**21701**	**22122**	**22921**
* dont :													
Crédits à court terme	17959	17066	17202	17261	18102	18667	18871	19225	19449	19171	19116	19476	20247
Crédits à moyen terme	1848	1866	1843	1836	1852	1853	1859	1917	1952	1952	1978	2011	2024
Crédits à long terme	414	426	438	451	462	473	480	491	519	564	607	635	650

SOURCE: Banque du Maroc

A. 54 – Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

En millions de dirhams	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
1982												
Recours sur effets publics	879	473	471	379	431	623	716	1026	1397	697	573	579
Recours sur effets privés	1775	2069	1848	2063	1596	1636	2158	2593	2849	2847	2363	2291
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	18	9	4	1	–	–	22	24	15	38	41	6
Total (1)	**2672**	**2551**	**2323**	**2443**	**2027**	**2259**	**2896**	**3643**	**4261**	**3582**	**2977**	**2876**
Moyenne quotidienne des recours	2615	2490	2508	2662	2244	2251	2827	3135	3867	4042	3331	2982
1983												
Recours sur effets publics	142	180	538	752	665	845	861	597	777	576	370	699
Recours sur effets privés	2073	1842	1786	1643	1497	1700	1939	2653	2568	2517	2129	2342
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	3	3	13	3	1	–	7	62	24	14	14	10
Total (1)	**2218**	**2025**	**2337**	**2398**	**2163**	**2545**	**2807**	**3312**	**3369**	**3107**	**2513**	**3051**
Moyenne quotidienne des recours	2836	2332	2528	2601	2433	2007	2808	3114	3282	3388	2871	2627

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	JANV	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
1984												
Recours sur effets publics	298	298	440	717	283	324	902	1464	1373	2929	2825	1046
Recours sur effets privés	2282	2502	2256	3023	2728	2493	2456	2842	2587	2596	2549	2688
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	–	2	35	33	17	27	14	8	–	–	–
Total (1)	**2584**	**2800**	**2698**	**3775**	**3044**	**2834**	**3385**	**4320**	**3968**	**5525**	**5374**	**3734**
Moyenne quotidienne des recours	2961	2738	3067	3471	3486	2994	2864	3768	4132	4762	5545	4984

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 55 – Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 1.1.85	Taux en vigueur au 1.4.85
1. **Banques de dépôts** (1)		
A. **Comptes à vue:**		
Comptes ordinaires	non rémunérés	non rémunérés
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	8 (2)	8 (2)
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	4	5
B. **Comptes sur carnets**	7	8 (min.)
C. **Dépôts en dirhams convertibles**	10	10 (min.)
D. **Comptes à terme et bons de caisse**		
à 1 mois	4,50	
à 3 mois	6,50	8,50 (min.)
à 6 mois	8,50	10,50
à 12 mois	10	12
à 18 mois (inclus)	10,50	taux libre
au-delà de 18 mois	taux libre	taux libre
2. **Caisse d'épargne nationale**	8 (3)	9
3. **Organismes financiers spécialisés**		
A. **Crédit immobilier et hôtelier:**		
Bons à 5 ans réservés aux banques	10,50 (4)	10,50
Obligations à 10 ans	11	11
Obligations à 15 ans	11,50	11,50
B. **Banque nationale pour le développement économique:**		
Bons de caisse à 3 mois	6,50	6,50
Bons de caisse à 6 mois	8,50	8,50
Bons de caisse à 12 mois	10	10
Obligations à 10 ans	11	11
Obligations à 15 ans	11,50	11,50
Bons à 5 ans réservés aux banques	10,50 (4)	10,50
C. **Caisse nationale de crédit agricole:**		
Dépôts à vue	5 max.	5 max.
Comptes sur carnet	8 max.	8 max.
Bons à 5 ans réservés aux banques	10,50	10,50
Bons à un an réservés aux banques	3	3

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 372-82 du 23 mars 1982.

(2) Arrêté du Ministre des finances n° 1309-83 du 14 novembre 1983.

(3) Arrêté du Ministre des finances n° 479-82 du 22 mars 1982.

(4) Arrêtés du Ministre des finances n° 380-83 et 381-83 du 28 mars 1983.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) – **Structure des taux d'intérêt créditeurs**
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 1.1.85	Taux en vigueur au 1.4.85
4. Trésor		
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	8,50 (1)	8,50
(rendement réel à l'échéance de 6 mois: 8,682)		
(rendement réel en cas de remboursement après 3 mois: 8,58)		
Bons sur formules à 3 ans émis dans le public		14
Bons en compte courant (réservés aux banques, et aux organismes financiers:		
– à 1 mois	variable (5)	variable (5)
– à 6 mois	4,25 (1)	4,25
(rendement réel à 6 mois: 4,293)		
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois: 4,040)		
– à 1 an	4,25 (2)	4,25
(rendement réel à 1 an: 4,438)		
– à 5 ans	6,50	6,50
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents:		
– à 5 ans	6 (3)	6
Bons émis en emploi de la «réserve d'investissement», – à 10 ans nominatifs	8 (4)	8
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat:		
– à 10 ans	11	11
– à 15 ans	11,50	11,50

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 423-82 du 29 mars 1982.
(2) Arrêté du Ministre des finances n° 677-78 du 29 juin 1978.
(3) Arrêté du Ministre des finances n° 212-82 du 25 février 1982.
(4) Arrêté du Ministre des finances n° 63-83 du 18 janvier 1983.
(5) Selon le taux du marché monétaire.

A. 56 – Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 1.1.85	Taux en vigueur au 1.4.85
A. Facilités à court terme aux établissements de crédit		
a) Escompte d'effets privés : Taux de base	7	8,50
Créances nées sur l'étranger	5	6
Crédits de préfinancement des exportations	5	6
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	5	6
b) Escompte de bons du Trésor		
– Bons à 6 mois	7	
– Bons à 1 an	7	
c) Avances sur le marché monétaire (effets publics ou privés)	variable	variable
d) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques	16	18
e) Refinancement de crédits aux établissements financiers		
– C.N.C.A.	3	4
– C.D.G. – C.I.H.	5	6,50
B. Crédits à moyen terme à l'économie		
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (1)	5	6,50
Moyen terme C.D.G. (effets F.E.C.)	4	5

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	Taux en vigueur au 1.1.85	Taux en vigueur au 1.4.85
C. **Concours à l'Etat**		
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes:		
Avances sur bons C.N.C.A.	7	8,50
Mobilisation de traites douanières	7	8,50
Avances sur obligations cautionnées	7	8,50
Avances sur obligations souscrites par la Caisse de dépôt et de gestion et mobilisées pour le compte du Trésor	variable (2)	variable (2)

(1) Caisse centrale de garantie.

(2) Taux d'intervention de la Banque du Maroc sur le marché monétaire.

A. 57 – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 1.1.85			Taux en vigueur au 1.4.85	
	Minimum	Maximum	Unique	Maximum	Unique
1. **Banques de dépôts** (1)					
A. Crédits à court terme					
– Mobilisables					
Créances nées sur l'étranger		7		8	
Crédits de préfinancement des exportations		7		8	
Autres crédits à court terme mobilisables	8	10		12	
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés			9 (2)		10 (2)
– Non mobilisables					
Tous crédits	10	13		14	
B. Crédits à moyen terme					
– Mobilisables					
Tous crédits			12	14	
– Non mobilisables					
Tous crédits	12	14		15	
C. Crédits à long terme					
Tous crédits	13	15		16	
D. Encaissement avec crédit immédiat (escompte de chèque)			8 (3)	14 (3)	
2. **Banque nationale pour le développement économique**					
A. Crédits directs			14 (4)		14 (4)
B. Leasing			15 (4)		15 (4)

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 1310-83 du 14 novembre 1983.

(2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent pour «les avals inconditionnels» les commissions perçues par la Caisse fixées à 2 % pour les opérations de préfinancement, 1,70 % pour les acceptations d'accompagnement, 1,40 % pour les acceptations de mobilisation. Pour les crédits sous forme «d'avals conditionnels», les taux appliqués ne devront pas dépasser 10,5 % pour les crédits de préfinancement, 10,20 % pour les crédits d'accompagnement et 9,90 % pour les crédits de mobilisation. A ces taux, s'ajoute une commission fixe de 0,50 % pour la couverture des frais de gestion des dossiers (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).

(3) Avec un minimum de 2 dirhams par chèque déplacé, bancable ou non, et de 5 dirhams pour les chèques sur l'étranger (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).

(4) Avec ristourne de 2 % pour certains investissements (code des investissements du 13 août 1973).

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 (suite) – **Structure des taux d'intérêt débiteurs**
(Taux annuels en pourcentage)

3. ***Caisse nationale de crédit agricole***

Nature des opérations	Taux en vigueur au 1.1.85	Taux en vigueur au 1.4.85
A. Siège Central et Caisses Régionales		
1) **Court terme**		
Warrants	7	7
Prêts à la production:		
– Céréales et légumineuses	9	9
– Opérations intégrées (betteraves, canne à sucre, coton, ...)	11	11
– Autres crédits (embouche, agrumes, maraîchage, ...)	11	11
2) **Moyen terme**		
Crédits d'une durée inférieure à 10 ans	12	12
Crédits d'une durée supérieure à 10 ans	13	13
B. Caisses locales (1)		
1) **Court terme**		
Prêts de moissons	2,50	2,50
Autres prêts	7,50	7,50
Prêts échus et non remboursés après 4 mois de l'échéance	9,50	9,50
2) **Moyen terme**		
Tous crédits	10	10
Prêts échus et non remboursés après 4 mois de l'échéance	12	12

(1) Sont concernées par ce régime les personnes physiques ayant un revenu fiscal inférieur à 6 000 dirhams.

A. 57 (suite) – **Structure des taux d'intérêt débiteurs**
(Taux annuels en pourcentage)

4. ***Crédit immobilier et hôtelier***

		Régime au 1.1.85		Régime au 1.4.85	
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs	Taux statutaires	Taux effectifs
I. Régime général					
1. Construction et acquisition à usage d'habitation personnelle (2)	inférieure à 200 000 DH	14	10 (1)	14	10
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	14	12 (1)	14	12
	comprise entre 300 000 et 500 000 DH	14	14	14	14
	supérieure à 500 000 DH	15	15	15	15

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	Régime au 1.1.85			Régime au 1.4.85	
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs	Taux statutaires	Taux effectifs
II. Régime foncier					
1. Construction de locaux commerciaux	–	14	14	14	14
2. Viabilisation des terrains	–	14	14	14	14
3. Préfinancement des promoteurs	–	14	14	14	14
III. Crédits hôteliers					
– Crédits à la construction	–	14	12	14	12
– Crédits d'équipement	–	14	12	14	12
– Transport touristique	–	14	12	14	12

(1) Arrêté du Ministre des Finances n° 185-83 du 21 février 1983.
(2) Les taux du régime général s'appliquent aux constructions à usage locatif.

A. 58 – Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par la Banque du Maroc (1)

Cours du virement

	Fin mars 1984		Fin juin 1984		Fin septembre 1984		Fin décembre 1984	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,03363	1,03673	1,03080	1,03390	1,00337	1,00639	0,99426	0,99724
1 dollar E.U.	8,2426	8,2788	8,8020	8,8398	9,3097	9,3489	9,5314	9,5710
1 livre sterling	11,845	11,904	11,906	11,965	11,605	11,663	11,104	11,160
1 mark allemand	3,1801	3,1957	3,1600	3,1755	3,0766	3,0917	3,0415	3,0564
1 florin hollandais	2,8202	2,8343	2,8040	2,8181	2,7279	2,74416	2,6942	2,7077
100 francs belges	15,517	15,602	15,532	15,618	15,169	15,252	15,168	15,251
1 franc suisse	3,8268	3,8449	3,7771	3,7951	3,7228	3,7404	3,6987(2)	3,7162(2)
1000 lires italiennes	5,1081	5,1370	5,1328	5,1617	4,9436	4,9716	4,9548	4,9827
100 shillings autrichiens	45,159	45,378	45,045	45,264	43,777	43,989	43,240	43,450
100 pesetas espagnoles	5,5402	5,5724	5,5740	5,6063	5,4889	5,5206	5,5082	5,5397
100 yens japonais	2,6716	3,6885	3,7095	3,7265	3,7949	3,8120	3,8267(3)	3,8439(3)

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes: dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien et dirham des Emirats Arabes Unis.
(2) Cours du 26 décembre 1984.
(3) Cours au 27 décembre 1984.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-85-425 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) fixant les tarifs d'abonnement et de vente au numéro pour les éditions du « Bulletin officiel ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-72-260 du 9 chaabane 1392 (18 septembre 1972) portant loi organique des finances, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 2-80-52 du 6 hija 1400 (16 octobre 1980) relatif aux éditions du *Bulletin officiel* ;

Sur proposition du ministre des finances et du secrétaire général du gouvernement ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 3 moharrem 1406 (19 septembre 1985),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs d'abonnement aux éditions du *Bulletin officiel* (tables annuelles comprises) sont fixés ainsi qu'il suit :

I. — AU MAROC :

ÉDITIONS	DURÉE	
	6 mois	1 an
Édition générale	50,00 DH	90,00 DH
Édition des débats de la Chambre des représentants	—	80,00 DH
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.	50,00 DH	90,00 DH
Édition de traduction officielle.	45,00 DH	80,00 DH

II. — A L'ÉTRANGER :

A destination de l'étranger, par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus au paragraphe I sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.

ART. 2. — Les tarifs de vente au numéro des éditions du *Bulletin officiel* sont fixés ainsi qu'il suit :

— Édition générale ..... 3,00 DH
— Édition des débats de la Chambre des représentants ..... 8,00 DH
— Édition des annonces légales, judiciaires et administratives ..... 3,00 DH
— Édition de traduction officielle ..... 4,00 DH
— Tables annuelles ..... 3,50 DH

Les numéros des années antérieures à l'année en cours sont vendus aux prix indiqués ci-dessus majorés de 50%.

Les prix de vente au numéro sont également majorés, s'il y a lieu, des frais d'envoi.

ART. 3. — Est abrogé le décret n° 2-80-225 du 6 hija 1400 (16 octobre 1980) fixant les tarifs d'abonnement et de vente au numéro pour les éditions du *Bulletin officiel*.

Toutefois, les tarifs fixés par le décret précité n° 2-80-225 sont maintenus pour les abonnements pris antérieurement à la date d'effet du présent décret jusqu'à expiration de leur durée.

ART. 4. — Le ministre des finances et le secrétaire général du gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 19 rebia II 1406 (1er janvier 1986).

Fait à Rabat, le 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.
Le secrétaire général du gouvernement,
ABBÈS EL KISSI.

Décret n° 2-85-858 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 12.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Sidi Ifni ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Vu la loi de finances pour l'année 1985 n° 4-84 promulguée par dahir n° 1-84-192 du 5 rebia II 1405 (28 décembre 1984), notamment l'article 25 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt de 12.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Sidi Ifni ».

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-85-859 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 30.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Khenifra et de Mrirt ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Vu la loi de finances pour l'année 1985 n° 4-84 promulguée par dahir n° 1-84-192 du 5 rebia II 1405 (28 décembre 1984), notamment l'article 25 de ladite loi ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt de 30.000.000 DM, conclu le 14 safar 1406 (29 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Approvisionnement en eau potable de Khenifra et de Mrirt ».

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-85-860 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat de prêt de 40.000.000 DM, conclu le 16 safar 1406 (31 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Extension et modernisation de la mine de charbon de Jerada ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Vu la loi de finances pour l'année 1985 n° 4-84 promulguée par dahir n° 1-84-192 du 5 rebia II 1405 (28 décembre 1984), notamment l'article 25 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt de 40.000.000 DM, conclu le 16 safar 1406 (31 octobre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour le financement du projet « Extension et modernisation de la mine de charbon de Jerada ».

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-85-861 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) approuvant le contrat conclu le 9 moharrem 1406 (25 septembre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement pour la garantie du prêt de 8,5 millions d'ecus, consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat conclu le 9 moharrem 1406 (25 septembre 1985) entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne d'investissement pour la garantie du prêt de huit millions cinq cent mille Ecus, consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-85-910 du 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Crédit immobilier et hôtelier à concurrence d'un encours maximum de six cents millions de dirhams.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal portant loi n° 552-67 du 26 ramadan 1388 (17 décembre 1968) relatif au Crédit foncier, au crédit à la construction et au crédit à l'hôtellerie, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 132-69 du 1er janvier 1969 portant agrément du Crédit immobilier et hôtelier comme établissement de crédit foncier, de crédit à la construction et de crédit à l'hôtellerie ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans la limite d'un encours maximum de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) la garantie de l'Etat est accordée aux emprunts du Crédit immobilier et hôtelier, émis avec l'autorisation du ministre des finances, dans le but de procurer à cet établissement de crédit des ressources nouvelles lui permettant de faire face à ses opérations de crédit.

ART. 2. — Ces emprunts pourront être réalisés en tout ou partie au Maroc ou à l'étranger, en dirhams ou en monnaies étrangères, sous toutes formes et notamment sous forme d'avances mobilisables au moyen de billets ou d'effets ou sous forme de bons et obligations, ces divers titres étant placés ou non dans le public.

Lorsqu'un emprunt sera réalisé en monnaie étrangère, son montant sera imputé sur la somme globale de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) qui fait l'objet de la garantie accordée par le présent décret pour sa contre-valeur en dirhams, au jour de la mise effective des fonds à la disposition du Crédit immobilier et hôtelier.

ART. 3. — L'intérêt et l'amortissement de ces emprunts soit en dirhams, soit en monnaies étrangères, seront garantis par l'Etat, la garantie étant attachée au titre et le suivant en quelques mains qu'il passe.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Mention de cette garantie figurera sur les titres.

ART. 4. — Les conditions et les modalités de ces emprunts seront fixées par arrêté du ministre des finances.

ART. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985).
MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Arrêté du ministre des finances n° 1028-85 du 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985) habilitant certains fonctionnaires de l'administration des douanes et impôts indirects en matière de poursuite d'infractions à la réglementation des changes.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'article 9 du dahir du 5 kaada 1368 (30 août 1949) relatif à la répression des infractions à la réglementation des changes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux dispositions de l'article 9 du dahir susvisé du 5 kaada 1368 (30 août 1949) la poursuite des infractions à la réglementation des changes peut être exercée, dans les conditions prévues par le chapitre III dudit dahir, sur plainte du chef du service du contentieux à l'administration des douanes et impôts indirects pour les infractions constatées sur l'ensemble du territoire, des sous directeurs régionaux et des ordonnateurs des douanes et impôts indirects pour les infractions constatées dans le ressort de leur compétence territoriale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985).
ABDELLATIF JOUAHRI.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 454-85 du 28 moharrem 1406 (11 octobre 1985) désignant des agents spécialement chargés d'assurer le contrôle des périmètres d'améliorations pastorales.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-69-171 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif à la création de périmètres d'amélioration pastorale, notamment ses articles 13 et 14 ;

Vu le décret n° 2-69-31 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) portant application du dahir précité du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) ;

Vu le décret n° 2-75-701 du 27 kaada 1395 (1er décembre 1975) portant création et délimitation du périmètre d'amélioration pastorale de l'Aarid (cercle de Midelt, province de Khenifra) ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour être chargés de l'application des articles 14, 15 et 16 du dahir précité n° 1-69-171 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) et des textes pris pour son application, les agents désignés ci-après :

MM. Fagouri M'Bark, ingénieur d'application ;
Oumay Hssain, adjoint technique ;
Chaouki Saleh, agent technique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 25 moharrem 1406 (11 octobre 1985).
OTHMANE DEMNATI.

Arrêté du ministre des finances n° 1240-85 du 28 rebia I 1406 (11 décembre 1985) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Crédit immobilier et hôtelier d'un emprunt obligataire de soixante-dix millions de dirhams (70.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret n° 2-85-239 du 19 joumada II 1405 (12 mars 1985) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Crédit immobilier et hôtelier à concurrence d'un encours maximum de 600.000.000 de dirhams,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie accordée par le décret n° 2-85-239 du 19 joumada II 1405 (12 mars 1985) susvisé, le Crédit immobilier et hôtelier est autorisé à émettre un emprunt obligataire de soixante-dix millions de dirhams (70.000.000 de DH).

Cet emprunt amortissable en quinze ans, portera intérêts au taux de 13% l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 3 rebia II 1406 (16 décembre 1985) et seront soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort, sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachat en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et en épuisant, en tout état de cause chaque année pour le service de l'amortissement par remboursement ou rachat, au choix du Crédit immobilier et hôtelier, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachat seront passés et les numéros un et suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 16 décembre de chaque année et pour la première fois le 16 décembre 1986.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au « Bulletin officiel » vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés, sera retenu lors de ce remboursement. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs le montant du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'émission de cet emprunt aura lieu le 3 rebia II 1406 (16 décembre 1985).

ART. 5. — Les sommes à consacrer aux frais d'émission ainsi que les commissions de toute nature que le Crédit immobilier et hôtelier pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 29 rebia I 1406 (12 décembre 1985).

ABDELLATIF JOUAHRI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3815 du 28 rebia I 1406 (11 décembre 1985).

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté conjoint du ministre de l'habitat et du ministre des finances n° 1076-85 du 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985) fixant la liste des services gérés de manière autonome relevant du ministère de l'habitat et dont les budgets sont soumis au visa du ministre des finances.

LE MINISTRE DE L'HABITAT,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment son article 65 ;

Vu le décret royal n° 183-68 du 5 joumada I 1388 (31 juillet 1968) fixant les modalités d'application de l'article 65 du décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment son article 3,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Constituent des services gérés de manière autonome dont les budgets sont soumis au visa du ministre des finances, les services d'habitat relevant des délégations régionales du ministère de l'habitat à Oujda, Tétouan, Beni-Mellal, Fès, Marrakech, Meknès, Kenitra, Safi, Agadir et Laâyoune.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 moharrem 1406 (24 septembre 1985)

Le ministre de l'habitat, ABDERRAHMANE BOUFTAS.

Le ministre des finances, ABDELLATIF JOUAHRI.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 789-85 du 14 moharrem 1406 (30 septembre 1985) modifiant l'arrêté du 7 rebia II 1356 (16 juin 1937) autorisant la Compagnie royale asturienne des mines (CRAM) à installer un dépôt d'explosifs.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le dahir du 17 safar 1332 (14 janvier 1914) réglementant l'importation, la circulation et la vente des explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 1, 2, 3 et 4 ;

Vu l'arrêté du 24 joumada I 1373 (30 janvier 1954) fixant certaines modalités d'application du dahir susvisé du 17 safar 1332 (14 janvier 1914) ;

Vu l'arrêté en date du 7 rebia II 1356 (16 juin 1937) autorisant la Compagnie royale asturienne des mines (CRAM) à établir un dépôt d'explosifs ;

Vu la demande présentée le 22 décembre 1977 par la Compagnie minière de Touissit à l'effet d'être autorisée à augmenter la capacité de son dépôt de 1 (une) tonne à 5 (cinq) tonnes d'explosif de classe I ou une quantité équivalente, situé dans l'annexe de Touissit Boubker, cercle d'Oujda-Banlieue ;

Vu les plans annexés à ladite demande,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie minière de Touissit (CMT) ayant son siège à 5, rue Ibn-Tofaïl, Casablanca, est substituée à la Compagnie royale asturienne des mines (CRAM) autorisée par l'arrêté susvisé du 7 rebia II 1356 (16 juin 1937) à établir un dépôt d'explosifs permanent du type enterré destiné exclusivement à ses besoins à l'annexe de Touissit-Boubker, cercle d'Oujda-Banlieue, pour l'exploitation dudit dépôt.

ART. 2. — Les articles 3 et 6 de l'arrêté précité du 7 rebia II 1356 (16 juin 1937) sont modifiés ainsi qu'il suit :

« *Article* 3. — La chambre de dépôt proprement dite sera « constituée par une galerie secondaire totalisant une longueur « de 68 m à partir de la galerie d'accès, ouverte, à une distance « du jour telle que l'épaisseur des terrains de recouvrement « soit au moins de 23 mètres ..... »

(*Le reste sans modification.*)

« *Article* 6. — La quantité maximum d'explosifs que le dépôt « pourra recevoir est fixée à 5.000 (cinq milles) kilogrammes « de dynamite ou une quantité équivalente d'un autre explosif. »

ART. 3. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 moharrem 1406 (30 septembre 1985).

MOHAMED FETTAH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1022-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu la loi n° 21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires, promulguée par le dahir n° 1-80-340 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980), notamment l'article 2 de ladite loi ;

Vu le décret n° 2-82-541 du 29 joumada I 1403 (15 mars 1983) pris pour l'application de ladite loi, notamment ses articles 6, 7 et 8,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le mandat sanitaire prévu à l'article 2 de la loi susvisée est accordé à M. Abdellatif Benseghir, docteur vétérinaire autorisé à exercer, à titre privé, la médecine, la chirurgie et la pharmacie vétérinaires à Machraâ Belksiri, en vertu de l'autorisation n° 6813 délivrée le 26 hija 1405 (12 septembre 1985).

ART. 2. — Le directeur de l'élevage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985).

OTHMANE DEMNATI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1023-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu la loi n° 21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires, promulguée par le dahir n° 1-80-340 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980), notamment l'article 2 de ladite loi ;

Vu le décret n° 2-82-541 du 29 joumada I 1403 (15 mars 1983) pris pour l'application de ladite loi, notamment ses articles 6, 7 et 8,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le mandat sanitaire prévu à l'article 2 de la loi susvisée est accordé à M. Driss Araïb, docteur vétérinaire autorisé à exercer, à titre privé, la médecine, la chirurgie et la pharmacie vétérinaires à Machraâ Belksiri, en vertu de l'autorisation n° 6832 délivrée le 11 moharrem 1406 (27 septembre 1985).

ART. 2. — Le directeur de l'élevage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985)

OTHMANE DEMNATI.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1024-85 du 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985) portant octroi de mandat sanitaire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu la loi n° 21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires, promulguée par le dahir n° 1-80-340 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980), notamment l'article 2 de ladite loi ;

Vu le décret n° 2-82-541 du 29 joumada I 1403 (15 mars 1983) pris pour l'application de ladite loi, notamment ses articles 6, 7 et 8,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le mandat sanitaire prévu à l'article 2 de la loi susvisée est accordé à M. Embarek Daoudi, docteur vétérinaire autorisé à exercer, à titre privé, la médecine, la chirurgie et la pharmacie vétérinaires à Oujda, en vertu de l'autorisation n° 6831 délivrée le 16 moharrem 1406 (2 octobre 1985).

ART. 2. — Le directeur de l'élevage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 21 moharrem 1406 (7 octobre 1985)

OTHMANE DEMNATI.

Décision du ministre de l'emploi n° 1016-85 du 18 moharrem 1406 (4 octobre 1985) déterminant la liste des organismes agréés pour la vérification des installations électriques.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI,

Vu l'arrêté du 28 juin 1938 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du 28 juin 1938 portant fixation de la composition du comité de techniciens institué par l'article premier de l'arrêté précité du 28 juin 1938 ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1952 déterminant les conditions d'agrément pour la vérification des installations électriques, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 11 juillet 1952, notamment ses articles 1, 3 et 7 ;

Vu l'avis du comité de techniciens émis le 9 chaoual 1405 (28 juin 1985),

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Sont agréés, pour une période de deux ans, pour la vérification des installations électriques des établissements mettant en œuvre des courants électriques, les organismes suivants :

— Organisme d'application des règles et techniques de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques du Sud-Est et de l'Afrique du Nord (APAVE) ;

— Société « Bureau Veritas » ;

— Société marocaine de contrôle technique de la construction (SOCOTEC).

ART. 2. — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 18 moharrem 1406 (4 octobre 1985).

HASSAN ABBADI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du Premier ministre n° 3-19-85 du 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985) complétant l'arrêté du Premier ministre n° 3-18-72 du 2 février 1972 fixant, pour l'année 1972, la liste des catégories de fonctionnaires et agents des administrations et des établissements publics susceptibles d'être dispensés de l'accomplissement du service actif ou de périodes d'instructions spéciales.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-18-72 du 2 février 1972 fixant, pour l'année 1972, la liste des catégories des fonctionnaires et agents des administrations et des établissements publics susceptibles d'être dispensés de l'accomplissement du service actif ou de périodes d'instructions spéciales, tel qu'il a été modifié et complété ;

Sur proposition du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives et après avis conforme de l'administration de la défense nationale,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'annexe de l'arrêté du Premier ministre n° 3-18-72 du 2 février 1972 susvisé est complété comme suit :

« ANNEXE

« I. — ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

« *Administrations centrales* :

« .....

« .....

« *Ministère de l'intérieur* :

« Agents d'autorité, ...

« .....

« ..... corps des sapeurs-pompiers. »

Rabat, le 4 rebia II 1406 (17 décembre 1985).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.